MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15èmearrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 3 XV 2011

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
Lundi 9 mai 2011

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Hubert Martinez -pouvoir à Jacqueline Malherbe-, Philippe Mouricou, -pouvoir à Claude Dargent-.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Pierre Charon, Vincent Flouquet, Fabrice Rousseau.

◇

Monsieur le Maire : Si vous voulez bien prendre place, mes chers collègues, nous allons commencer notre séance.

◊

1. Désignation des secrétaires de séance.
Anne-Charlotte Buffeteau et Jean-Baptiste Menguy.

◊

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 21 mars 2011.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

◊

3. Communication sur les attributions de logements sociaux dans le 15ème en 2010.

Monsieur le Maire : Pour cette communication, je passe la parole à Hélène Macé de Lépinay.

Hélène Macé de Lépinay : Merci Monsieur le Maire. En vertu de l'article R 2511-14 du Code Général des Collectivités Locales relatif à l'attribution des logements à Paris, Marseille et Lyon, il vous a été communiqué avec l'ordre du jour le bilan chiffré des attributions de logements dans notre arrondissement en 2010 sur les contingents Mairie de Paris et Mairie d'arrondissement.

Je vous rappelle qu'il y a près de 7.500 demandeurs de logement social inscrits dans le 15ème arrondissement, ce chiffre était de 6.600 en 2006.

Concernant le nombre de logements sociaux dans le 15ème, le dernier chiffre officiel qui nous a été fourni par la brochure, éditée conjointement par la Ville de Paris et la Préfecture de Paris, fait état au 1er janvier 2009 de 17.469 logements sociaux, soit 14,2 % des résidences principales au regard de la loi SRU.

En 2010, 392 logements sociaux ont été attribués sur le contingent de la Ville de Paris contre 391 en 2009, 323 en 2008, 390 en 2007 et 405 en 2006 : 140 l'ont

été par la Mairie de Paris, 142 par la Mairie du 15èmearrondissement -dont 1 chambre, 19 F 1, 58 F 2, 14 F 3, 4 F 4 et 1 F 5-.

Par ailleurs, 110 logements ont été attribués au titre des relogements de droit et accords collectifs contre 93 l'année dernière.

La Mairie du 15èmeavait attribué 150 logements en 2009, 119 en 2008 et 125 en 2007. Le chiffre de 142 pour l'année 2010 indique donc un très léger recul par rapport à l'année précédente.

L'ensemble de ces chiffres ne prend pas en compte les attributions effectuées directement par la Préfecture de Paris et les bailleurs sociaux. Paris-Habitat a indiqué avoir procédé sur son contingent propre à 125 attributions en 2010, soit sensiblement le même chiffre qu'en 2009.

Si on cumule les attributions relevant de la Mairie de Paris et celles réalisées directement par Paris-Habitat, dont le Président est, je vous le rappelle, l'adjoint au Maire de Pairs en charge du logement, nous arrivons à 265 attributions pour la Mairie de Paris contre 142 pour la Mairie du 15ème.

En ce qui concerne le contingent préfectoral, 230 logements ont été attribués dans le 15ème en 2010 contre 169 en 2009. Les 230 foyers relogés par le Préfet étaient pour la plus grande part éligibles au DALO. 99 de ces familles étaient déjà logées dans le 15ème arrondissement.

Voilà, mes chers collègues, le bilan succinct des attributions de logements que je me devais de vous présenter en vertu du Code Général des Collectivités Locales. Si vous souhaitez obtenir des renseignements plus complets, je vous invite à vous reporter au document édité chaque année par l'APUR intitulé « l'accès au logement social à Paris ».

~~~

Je passe à la seconde partie de mon exposé, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, qui concerne le bilan d'activité de la commission que j'ai l'honneur de présider.

En vertu de l'article 5 du règlement de cette commission, je vais vous faire le bilan du travail d'une année de notre commission consultative d'attribution.

Je souhaite au préalable vous rappeler qu'il y a environ 7.500 demandeurs de logements dans notre arrondissement et que l'antenne logement de la Mairie du
~~~

15èmearrondissement ne chôme pas, puisqu'elle a reçu en 2010 : 16.088 visites soit en moyenne 1.341 personnes par mois.

C'est dire que le logement est une préoccupation de nos concitoyens, que ceux-ci soient sans domicile fixe, logés de manière précaire ou temporaire, que le logement ne corresponde pas ou plus à leur famille ou au montant de leurs ressources.

Mes chers collègues, vous le savez, vous qui recevez nos concitoyens lors de vos permanences, le logement est un des sujets le plus souvent abordé par vos interlocuteurs. C'est donc avec le sentiment de devoir répondre à de véritables situations d'urgence ou de mal-être, que notre commission se réunit chaque mois pour examiner avec le plus grand soin les dossiers qui sont soumis.

Ma dernière communication a eu lieu en mars 2010. C'est avec un léger retard que je prends aujourd'hui la parole mais j'arrêterai notre bilan en mars 2011 afin que des comparaisons éventuelles puissent être faites.

Depuis lors, nous nous sommes réunis 11 fois. A compter du mois de septembre certains membres de notre commission ont changé puisque trois associations nouvelles sont venues nous prêter leur concours : le Foyer de Grenelle, l'œuvre Falret et l'association Sainte-Geneviève. Je tiens à rendre hommage dès maintenant à tous les membres de notre commission qui sont très assidus et apportent chacun leur point de vue avec liberté, conscience, impartialité et générosité. Chacun, élu, représentant des services sociaux ou des associations, apporte ce que je pourrais appeler sa connaissance du terrain et participe à des choix qui sont parfois difficiles. Nous devons en effet tenir compte du profil des demandeurs mais aussi de la typologie des logements qui sont, je vous le rappelle, tous mis à notre disposition par la Mairie de Paris.

Les fiches décrivant les logements sont envoyées par le Direction du Logement de la Ville de Paris par fax au Cabinet du Maire de façon non régulière. Y sont indiqués le nom du bailleur, l'adresse, l'étage, le nombre de pièces et la superficie, les éléments de confort et d'accessibilité et enfin le montant du loyer.

La recherche de candidats potentiels à soumettre à la commission s'effectue à partir du fichier AIDA des demandeurs de logements de la Ville de Paris. La présélection se fait donc dans les mêmes conditions qu'à la Mairie de Paris lors de sa propre commission d'attribution, c'est-à-dire en prenant en compte les critères correspondant au type d'appartement à pourvoir. Une sélection de 5 dossiers est opérée selon les critères mentionnés à l'article 3 du règlement

intérieur : le premier critère est bien entendu que le demandeur habite dans le 15ème arrondissement.
Mais d'autres éléments peuvent être pris en compte :
-l'ancienneté de la demande de logement au regard de l'inscription au bureau des demandeurs de logements de la Ville de Paris,
-l'urgence de la situation du demandeur,
-les critères sociaux,
-la composition du ménage au regard de la superficie du logement occupé,
-le niveau mensuel des revenus, au regard de l'exigence de solvabilité requise par les bailleurs sociaux qui exigent 3 fois le montant du loyer,
-la situation professionnelle du requérant -agents de la Ville, de la Préfecture de Police, personnels de santé ou de garde d'enfants travaillant dans le 15ème-.

Les demandes examinées cette année en commission provenaient à 75 % de personnes habitant le 15ème arrondissement,
* 75 % dataient de moins de 5 ans,
* 20 % avaient entre 5 et 10 ans,
* 5 % dataient de plus de 10 ans.
A cet égard, je veux souligner que les demandes relativement récentes sont très nombreuses, soit qu'elles émanent de jeunes couples qui recherchent un premier logement ou qui accueillent un enfant, soit qu'elles soient la résultante de séparations familiales, soit enfin qu'elles émanent de personnes partant à la retraite, redoutant de ne plus pouvoir faire face au montant de leur loyer ou perdant un appartement de fonction.
* Près de 20 % émanaient de personnes en situation précaire et parmi les personnes ne justifiant que d'un seul revenu, avec ou sans enfants -soit environ 35 %- une sur deux disposait d'un revenu mensuel compris entre 1.000 et 1.500 € par mois et 5 % gagnaient moins de 1.000 € par mois,
* 14 % des demandeurs étaient âgés de plus de 60 ans.

Je veux souligner, pour terminer, qu'une part non négligeable des dossiers examinés provenait d'agents de la Ville.

Le jour de la commission, qui siège donc un mercredi par mois, sauf au mois d'août, je remets à chaque membre un dossier comportant pour chaque appartement une fiche indiquant les caractéristiques du logement ainsi que les 5 propositions de candidats comportant les nom, prénom, adresse actuelle, ressources, âge, composition de la famille, motif de la demande, date de la première demande.

Au cours des débats, d'autres éléments d'information éventuels sont oralement exposés par les membres de la commission qui peuvent connaître une situation. La

commission sélectionne et classe les 3 dossiers qu'elle juge les plus prioritaires et dont les caractéristiques sont les mieux adaptées à l'appartement examiné. Les décisions sont prises collégialement après que chacun ait pu s'exprimer.

Depuis mars 2010, 166 appartements ont été transmis par la Direction du Logement de la Ville de Paris pour être proposés sur le contingent du Maire du 15ème et ainsi soumis à l'examen de notre commission. En réalité, 13 d'entre eux ont fait l'objet de deux passages en commission et 7 ont finalement été retirés par les bailleurs après passage en commission, soit que le logement se trouvait finalement indisponible, soit parce que nos désignations ne lui convenaient pas. J'ai moi-même renoncé après deux séances, à reproposer un appartement à la commission pour la troisième fois. Il s'agissait d'un 2 pièces situé en rez-de-chaussée dont le loyer mensuel était de 941 euros. Les 6 candidats que nous avions désignés avaient refusé l'appartement ou dépassaient le plafond PLS.

A cet égard, je me dois de noter un nombre important de non-réponses ou de refus des candidats que nous avons sélectionnés. Ceci peut paraître surprenant mais il faut remarquer que certaines personnes en très grande difficulté peuvent ne pas avoir reçu le courrier ou avoir des difficultés à constituer leur dossier. En revanche, certains candidats considèrent que le logement proposé est trop cher ou bien situé à un étage ou dans un quartier qui ne leur convient pas. Je rappelle volontiers que notre commission n'est pas une agence immobilière. Notons encore que quelques échecs sont dus à la mauvaise description du logement sur la fiche transmise par la Mairie de Paris. J'ai pris par exemple maintenant l'habitude de vérifier que le F3 que nous proposons comporte bien 2 chambres et n'est pas un faux F3.

830 dossiers de demandeurs ont été examinés. Après sélection et classement des 3 candidats les mieux adaptés, ou dont la situation était la plus urgente, ce sont donc 498 noms qui ont été transmis, dès l'issue de la commission à la Mairie de Paris qui les a ensuite transmis aux bailleurs. Je rappelle que c'est le bailleur qui, in fine, choisit son locataire. D'ordinaire, il convoque les candidats que nous avons sélectionnés dans l'ordre décidé par notre commission. Paris-Habitat, qui a sa propre commission d'attribution, estime pouvoir remettre en cause notre ordre de priorité. Ceci peut être justifié quand, à la constitution du dossier, le locataire fournit des éléments qui ne figuraient pas sur la fiche AIDA et que nous ne pouvions connaître. D'autres fois, c'est seulement une approche subjective différente des membres de la commission Paris-Habitat qui détermine le choix final du locataire.

Je vais maintenant, mes chers collègues, vous donner le descriptif sommaire des appartements que nous avons examinés entre avril 2010 et mars 2011. La Mairie

de Paris a transmis au Maire du 15ème 153 appartements différents en lui laissant le soin de faire des propositions d'attribution.

Pour ce qui concerne leur typologie :
- l'un était une chambre à 256 euros,
- 29 étaient des studios de 15 à 39 m² pour des loyers allant de 227 à 642 euros,
- 75 étaient des 2 pièces de 38 à 60 m² pour des loyers allant de 227 à 1.143 euros,
- 23 étaient décrits comme des 3 pièces dont 4 ne comportaient qu'une chambre. Leur superficie allait de 47 à 82 m² et leur loyer était de 405 à 1.470 euros,
- 16 étaient des 4 pièces. Leur superficie allait de 62 à 91 m² et leur loyer de 611 à 1.232 euros,
- 7 étaient des 5 pièces dont 2 malheureusement ne comportaient que 3 chambres et mesuraient de 90 à 110 m² pour un loyer allant de 918 à 1.758 euros,
Enfin, nous avons eu à examiner 2 appartements de 6 pièces dont 1 était un faux, ne comportant que 4 chambres. Ils mesuraient 121 m² pour 1.164 euros et 131 m² pour 1.229 euros.

Comme vous le voyez, nous ne disposons malheureusement que de trop peu d'appartements familiaux pour espérer reloger les ménages qui souhaitent pouvoir demeurer dans le 15ème arrondissement quand leur famille s'agrandit.

La moitié des appartements que nous avons eu à attribuer relevait des plafonds les plus élevés : PLS -prêts locatifs sociaux- et pour une petite partie, PLI -prêts locatifs intermédiaires-. L'autre moitié était répartie entre PLA -prêts locatifs aidés- et PLUS -prêts locatifs à usage social-.

Je vous rappelle que ces catégories sont déterminées par le mode de financement des logements sociaux et ne déterminent pas absolument le montant du loyer. Il n'empêche que les plafonds s'appliquent de manière que je peux caractériser d'aveugle pour les demandeurs de logements dont les revenus pris en compte sont les revenus imposables de l'année N-2. Ceci peut générer des situations que nous pouvons juger humainement injustes.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous avons la satisfaction de voir que l'instruction par les bailleurs s'est améliorée et que les baux sont signés plus rapidement. Cela permet ainsi de voir certains de nos concitoyens se reloger sans trop attendre et aussi de pouvoir passer devant une nouvelle commission ceux qui n'ont pu voir leur dossier aboutir. Nous nous efforçons en effet d'aider ceux que nous jugeons en situation difficile mais chaque proposition, vous pouvez le

comprendre, mes chers collègues, fait l'objet d'un suivi attentif de la part des membres de la commission.

Je tiens, pour terminer, à remercier la collaboratrice du Cabinet du Maire, véritable cheville ouvrière du fonctionnement de notre commission et bien sûr tous ceux qui, chaque mois, en toute discrétion mais avec beaucoup d'efficacité, apportent leur concours au Maire du 15ème dans cette tâche délicate qu'est l'attribution des logements. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de vos applaudissements pour cette communication exhaustive que nous devons annuellement à notre conseil et pour féliciter à mon tour Hélène Macé de Lépinay pour le travail qu'elle fournit, qui est un travail extrêmement lourd, difficile, délicat, complexe, à la présidence de cette commission. Bien sûr, ces remerciements et ces félicitations vont pour l'ensemble des membres de la commission, en ce qui concerne les élus quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, bien sûr, et aussi les services sociaux et les associations. Je crois que chacun se donne à fond dans cette commission pluraliste et transparente que nous avons décidé de mettre en place en 2008. Je crois que cela nous permet de faire en sorte que les attributions de logements dans le 15ème soient faites de façon objective, selon des critères connus à l'avance et dans la transparence.

Juste quelques observations avant de passer la parole. Il y a des choses qui se sont améliorées, c'est bien. D'une année sur l'autre il y a quand même des améliorations comme par exemple la réduction des délais d'attribution réels des logements par les bailleurs sociaux. Nous avions un véritable problème lorsque des attributaires attendaient plusieurs mois avant de pouvoir être relogés de façon concrète, d'autant plus que leur situation pouvait avoir changé, certains n'avaient pas le temps d'attendre et en plus, ceci bloquait les 2ème et 3ème candidats. Comme ça a été rappelé, il y a 3 candidats désignés pour chaque logement et tant que le logement n'était pas attribué, les 2ème et 3ème restaient évidemment bloqués et devaient être reportés à des commissions plusieurs mois après. Là, il y a une amélioration et c'est vraiment une bonne chose.

En revanche, il n'y a pas vraiment de changement en ce qui concerne le problème de la commission d'attribution de Paris-Habitat. Nous avons, nous, une commission d'attribution et je comprends très bien que Paris-Habitat ait sa propre commission en tant que bailleur social mais lorsque ça contrevient -ce qui est assez rare finalement, enfin j'espère- aux décisions qui sont prises par la commission d'attribution du 15ème, il y a un problème, sa « souveraineté » est un petit peu mise à mal d'autant plus que la loi PML fait que la Mairie de l'arrondissement, sinon le Maire, mais qui s'est dépossédé de ses pouvoirs auprès

de ses commissions, doit attribuer la moitié des logements à pourvoir dans l'arrondissement.

Il y a une augmentation aussi des logements de la Préfecture, d'après ce que je note, mais j'ai l'impression que les critères de comptage ne sont pas tout à fait les mêmes entre les différentes administrations, les différents organismes, ce qui rend les comparaisons un peu compliquées sachant qu'effectivement la Préfecture a pour mission essentielle de reloger les « DALO » et que ça augmente évidemment de façon importante le relogement des « DALO » sur notre arrondissement, comme sur les autres, j'imagine.

Un autre sujet, bien sûr, c'est que nous n'avons pas assez de grands logements. On l'a dit, 70 % sont des studios et des 2 pièces, ce qui ne correspond absolument pas au profil majoritaire des demandes déposées dans le 15ème, qui augmentent bon an mal an. Je sais que nous allons examiner des programmes où il y a plus de grands logements, j'invite les responsables de la Ville à réaliser davantage de logements pour les familles.

Un autre point enfin, c'est parfois la contradiction qu'il peut y avoir entre des logements dont le coût, dont le loyer est extrêmement élevé, -vous avez cité des chiffres très importants qui se rapprochent dangereusement du privé- pour des candidats qui sont choisis évidemment en fonction de leurs revenus, la plupart du temps assez modestes et qui ne dépassent pas un certain seuil de revenus. De façon générale d'ailleurs la Ville, pour ce qui la concerne en tout cas, attribue à des demandeurs qui souvent ne dépassent pas 60 % de ce plafond de revenus. Ce n'est pas forcément le cas ici dans le 15ème mais on l'a dit, c'est un problème qui est rencontré assez régulièrement, de logements sociaux dont les loyers sont trop chers et qui ne sont attribués finalement que dans de très grandes difficultés après plusieurs refus.

Voilà quelques observations que je voulais faire. Je me réjouis vraiment que nous ayons mis en place cette commission qui fait un excellent travail dont chacun bien sûr se satisfait et je l'encourage à continuer avec la même équité et la même détermination ses travaux pour l'année à venir. Je vous remercie.

Une intervention de Madame Piétranico qui est membre, elle-même, de cette commission.

Marie-Hélène Piétranico : Merci Monsieur le Maire, merci Mesdames, Messieurs. Je voulais vous rappeler, d'une part, que je suis entièrement d'accord avec le bilan de Madame Hélène Macé de Lépinay. Je la remercie pour ses éloges

parce qu'on essaie effectivement de faire du bon travail dans la mesure de nos possibilités.

J'avoue que j'ai exactement les mêmes problèmes, je dirais, c'est-à-dire qu'il y a un manque criant d'appartements 3/4/5 pièces et plus, que les loyers sont de plus en plus élevés avec des charges qui pèsent très lourd. Il y a un problème également depuis quelques années avec le chauffage, lorsqu'il y a le chauffage en supplément, gaz ou électricité, étant donné le prix qui est atteint, c'est vraiment un gros problème et puis la précarité des familles de plus en plus.

Maintenant, il faut quand même savoir et il faut rappeler que l'Etat est responsable de la politique du logement, que les investisseurs de logements sociaux dans Paris, la Ville double le budget que met l'Etat pour la construction de ces logements, que la Ville s'est donnée quand même d'atteindre pour objectif les 20 % en 2014, c'est-à-dire 6 ans en avance sur 2020, que les attributions ne dépendent pas que de la Ville. Dans un immeuble, 30 % sont réservés effectivement à la Préfecture, 20 % au 1 % patronal et 50 % -le reste- qui est réparti : 25 % pour la Mairie d'arrondissement et 25 % pour la Ville. Donc effectivement, la Mairie d'arrondissement a autant de pouvoir d'attribution que la Ville.

C'est vrai que les demandeurs, parce qu'ils s'inscrivent sous un numéro unique auprès de la Ville, ont tendance à ne pas connaître cette clé de répartition, ça il faut bien le souligner et pourtant c'est très important. Cela n'empêche pas qu'effectivement, malgré tout, nous avons un gros problème concernant le nombre de logements et surtout de logements attribués pour des familles parce que de plus en plus dans le 15ème nous avons de nouvelles familles et ça nous pose d'énormes problèmes de surface.

Ce que je voulais dire, c'est que, vu le travail important que fait Madame Macé de Lépinay, on pourrait, effectivement à la Mairie du 15ème, avoir un adjoint spécial logement. Je pense que ce serait un titre tout à fait à lui attribuer.

Monsieur le Maire : Merci de cette promotion, si je puis dire, je ne sais pas si c'est une promotion, que vous souhaitez pour Hélène Macé de Lépinay, sauf que malheureusement nous sommes à notre taquet en matière de nombre d'adjoints : 20 et que de surcroît nous avons une Adjointe, Conseiller de Paris, qui est la 1ère adjointe, comme d'ailleurs la loi nous y oblige. De plus, je crois que ce serait compliqué d'avoir un adjoint chargé du logement parce que le pauvre ne recevrait à longueur de journée que des demandeurs de logements et je préfère que les choses soient un peu plus confuses. En tout cas, merci pour elle en revanche.
Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Monsieur le Maire, chers collègues. Pour m'associer aux différentes formes de satisfaction qui ont été exprimées pour le volume du travail de cette commission, commission où, effectivement, le groupe d'opposition dans le 15ème arrondissement est représenté. Je m'empresse de dire qu'à ma connaissance ça n'est toujours pas le cas au niveau de la commission centrale de la Ville de Paris où l'UMP n'est pas présente. Elle l'a quittée et je ne pense pas qu'elle soit revenue. Donc, je note que le caractère constructif de l'opposition dans le 15ème n'est visiblement pas partagé par l'UMP au niveau central, au niveau central de Paris, au-delà je ne m'en occupe pas. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est qu'évidemment j'ai entendu Madame Macé de Lépinay dire qu'elle voudrait davantage de logements sociaux. Je suis heureux de l'entendre dire, nous le souhaitons tous. Je dois dire qu'en l'occurrence ce propos contraste quand même un petit peu avec ce que j'entends de la part de son groupe dans cet hémicycle, c'est-à-dire que les logements sociaux qui sont construits par la Ville de Paris et par personne d'autre, puisqu'en l'occurrence ces délibérations nous viennent du Conseil de Paris et sont soumises pour avis à notre Conseil d'arrondissement, donc les logements sociaux qui sont construits par la Ville de Paris, chaque fois qu'il y a une opération, ça ne va pas, c'est trop haut, c'est trop large, il n'y a pas assez d'équipements culturels, d'équipements ceci, d'équipements cela. A chaque fois on veut raboter 1 étage, 2 étages.

Donc il y a quand même une certaine contradiction entre Madame Macé de Lépinay d'un côté et son groupe de l'autre. Encore que Madame Macé de Lépinay partage aussi à chaque fois les réticences de son groupe. Donc on ne peut pas dire à la fois qu'il n'y a pas assez de logements sociaux dans le 15ème et critiquer systématiquement la plupart des opérations, trouver qu'elles sont trop concentrées, qu'elles ne sont pas où il faut alors qu'il n'y a pas de propositions du Maire du 15ème concernant des parcelles, des emplacements où l'on pourrait bâtir des logements sociaux dans le 15ème. En tous les cas, s'il y en a, nous ne les connaissons pas et nous souhaiterions les entendre.

Donc voilà un certain nombre d'éléments et effectivement, nous allons arriver aux 20 % de logements sociaux dans le 15ème, nous conformant ainsi à l'objectif fixé par la loi en moyenne. Je ne peux que déplorer que l'Etat ait, comme il l'a fait ces derniers mois, diminué de façon drastique sa contribution à la construction de logements sociaux dans l'ensemble de Paris. On ne peut pas, à la fois dire qu'on est pour les logements sociaux et soutenir un gouvernement -et nous avons deux parlementaires dans cet hémicycle- qui propose des mesures budgétaires de cet ordre. Donc, voilà, c'était simplement pour essayer

d'introduire un peu plus de clarté dans un discours qui me paraît parfois plein de contradictions de la part de la droite de cet hémicycle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : On change de registre évidemment mais ce n'est pas grave, on a l'habitude et ici chacun est libre de propos. Monsieur Dargent ne s'en prive pas, évidemment. Ce que je voulais dire, c'est que ce qui est reconnu comme le grand échec du Maire de Paris, si j'en crois les enquêtes d'opinion, c'est bien le problème du logement parce qu'il n'a pas résolu, loin s'en faut, la crise du logement à Paris mais il l'a au contraire aggravée. Qui peut dire aujourd'hui, au jour qu'il est, qu'il est plus facile de se loger à Paris qu'hier, qu'on se loge pour moins cher ? Personne, bien évidemment.

Je voudrais encore tordre le cou à une idée fausse, mais Monsieur Dargent les enfile comme on peut enfiler les perles, c'est que nous sommes favorables à la réalisation de logements sociaux et c'est la raison pour laquelle, je le répète à chaque séance mais c'est de la pédagogie aussi, nous avons voté la quasi-totalité des projets de délibérations portant sur la création de plus de 1.600 logements sociaux dans le 15ème.

Si Monsieur Dargent veut ôter aux élus de la majorité de ce conseil toute faculté de critique, de dire que les projets que vous présentez n'ont pas une esthétique extraordinaire, pour un certain nombre d'entre eux en tout cas, ou qu'effectivement ils sont toujours dans les mêmes quartiers où vous concentrez les problèmes, comme on va le voir pour un projet de délibération qui va nous être soumis, oui bien sur, nous avons cette capacité de critique dont d'ailleurs il n'est tenu aucun compte, je tiens à le dire. Parce qu'on parle de concertation mais là il n'y en a aucune. Il n'est tenu aucun compte de nos observations, toujours constructives pour ce qui concerne ces améliorations. Constructives, puisqu'en fin de compte nous votons ces dossiers, nous votons ces projets de délibération, mais nous regrettons que la Ville ne tienne quasiment jamais compte de nos propositions d'amélioration et nous aussi nous pouvons représenter bien sûr les habitants.

Quant à vous proposer, Monsieur Dargent, des parcelles à la construction, tournez-vous plutôt vers votre voisine de gauche, oui forcément, puisque c'est elle qui est chargée de l'urbanisme à Paris, ou alors effectivement, décentralisons la politique de l'urbanisme et du logement dans les arrondissements et confiez-nous les services administratifs compétents. Parce que dans cet arrondissement -je parle sous le contrôle du Directeur général des services- à ma connaissance, nous n'avons aucun service, aucun bureau d'étude, aucun collaborateur même, capable de faire ce travail et nous n'avons aucun document administratif pour ce faire, puisque le service du permis de construire,

le cadastre, est concentré bien sûr à l'Hôtel de Ville, ce qui est normal, ce que je ne conteste pas, mais on ne peut pas nous demander une chose et son contraire.

Quant à l'effort de l'Etat, quand même, vous exagérez un peu parce que vous oubliez que si on construit des logements sociaux à Paris, c'est aussi quand même grâce à l'effort financier de l'Etat qui a encore, dans la période 2007-2009, investi près de 150 millions d'euros par an. De surcroît, alors qu'une manne de près de 1 milliard d'euros ... vous prendrez la parole à votre tour, parce que je n'ai pas interrompu votre collègue de droite -encore que ça me fait tout drôle de dire ça- mais évitez de m'interrompre. Donc je le dis, c'est 146 millions effectivement.

Il faut savoir, mes chers collègues, qu'en 2010, Paris, la seule ville de Paris intramuros, qui n'est pourtant pas la ville la plus pauvre de France, a bénéficié de 20 % de l'enveloppe nationale des crédits consacrés au logement par l'Etat et 40 % de l'enveloppe régionale, au moment même où vous savez bien qu'il y a une manne de près d'1 milliard d'euros qui est tombée dans les caisses de la Ville par la spéculation immobilière et l'augmentation des droits de mutation. Donc, on ne peut pas dire que l'Etat ne fait rien. Bien sûr que nous souhaitons tous qu'il fasse davantage sauf qu'il a peut-être aussi sur le territoire national d'autres villes à aider puisque l'Etat injecte pas moins de 9 milliards d'euros chaque année dans le logement social.

Ce que je regrette aussi c'est que 80 % des opérations de logements dans Paris sont des opérations publiques. Bien sûr qu'on construit beaucoup, mais on a construit aussi beaucoup avant 2001, notamment dans cet arrondissement, chacun le sait mais il est regrettable que la Ville de Paris n'encourage pas la construction privée. D'ailleurs, dans le PLH que nous avons voté il y a quelques semaines, rien n'est fait pour inciter à la construction privée. Comme si on souhaitait que tous les habitants de Paris habitent dans des logements sociaux. Je crois que ça ne peut pas être l'objectif à poursuivre.

Enfin, il y a un certain nombre d'habitants qui sont sacrifiés, on l'a perçu tout à l'heure dans l'explication de Madame Macé de Lépinay, ce sont les classes intermédiaires qui sont de plus en plus nombreuses à nous dire qu'elles ne peuvent plus se loger à Paris surtout quand elles ont des enfants et qu'elles sont amenées à quitter obligatoirement Paris pour aller en banlieue. Je crois que là nous avons aussi un sujet très fort.

Voilà quelques observations que je voulais faire après l'intervention de Monsieur Dargent, tout en lui rappelant quand même et il pourra aussi le faire savoir à ses collègues d'autres arrondissements, nous, nous avons notre part de logements

sociaux, on doit être à près de 15 %, on va arriver à 20 %. Encore que la loi SRU indique ces taux pour les communes, pour les villes, pas par arrondissement, sinon on peut le faire par îlot. Je connais certains îlots dans le 15ème, les Frères Voisin, où il y a 100 % de logements sociaux et Jean-François Lamour le sait bien, nous y étions encore il y a quelques jours ensemble.

Il y a aussi des arrondissements, mais ceux-là ne sont jamais cités, dans Paris où il y a beaucoup moins des 14 ou 15 % de logements sociaux qui existent dans le 15ème, comme le 9ème, le 3ème, le 4ème, le 10ème, le 11ème et le 12ème. Je voulais citer ces arrondissements parce qu'ils sont dirigés par vos amis et qu'il y a moins de 10 % de logements sociaux par rapport à la loi SRU. Donc, je dis que l'effort peut aussi se faire dans ces arrondissements-là, mais vous n'en parlez malheureusement jamais.

Voilà, mes chers collègues, quelques observations que je voulais faire en terminant pour dire que nous voulons des logements sociaux dans le 15ème, parce que les habitants en ont besoin, que nous voulons qu'ils soient construits avec un accompagnement social plus fort, qui doit être mis en œuvre par les services sociaux, départementaux, municipaux, l'Etat, etc, et qu'aussi nous voulons des équipements collectifs, des équipements publics pour que ces nouveaux habitants puissent finalement avoir la même qualité de vie que les autres dans le 15ème arrondissement.

Madame Sandoval souhaitait intervenir.

Véronique Sandoval: Monsieur le Maire, je voulais juste faire une remarque concernant la répartition des logements sociaux par type de logements parce que ce qu'on constate c'est qu'on a 75 % des demandeurs qui relèvent du PLAI c'est-à-dire des personnes ayant les plus faibles revenus et étant dans la précarité. C'est beaucoup trop parce que les logements sociaux ne sont pas réservés aux pauvres mais ça traduit le chômage structurel et la précarité, les petits boulots, ça traduit aussi la dévalorisation de l'image des logements sociaux parmi les couches moyennes parisiennes alors que les logements sociaux sont souvent à l'avant-garde des constructions nouvelles en matière de normes environnementales et architecturales. Il est important de revaloriser l'image des logements sociaux.

Deuxième remarque. Compte-tenu de la répartition des demandeurs, c'est-à-dire 75 % éligibles au PLAI, avoir 19 % de logements PLS construits dément toutes les rumeurs d'une volonté politique de la Ville d'écarter les couches moyennes du logement social puisque finalement on retrouve la même proportion que dans l'ensemble de la population des demandeurs. Surtout, ceux qui seront par contre

surreprésentés parmi les demandeurs mais sous-représentés parmi les attributions, ce sont effectivement les plus pauvres puisque seulement moins de 40 % des logements relèvent du PLAI alors qu'on a 75 % des demandeurs qui relèvent du PLAI.

Donc on ne peut pas continuer à dire que la volonté de la Mairie de Paris est d'écarter les couches moyennes du logement social. Au contraire, je pense qu'il est important de dire que malheureusement, effectivement, la loi DALO que nous soutenons conduit à donner une priorité aux plus pauvres, qui, malheureusement, ne peut pas toujours être satisfaite. Par contre les couches moyennes devraient être plus souvent demandeuses de logement social mais parmi ceux qui sont demandeurs, on ne peut pas dire qu'ils soient défavorisés dans l'attribution.

Monsieur le Maire : Oui, enfin la mixité sociale, on aura l'occasion d'en reparler. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Tout d'abord, pour me joindre à ce que vient de dire Véronique Sandoval et rappeler que les chiffres qu'elle donne sont les chiffres dans le 15ème arrondissement, ce ne sont pas des chiffres globalisés sur Paris.

Deuxièmement, par rapport aux informations que vous avez données, la convention que la Ville de Paris a signée avec Monsieur Apparu, qui est très en dessous de ce que nous souhaitions mais nous n'avons pas voulu bloquer le processus de construction de logements et de logements sociaux à Paris, est à 100 millions d'euros. Je suis étonnée que vous n'ayez pas ce chiffre en tête ...

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit le contraire, vous ne m'avez pas écouté.

Anne Hidalgo : ... puisque nous avons voté cette convention lors du dernier Conseil de Paris et que ça a donné lieu d'ailleurs à beaucoup de débats sur le désengagement de l'Etat puisque la Ville de Paris demandait, pour pouvoir faire ces 6.000 logement sociaux par an sur l'ensemble de la capitale, 120 millions d'euros. Donc l'Etat n'a pas accepté d'accompagner la Ville dans son engagement pour le logement et pour le logement social, j'ai eu l'occasion de l'évoquer avec Benoist Apparu récemment, ce qui contredit la volonté du Gouvernement, affichée, de faire 70.000 logements sociaux sur la région Ile-de-France.

Je précise, pour que vraiment les ordres de grandeur soient bien connus, que lorsque l'Etat met 1 euro dans le logement social, la Ville de Paris en met 4. Donc, c'est histoire de rappeler quand même qui fait quoi et avec quels engagements nous avançons.

Quant à la suggestion que vous faisait Claude Dargent, je la reprends aussi à mon compte, bien sûr, il ne s'agit pas pour nous de renoncer au droit et à la compétence parisienne en matière d'urbanisme, sinon je crois que nous serions vraiment très loin des 20 % de logements sociaux, y compris dans le 15ème arrondissement. Mais, en vous promenant dans les rues du 15ème, en tous les cas moi je fonctionne aussi comme ça, au-delà du cadastre et de la connaissance que les services des permis de construire ont de notre arrondissement, on voit des adresses, on voit des parcelles et c'est aussi comme ça qu'on peut suggérer des propositions mais après, chacun est libre, et de paroles et de propositions. Je voulais apporter ces éléments-là pour la connaissance de l'ensemble de notre assemblée et pour les habitants du 15ème qui suivent les travaux de notre conseil. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci. Madame Hidalgo est une grande promeneuse donc elle nous donnera encore beaucoup d'idées sur le 15ème, c'est bien. Elle ne parle pas des milliers de fonctionnaires du service de l'urbanisme qui travaillent pour l'urbanisme à Paris, qui sont peut-être des promeneurs aussi qui sait ?

Je n'ai pas tout à fait dit ce que vous me faites dire, Madame. J'ai dit qu'entre 2007 et 2009 il y avait 146 millions d'euros qui étaient donnés chaque année par l'Etat. Celui-ci, qui donne 20 % de son effort national, je le redis, pour Paris, constatant que tout à coup 1 milliard d'euros -alors que dans les années 2000 il s'agissait de 200 à 300-350 millions d'euros- tombait dans l'escarcelle de la Ville, en fonction de la spéculation immobilière qui a produit des droits de mutation extraordinairement gonflés, l'Etat a décidé de donner davantage à d'autres villes qu'à Paris et il y a beaucoup de problèmes dans les autres collectivités, c'est tout à fait la réalité.

Je voudrais dire pour terminer aussi, qu'il m'est arrivé de siéger entre 1997 et 2001 dans cette enceinte et même avant, et si l'Etat donne aujourd'hui 100 millions d'euros, je connais une période où il y avait pourtant des gouvernements de gauche en France qui donnaient moitié moins en ce qui concerne la possibilité de construire des logements sociaux à Paris et pourtant c'était une époque, bizarrement, où on construisait plus de logements sociaux à Paris qu'aujourd'hui puisqu'en 2000 par exemple il y avait 5.757 mises en chantier par la Ville contre 3.775 en 2006. Donc il y a quand même un petit problème en ce qui concerne la politique de logement du Maire de Paris. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais évidemment à saluer l'excellent travail de notre collègue Hélène Macé de Lépinay et également l'esprit constructif de Madame Piétranico parce que, comme cela a été dit, c'est un travail difficile et quand on rencontre les habitants du 15ème,

lors de nos permanences, on sait à quel point c'est une question très sensible et nous devons évidemment faire tous les efforts pour trouver des solutions au mieux.

J'ai entendu évidemment les critiques de la gauche mais, mes chers collègues, oui, nous assumons parfaitement le fait d'être exigeants en matière de logements sociaux, le fait de vouloir la qualité avec la quantité. La quantité n'est pas une fin en soi. A la différence de Madame Hidalgo qui ne fait que se balader dans les rues, nous, nous nous baladons dans les rues et nous écoutons les habitants, Madame Hidalgo, et chers collègues de l'opposition. Nous avons pris le parti, je suis désolé de le dire, d'être exigeants parce que nous considérons que les habitants des logements sociaux du 15ème ne valent pas moins que les habitants des logements privés, ils ont aussi le droit d'avoir des services publics de qualité, d'avoir des ensembles immobiliers propres, de ne pas avoir une sur-densification des logements et de ne pas avoir des quartiers, finalement, au sein desquels ils ne se sentent plus aussi à l'aise qu'il y a quelques années.

Je vais prendre trois exemples pour vous dire, mes chers collègues de l'opposition, que puisque, dont acte, vous ne prenez pas en compte nos remarques et nos demandes sur les programmes à venir, vous feriez bien d'écouter les habitants du 15ème qui eux aussi ont un avis, qui est souvent de très bon sens.

1er exemple, c'est le conseil de quartier Boucicaut. Il y a eu des réunions sur la ZAC Boucicaut, où les habitants, je fais mention du dernier Conseil de quartier, ont émis un certain nombre de réserves sur l'esthétique des logements. Je me souviens d'une réunion de conseil de quartier où un élu de l'opposition a lui-même émis un certain nombre de réserves, notamment sur la couleur un peu carcérale de certains ensembles. En tout cas les habitants, il me semble, lors de la dernière réunion, ont fait part de remarques, de critiques, avec une certaine force, une certaine conviction et si vous ne prenez pas en compte les remarques des élus de droite, prenez au moins en compte les remarques des habitants de ce quartier Boucicaut qui a tant de choses à dire.

2ème exemple, le conseil de quartier Parc des Expositions/Porte de Versailles. Là aussi, il y a eu des commentaires sur le programme de logements rue Desnouettes, sur la couleur, sur l'esthétique et je crois que là-aussi les remarques des habitants doivent être prises en compte. Ce n'est pas un gros mot que d'écouter les habitants, mesdames et messieurs les élus de l'opposition, il ne suffit pas de se balader dans les rues du 15ème.

Et puis, dernier exemple, là c'est flagrant, c'était lors de la dernière réunion du conseil de quartier Georges Brassens sur le projet Castagnary. On va y revenir

ultérieurement et je sais que les habitants sont très mobilisés. Nous les avons rencontrés parce que nous écoutons les habitants des quartiers du 15ème. Lors de cette réunion de conseil de quartier, cette démocratie de proximité qui vous est si chère, mesdames et messieurs les élus de gauche, là aussi les habitants du 15ème, ce ne sont pas les élus de droite, ce sont les habitants du 15ème et du quartier, ont fait un certain nombre de remarques sur la quantité, sur la qualité, sur les services publics qui y concourent, sur la propreté des ensembles, sur les projets à venir et je crois que c'est là le fond de la démocratie, si vous n'écoutez pas vos opposants, en tout cas, vous vous devez, en tant qu'élus du 15ème, d'écouter les habitants parce qu'au final ces habitants de logements sociaux, je le redis avec force, ne valent pas moins que les habitants des logements privés et à la quantité il faut savoir privilégier la qualité.

Monsieur le Maire : Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, très rapidement, je ne reprendrai pas ce débat, je saluerai bien sûr moi aussi la femme de cœur qu'est Hélène Macé de Lépinay et le travail de la commission dans son ensemble. Mais ce que je voulais dire, c'est que, pour ceux qui ont un peu de recul et qui reçoivent dans leurs permanences, on voit que depuis tant d'années on reçoit toujours autant de visiteurs demandant des logements. Rien ne change. Les années passent et rien ne change.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister, c'est la méconnaissance très grande des gens qu'on reçoit, sur leurs droits, sur le système très complexe des contingents d'attribution, des possibilités, du 1 % patronal. Je pense qu'il y aurait là un travail pédagogique à mener, assez intéressant et on peut se demander pourquoi il n'est pas mené. Parce que ce n'est pas à nous, les élus, d'apprendre, de faire ce genre de travail directement. Je pense qu'on perd beaucoup de temps à ça et on ne facilite pas les démarches des gens à les maintenir dans un large flou.

Par ailleurs on voit aussi, et je terminerai là, les difficultés très grandes à avoir des échanges. Je pense qu'il serait bien avisé d'inciter les bailleurs sociaux à faire un peu plus d'efforts pour traiter les dossiers d'échanges de logements car on voit bien souvent des gens qui souhaitent de bonne foi et qui n'ont aucun résultat à qui on finit par dire que le plus simple, c'est de refaire une demande de logement et de revenir à la case départ, ce qui est parfaitement absurde. Voilà Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire : Deux observations très, très utiles, mais ça ne m'étonne pas de lui, de Jean-Marc de Hauteclocque, sur les échanges. C'est quand même une chose plus facile que les attributions donc là il y a un vrai effort à faire, il faut

que nous renouvelions notre demande auprès des bailleurs sociaux. Deuxièmement, pour l'information des demandeurs, je ne verrai que des avantages à ce qu'au bureau du logement de la Mairie du 15ème, on puisse donner un document informatif aux demandeurs pour qu'ils puissent se tourner aussi vers toutes les solutions qui peuvent exister et qu'ils ne connaissent pas forcément, les concernant personnellement. On va essayer de voir cette chose-là. Madame Macé de Lépinay pour répondre aux orateurs si nécessaire.

Hélène Macé de Lépinay : Monsieur le Maire, vous avez déjà donné beaucoup de réponses. Je veux juste dire à Monsieur Dargent que je n'ai pas dit que je voulais plus de logements sociaux, j'ai précisé plus de logements familiaux, Monsieur Dargent, c'est-à-dire des 3/4 et 5 pièces. Je ne suis pas contre le logement social, vous le savez bien, mais j'ai dit plus de logements familiaux parce qu'il ne vous a pas échappé que les studios et les 2 pièces sont très utiles mais nous avons aussi beaucoup besoin de grands logements dans le 15ème arrondissement.

Pour ce qui concerne les plafonds, je veux simplement faire remarquer que les plafonds ne sont pas réévalués par la Mairie de Paris, ce qui fait que nous nous heurtons à une difficulté. Pour un appartement PLS, si nous avons une personne seule, elle ne peut pas gagner plus de 2.700 euros et quand le loyer est à 941 euros, c'est sûr que tout le monde refuse ce type de logement. Dans les 17 logements qui ont été retirés par les bailleurs, ou la Mairie de Paris, il y en avait qu'on n'arrivait absolument pas à pourvoir parce qu'en réalité les loyers ne sont pas en conformité avec les montants des ressources exigées par les plafonds. Donc c'est une vraie difficulté et je pense que les plafonds sont trop bas et ça bloque une partie de la mixité sociale que tout le monde souhaite légitimement.

Après cela, Monsieur le Maire, je pense qu'on a répondu à toutes les questions. Je veux juste indiquer que le contingent que Paris-Habitat peut attribuer en propre est quand même de 36 % de son parc. Donc c'est une proportion importante qui échappe à la Mairie d'arrondissement mais pas à la Mairie de Paris car, comme je l'ai rappelé, l'Adjoint au Maire chargé du logement est aussi Président de Paris-Habitat. Merci.

Monsieur le Maire : Encore merci, Madame Macé de Lépinay. Malgré vos très lourdes charges familiales et autres, vous passez tellement de temps pour travailler sur cette commission d'attribution.

Il s'agit d'une communication donc il n'y a pas de vote.

◊

4. XV 2011 070 - Adoption du compte administratif 2010 de l'Etat Spécial du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Vous connaissez la procédure, bien rodée maintenant dans notre assemblée, qui consiste à mettre aux voix la désignation d'un président de séance qui va rapporter en mes lieu et place le Compte Administratif 2010 puisque c'est la loi qui l'exige. Je me permets de faire une proposition : Alain Destrem étant Conseiller de Paris délégué aux finances, il me paraît tout à fait naturel et légitime de proposer sa candidature à votre suffrage.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV -Ne participe pas au vote- pour la gauche.

La majorité étant acquise, Monsieur Destrem est donc pour le rapport du Compte Administratif 2010, désigné comme Président de séance et je l'invite à venir, très temporairement, prendre ma place et la règle veut que, pour ma part, je quitte la salle. C'est difficile.

Alain Destrem : Mes chers collègues, le Compte Administratif de notre Etat Spécial, dont nous débattons chaque année à pareille époque, est un document important puisqu'il retrace les dépenses effectives engagées par notre collectivité au cours de l'année N-1, c'est-à-dire l'année 2010. Ces dépenses portent sur le fonctionnement, la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale et sur l'investissement au titre de la dotation dite, elle-même, d'investissement.

En 2010 les crédits ouverts qui conjuguent le budget primitif, les crédits reportés de l'année précédente et les abondements éventuels octroyés lors du vote du budget supplémentaire, se sont élevés à 12 millions d'euros, très exactement 12,05 millions contre 10,6 millions d'euros l'année précédente, c'est-à-dire en 2009, ce qui constitue une progression de 13 %. N'allez pas croire, mes chers collègues, que cette progression de 13 % soit le résultat d'une grande mansuétude ou prodigalité de la mairie centrale, bien au contraire ! Cette évolution marquante est essentiellement le résultat de l'augmentation des crédits de la dotation de gestion locale. Ce sont des crédits de fonctionnement qui sont destinés à faire fonctionner les équipements transférés qui sont en augmentation d'une année sur l'autre et qui naturellement, justifient le transfert de crédit de la part de la mairie centrale. Donc c'est une mécanique : nouvel établissement concédé, nouveaux crédits de fonctionnement.

Cette augmentation des crédits ouverts en 2010 a été obtenue au budget supplémentaire de juillet dernier avec l'inscription exceptionnelle de 720.000

euros destinés à régler des factures de fluides pour les 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2009, règlement qui n'avait pas été réalisé fin 2009, faute de crédits délégués suffisants. J'observe que ce problème de dette, que supportait la Mairie du 15èmearrondissement depuis plusieurs années, existait également dans tous les autres arrondissements de Paris. Mais la mairie centrale a souhaité y mettre bon ordre, ce qui, sur le plan financier est bien, c'est un bien car de tels retards dans les règlements nous donnent une très mauvaise image, en particulier vis-à-vis de nos fournisseurs et sans que nous en soyons directement responsables.

Le second poste, qui explique l'augmentation de la dotation de gestion locale, porte sur 267.000 euros destinés au règlement des loyers de la bibliothèque Beaugrenelle. Là, pendant plusieurs dizaines d'années, la Ville de Paris a omis de régler le loyer, comme les charges. Tout est désormais rentré dans l'ordre, ce qui est un bien également. Donc, pour ces deux points que je viens d'évoquer, je me félicite de l'action menée par notre mairie et notre Maire auprès de la mairie centrale pour obtenir que les délais de paiement auprès de nos fournisseurs soient à tout le moins conformes à la loi.

En 2010, les crédits ouverts pour l'animation locale ont fléchi : moins 8 % par rapport à 2009 en raison de la bonne exécution 2009 qui a donc limité les reports sur 2010. Cette diminution obère les marges de manœuvre de notre mairie, à la fois en entretien courant des équipements transférés -la ligne travaux urgents en particulier- et en termes d'animation culturelle, sportive et tous autres évènements.

Quant à la dotation d'investissement, son montant au primitif était identique depuis des années : 486.000 euros, alors que dans le même temps, la bonne exécution des dépenses limite le montant des reports des années antérieures et réduit considérablement le montant des crédits ouverts : moins 17 % par rapport à 2010, donc la marge d'intervention de la mairie du 15ème.

Sur les exercices budgétaires 2009/2010 et 2011, ces crédits ouverts auront donc ainsi fondu de 40 %, ce qui démontre à la fois notre bonne gestion et en même temps le fait que nous n'avons plus de limite possible pour essayer de jouer un peu plus que le budget qui nous est accordé chaque année.

J'ajoute que les travaux de la salle des fêtes, qui sont importants pour nous tous, se déroulent au mieux mais une mauvaise nouvelle est venue cet après-midi assombrir notre tableau. En effet, les crédits d'investissement programmés par la Mairie de Paris : 1 million d'euros, ont été sous-estimés et il manque en effet 100.000 euros pour rénover les rideaux et les banquettes. On peut refaire

l'ensemble des peintures mais en oubliant de rénover à la fois les rideaux et les banquettes. Il nous manque donc 100.000 euros. Le Maire du 15ème a donc plaidé pour que cette somme nous soit accordée dans le cadre du budget supplémentaire sur la dotation de gestion locale. Malheureusement, j'ai appris cet après-midi que la Mairie de Paris avait refusé. Donc il nous faudra financer cette dépense sur notre budget primitif, plus précisément sur la dotation de gestion locale qui n'a pas été formatée évidemment pour cela.

Nous allons opérer un transfert entre la dotation d'investissement, seule dotation où nous ayons une petite marge de manœuvre, et la dotation de gestion locale, ce qui nous coûtera, non pas les 100.000 euros dont je viens de parler mais un peu plus, c'est-à-dire 115.000 euros car, lors des transferts de dotation à dotation, la Direction des Finances impose une décote de 15 %. Ce qui fait que c'est une sorte de malus qui nous est d'ailleurs imposé, dont nous ne sommes pas responsables mais qui est imposé aux mairies dans le cas où elles sont contraintes d'opérer en cours d'année de tels transferts et c'est le cas pour nous. Au final, les crédits ouverts en investissement en 2011, déjà largement insuffisants, vont se voir amputés de 115.000 euros, ce qui est incroyable et inadmissible.

Ainsi, la dotation d'investissement dont je vous ai parlé, qui est toujours la même depuis des années, en tout cas au budget primitif, fixée à 486.000 euros, va devoir être revue dans ses affectations puisque nous aurons à prendre en compte un surcoût de 115.000 euros, soit 24 % de possibilités d'investissement en moins sur cette première partie de l'année, à tout le moins.

La comparaison entre les comptes administratifs 2009 et 2010 est assez éclairante, elle laisse apparaître une augmentation de 10,36 % des sommes mandatées : 9,4 en 2009, 10,38 en 2010. Ce qui est bien, un bon résultat. Ce chiffre résulte de l'octroi de crédits exceptionnels au budget supplémentaire 2010, en particulier pour les fluides et la bibliothèque Beaugrenelle dont j'ai parlé tout à l'heure.

Quant au taux d'exécution de crédits ouverts en 2010, il a légèrement fléchi : 86,2 % contre 88 % l'année précédente. Cette baisse du taux d'exécution est due pour l'essentiel au fait que le rattachement des charges de fonctionnement de l'exercice 2010 n'a pu avoir lieu en raison de déficiences, qui ne sont pas de notre responsabilité, du paramétrage du logiciel Alizé pour les Etats Spéciaux. Ce problème technique, non encore résolu par la Mairie de Paris et ce depuis près de 3 ans, a affecté les 20 arrondissements dont le nôtre également. Je rappelle pour mémoire que le taux de mandatement était de 84 % en 2008, donc même si ce taux de 2010 a diminué par rapport à 2009, malgré tous ces problèmes et

ceux en particulier que je viens d'évoquer avec Alizé, il est supérieur à celui d'il y a 3 ans.

Le taux d'exécution des crédits ouverts en 2010 est stable à 92,10 % par rapport à 2009 pour la dotation de gestion locale et un petit peu en baisse pour la dotation d'investissement : 43 % en 2010 contre 63 % en 2009 et pour la ligne « travaux urgents » de la dotation d'animation locale : 60 % en 2010 contre 82 % en 2009.

Malgré les efforts entrepris par les agents de notre mairie en charge de l'Etat Spécial, et auxquels je veux rendre un hommage appuyé, cette situation s'explique par des délais de réception de factures de travaux qui sont de plus en plus longs. Pour exemple, nous sommes toujours dans l'attente de plus d'une vingtaine de factures datant de 2010 et même de certaines d'entre elles datant de 2009, pour un montant de plus de 85.000 euros, portant sur des travaux de voirie réalisés l'année dernière. Ces travaux concernent particulièrement la réalisation de ralentisseurs rue Miollis, rue Brancion, rue Barruel, de feux de potence place Imbert, de zones de stationnement pour deux roues motorisés rue Humbelot, etc, je pourrais en citer beaucoup.

Les marchés centraux sont par ailleurs largement sous dimensionnés et ça c'est un inconvénient, avec la centralisation de la Mairie de Paris, et ne permettent pas de répondre dans les temps aux demandes émanant de nos 20 arrondissements. Il a par exemple fallu plus de deux ans pour qu'une fontaine, financée par le conseil de quartier Aleray, voie le jour. Il se trouve qu'elle ne marche toujours pas car elle n'est pas dotée d'un robinet qui lui permet de faire couler l'eau. Parce que les financements ne sont pas encore arrivés, nous ne pouvons pas faire en sorte que cette fontaine marche. Voilà un exemple simple de centralisation financière qui mériterait bien d'avoir, pour certains côtés, un peu de décentralisation.

Même chose pour le marché des jeux pour les tout-petits, que les conseils de quartier souhaitent installer dans les squares. Plusieurs projets sont restés bloqués durant 18 mois car l'organisation centrale, le marché central, n'était pas disponible, trop occupé. Ainsi, les crédits étaient bien présents sur la dotation d'investissement du 15ème, mais manifestement il n'était pas possible d'engager la dépense. Donc ce sont des systèmes dans lesquels, je m'adresse à Madame la 1ère adjointe, nous pourrions, -quand vous avez le temps d'écouter, écoutez, parce que c'est la vérité- essayer d'avoir un peu plus de flexibilité entre la gestion centralisée des autorisations de paiement, les paiements et la possibilité pour nous d'aller un peu plus vite au bénéfice des habitants du 15ème.

Je dois avouer que cette politique, qui est probablement délibérée, centralisatrice, permet au Mairie de Paris d'afficher dans la capitale sa volonté d'investissement exemplaire. Le Maire de Paris annonce toujours entre 7 et 8 milliards sur la mandature, selon les jours, et voilà qu'il ne s'en donne pas les moyens, finalement, car ceci ralentit de manière drastique sur le terrain la réalisation desdits projets. A l'affichage, bien, au projet, pas évident. Il suffit pour s'en convaincre de constater les reports d'année en année de grosses opérations dans le 15ème comme ailleurs. Ce qui compte pour le Maire, finalement, c'est que ces investissements aient été annoncés. Peu lui importe qu'ils voient réellement le jour, pourvu qu'un jour ça arrive.

Mais qu'en pensent les habitants du 15ème ? Ils sont comme nous, un peu frustrés. Ils ont le sentiment que la capacité de réaction de la Ville est bien lente et que la réalité est bien souvent loin des effets d'annonce. Au final, mes chers collègues, nous tentons à la Mairie du 15èmearrondissement de gérer au mieux, évidemment, à la fois les dotations qui sont les nôtres mais également la pénurie qui nous est infligée par la mairie centrale mais, sachez-le, nous utilisons au mieux les capacités qui nous sont offertes grâce à la détermination de notre Maire et de son équipe municipale. Je vous remercie, et après avoir éventuellement répondu à vos éventuelles questions, de bien vouloir approuver notre Compte Administratif 2010. Merci.

Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dargent. Faites attention, Monsieur Dargent, parce que j'ai repris, avant toute chose, pour que vous n'ayez pas à le refaire, votre intervention de l'année dernière, donc vous n'avez pas à la relire.

Claude Dargent : Vous pouvez, ça ne fait pas partie de mon registre d'activités, ça. Je voudrais simplement faire quelques observations, d'abord sur la dotation de gestion locale. Parce que, ça, vous avez omis de le dire, Monsieur Destrem, ça vous a probablement échappé, mais le 15ème est un des seuls arrondissements pour lesquels les charges à caractère général augmentent dans des proportions tout à fait importantes : + 130.000 euros entre 2009 et 2010.

Donc en cette période qui est une période d'économie, une période où on sait combien les Parisiennes et les Parisiens rencontrent un certain nombre de difficultés, ce volume d'augmentation des dépenses est pour le moins préoccupant.

Je vais prendre des exemples concrets puisqu'on évoquait tout à l'heure la nécessité d'être concret et près du terrain. Moi je suis un habitant du 15ème et comme tel, inscrit sur les listes électorales, je reçois beaucoup de courrier de la mairie du 15ème, énormément de courrier et surtout, très fréquemment des

courriers en double, Monsieur Destrem, des courriers en double, et on peut tous le dire, ici. Alors, voilà des exemples de dépenses sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister quant à leur caractère parfaitement inutile.

Nous voudrions vous appeler à davantage de vigilance, pour des raisons évidentes d'économie par rapport aux impôts des Parisiennes et des Parisiens, et également parce que nous entrons bientôt dans une période qui se situera à un an des élections législatives, Monsieur Destrem. Il n'est pas complètement exclu que dans le 15ème ces élections soient ici ou là, relativement disputées, et je ne voudrais pas qu'il y ait des problèmes d'invalidation à cause de dépenses excessives de la Mairie du 15èmedans les mois qui précèdent. Je dis cela d'autant plus que ces frais d'affranchissement progressent de 30.000 euros tout de même, entre 2009 et 2010. Quant aux frais de réception, ils progressent de 10.000 euros. Voilà, me semble-t-il, un contre exemple manifeste qui vous a échappé en matière de maîtrise des dépenses publiques locales.

Je sais bien, vous avez remplacé à sa place le Maire du 15ème arrondissement, et nous avons dans le 15ème deux figures du Sarkozysme, les deux députés ; il faut le rappeler parce qu'ils ont parfois tendance à le cacher un petit peu en ce moment, et je sais bien que le Sarkozysme a un modèle, ce que j'appellerais le modèle du Fouquet's ... Pourquoi vous vous énervez comme ça ? Et donc, le modèle du Fouquet's ...

Alain Destrem : Mes chers collègues, laissez la porte à la démocratie.

Claude Dargent : Je suis sûr que les habitants du 15ème ne souhaitent pas voir le modèle du Fouquet's s'appliquer à leur arrondissement et donc nous voudrions vous appeler, Monsieur Destrem et l'ensemble de la majorité, à un peu moins de dépenses somptuaires, s'agissant de la gestion de cet arrondissement. C'est le premier point.

Je passerai sur la dotation d'animation locale pour en arriver tout de suite à la dotation d'investissement. C'est plus technique mais c'est aussi tout à fait important. Le montant mandaté a été divisé par presque deux entre 2009 et 2010. Le taux d'exécution passe de 63 % à 43 % contre une moyenne, tous arrondissements confondus, de 50 %. Pourquoi ? C'est une question véritable puisque sur la première c'était plus un commentaire qu'une question. Pourquoi la Mairie du 15èmeutilise-t-elle beaucoup moins cette année, par rapport à l'année dernière, cette dotation d'investissement ? Est-ce que vous cherchez à faire une pelote pour un projet de grande envergure ? A tout le moins, nous souhaiterions

que des explications soient données à l'opposition, puisque la majorité, visiblement, ça ne l'intéresse pas et qu'elle ne questionne pas.

Dernier point. Le 15ème est un des arrondissements qui utilise le plus sa dotation d'investissement pour faire des achats de mobilier, là où le Code général des collectivités territoriales préconise plutôt la réalisation de travaux. Donc là aussi, certes les meubles c'est important, ça permet d'améliorer un certain nombre d'environnements mais quand même, la dotation d'investissement c'est fait pour des travaux.

Donc voici quelques exemples et encore, on est loin d'avoir tout regardé dans le détail, qui permettent d'illustrer la gestion de cet arrondissement qui est, on l'a vu à l'instant, tantôt largement flottant, tantôt carrément dispendieux par rapport aux nécessités d'une gestion stricte des dépenses publiques, dont il est vrai, l'Etat ne s'est pas vraiment donné les moyens, au niveau national, depuis plusieurs années, le déficit budgétaire l'établit. Je vous remercie.

Alain Destrem : Merci Monsieur Dargent. Je voudrais d'abord vous répondre sur l'investissement parce que si vous m'avez écouté, déjà on va avoir un problème majeur parce qu'on va être amputé de 115.000 euros en ce qui concerne la finition, à notre charge, des travaux qui avaient mal été estimés par la Mairie de Paris sur la salle des fêtes, à laquelle, je suppose, vous-même comme nous sommes très attachés. Donc on va perdre 24 % sur les six premiers mois d'éventualité de dépenses et d'investissement, ceci dû au fait que la Mairie de Paris n'a pas fait correctement son travail. Premier point.

Deuxième point. Lorsque vous parlez d'engagements, je vais vous répondre. Si ça ne vous intéresse pas, Madame Hidalgo ... En ce qui concerne l'investissement, le seul problème que nous avons eu l'année dernière, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu engager tous nos investissements, mais ce n'est absolument pas de notre faute. Il y avait un marché de sécurisation sur l'ensemble des investissements de voirie pour sécuriser les voies que l'on devait passer nous-mêmes et ça nous a été imposé par la Ville de Paris de passer par la Ville, ce qui fait qu'aujourd'hui, l'année dernière on n'a pas pu investir parce que les marchés ne sont pas sortis. C'est donc à cause de la Ville qui a mis trop de temps pour obtenir ce marché de sécurisation, à hauteur d'un peu plus de 200.000 euros, que nous n'avons pas fait les engagements d'investissements que nous aurions pu faire. Si nous avions eu un peu plus d'indépendance, peut-être serions-nous allés un peu plus vite. Je rappelle d'ailleurs que nous avons une commission d'attribution et d'appels d'offres qui existe dans le 15ème arrondissement.

Ensuite, quand vous parlez de mobilier, je vais vous dire Monsieur Dargent, que vous ne savez pas très bien à quoi correspondent les investissements de mobilier mais je vais vous répondre parce que quand vous allez vous promener dans les crèches, quand vous allez vous promener dans les écoles et que vous allez dire aux écoles que nous dépensons de l'argent en mobilier, je peux vous dire que ... mais c'est de l'investissement, cher ami, c'est de l'investissement à la disposition des écoles, c'est tout à fait légal. Donc quand vous irez dans les écoles, j'irai avec vous d'ailleurs, pour expliquer aux directeurs d'écoles que finalement vous êtes contre notre politique d'investissement pour avoir des tables, des chaises, des tableaux, etc, et que vous trouvez que nous sommes des gens qui essayons de désorienter la politique d'investissement de la Ville de Paris et de passer par derrière, ce qui est totalement légal, vous allez avoir la réponse du directeur ou de la directrice d'école qui va vous dire combien ils seraient heureux si nous suivions votre recommandation. Donc, sur l'investissement, je vous en prie, regardez bien dans le détail parce que là aussi vous risquez d'avoir un retour de bâton surtout vous qui êtes un homme de terrain, comme moi, vous allez voir, dans les écoles, je vais leur expliquer que vous êtes opposé au fait que nous achetions du mobilier, ainsi que dans les crèches.

Ensuite, vous revenez toujours sur la même chose, que je trouve absolument extraordinaire, c'est la qualité de vie de la mairie du 15ème. Je vais vous répondre. Vous avez évoqué le Fouquet's, j'en suis ravi dans le fond. Si la commission d'attribution du 15ème arrondissement pouvait avoir la possibilité d'acheter des petits-fours de la qualité du Fouquet's, je crois qu'on serait plus nombreux pour venir. Le Fouquet's n'a absolument rien à voir avec ce dont on parle dans le 15ème et deuxièmement, d'après ce que j'ai vu dernièrement hier dans un journal, un certain candidat de l'opposition prêt à partir en campagne électorale démocratique et sociale, assis dans une Porsche, je crois qu'il n'y a franchement pas de leçon à donner.

Autre point qui me paraît intéressant, c'est l'histoire de la loi par rapport aux élections législatives. Inutile de vous dire que ça n'a échappé à personne. Je crois que les élections législatives auront lieu en juin l'année prochaine, si j'ai bon souvenir. Donc, jusqu'à la fin du mois de mai toute personne a le droit de faire ce qu'elle entend pouvoir faire et à partir de la fin du mois de mai ça rentrera dans les comptes de campagne des candidats nombreux et variés qui seront aux législatives. Je vous rassure, la Mairie du 15èmey veillera et rien ne partira de la mairie du 15ème.

Maintenant, parlons des frais que vous avez voulu voir, que sont les frais d'affranchissement. C'est intéressant parce qu'effectivement il y a eu une augmentation entre 2010 et 2009, qui a été de l'ordre de 30.000 euros si j'ai bon

souvenir. Cela nous fait passer à 0.68 euros par habitant. Savez-vous, cher ami, combien dépense tout Paris, les 20 arrondissements ? 1.853.884 euros. Soit non pas 0.68 euros par habitant mais 0.84 euros. Donc ce qui veut dire qu'il y a d'autres arrondissements, surement le 7ème peut-être qui est un grand arrondissement, ou d'autres arrondissements, en fait nous sommes en-dessous de la moyenne parisienne. Absolument.

En dehors des frais d'affranchissement, vous êtes revenus sur les « fêtes et cérémonies » et les « réceptions ». Mais arrêtez. Sur les fêtes et cérémonies, c'est toujours le même discours. D'ailleurs j'avais repris le vôtre que j'étais prêt à reprendre. A la fin, on va expliquer à nos habitants que nous avons réveillé le 15ème arrondissement, que nous allons faire des cocktails à longueur de journée, avec du champomy, avec du coca light et avec un peu d'eau à la demande de Monsieur Dargent. Vous allez vraiment faire plaisir aux habitants du 15ème.

Mais en étant plus sérieux, parce que nous avons aussi une commission d'appel d'offres à la Mairie du 15èmequi surveille ce genre de chose, et sur les « fêtes et cérémonies » je vais vous dire. 2010 : 7.413 euros. Vous savez à quoi ça correspond ? Cela correspond au chiffre que nous avions en 2007, Monsieur Dargent : 7.360 euros. En 2009, nous avions fait plus, vous n'aviez rien dit la dernière fois.

Sur les réceptions, c'est extraordinaire, je recommence, c'est toujours pareil. Nous, on a dépensé 99.000 euros en 2010 sur le budget, on va proposer ça, contre 102.604 euros en 2009. Excusez-moi, nous sommes en diminution en 2010, ça veut d'ailleurs dire qu'on tient compte d'un certain nombre d'évènements dont les comptes de campagne, soit 0,43 euros par habitant du 15ème contre 0,66 euros sur tout Paris. Alors, tirez le 15ème vers le bas, mais tout le monde va aller dans les cocktails du 20ème, dans le 18ème.

Arrêtons de dire des choses comme ça parce que, franchement, c'est quelquefois un peu lancinant. Nous essayons de gérer au mieux. Nous avons depuis 3 ans soit diminué, soit monté en fonction des circonstances et nous sommes en général pratiquement au même niveau qu'il y a 3 ans et toujours à 20 % en-dessous de la moyenne nationale tant en affranchissement, qu'en réceptions, qu'en fêtes et cérémonies. Voilà, c'est parfait et j'en suis très fier.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Président, je vous ai apporté quelques précisions parce que vous avez émis beaucoup de critiques par rapport à la gestion des achats de la Ville de Paris, par l'attribution de marchés. Il ne vous échappe pas

que l'attribution de marchés de manière plus collective, centralisée est plus efficace que si elle était complètement décentralisée, chose que vous critiquez très fortement. Tout le monde en est bien conscient qu'avoir des marchés centralisés permet d'avoir des commandes beaucoup plus importantes. Par conséquent d'avoir des réductions plus importantes auprès des fournisseurs et faire des économies substantielles. Cette chose est tellement sensée que d'ailleurs la droite a la même politique au niveau national en menant notamment cette politique avec les RGPP -les révisions générales des politiques publiques- dans un certain nombre de domaines. Une chose pour laquelle je n'entends jamais ni la droite, ni les Députés qui représentent ici la majorité, critiquer. Donc cette politique de centralisation des achats est bonne, juste, permet de gagner en efficacité, en termes de coût. Qu'il y ait des améliorations à apporter en termes de fonctionnement de temps en temps, pourquoi pas, mais en tout cas elle va dans le bon sens.

Alain Destrem : Je vais vous répondre, Monsieur Baghdad, parce que c'est assez simple. Moi je le vis de temps en temps parce que je suis membre de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et donc je vois bien comment cela se passe. Il y a deux choses.

La première des choses c'est que les enveloppes budgétaires pour des marchés qui sont déterminés par la Direction des finances, ou par les différentes directions, sont souvent inférieures aux réponses qui sont données par les entreprises, ce qui rend les marchés infructueux et ce qui amène donc à l'obligation de les relancer. Il y a peut-être une volonté de faire baisser les prix mais en même temps, malheureusement, le réalisme économique nous met en porte à faux les uns les autres et nous oblige à reporter l'ouverture des marchés. C'est de la faute de personne. C'est un problème d'estimation qui n'est pas toujours très simple des services et des directions. C'est la première des choses. Il y a une époque où ça se faisait très bien à la baisse et là en ce moment on sent très bien que tous les prix remontent dans les marchés et qu'il y a un problème d'estimation par les directions. A partir du moment où le marché est infructueux, ça nous reporte de plusieurs mois.

La deuxième des choses, c'est clair, c'est que les services sont un peu débordés, il faut être franc et que donc ils sont peut-être un peu sous-équipés pour avoir un côté réactif efficace et plus fort que ça. Je ne dis pas que si c'était décentralisé dans les mairies ça irait plus vite, je dis simplement qu'il y a peut-être un besoin d'ajustement au niveau de la mairie centrale mais quelques fois on se fait avoir à cause de ça et ça c'est évident, c'est une réalité.

Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Juste un mot pour dire que j'ai fait un micro sondage autour de moi et que personne d'entre nous n'a jamais reçu de courriers en double. Alors peut-être, Monsieur Dargent, voit-il double grâce au vin de la Mairie du 15ème?

Alain Destrem : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Deux précisions complémentaires. La Ville de Paris, la commune de Paris et non pas la mairie centrale, ce terme-là ne dit pas grand-chose aux Parisiens attachés aux mots, fait effectivement très attention à ne pas accepter des pressions sur les prix qui sont quand même, disons-le, de la part d'un certain nombre de fournisseurs, monnaie courante. Donc, si nous étions irresponsables, effectivement, nous nous dirions, allons-y, prenons les plus chers, au prix auquel le marché se situe ça doit être le bon prix. Non. Je crois que justement une Direction des achats, comme l'a très bien dit José Baghdad, sert aussi à créer cette pression sur les prix. D'ailleurs, bien souvent, pour les grosses opérations, nous nous lançons plutôt dans ce qu'on appelle les marchés compétitifs qui permettent, sur la base d'un appel d'offres commun à l'ensemble des entreprises qui doivent répondre, de pouvoir aussi négocier sur le prix parce qu'il n'est pas question de se soumettre au prix que les marchés, notamment ceux de la construction ou autre, imposeraient à la Ville. Il s'agit de bien gérer les deniers des Parisiens. Donc je voulais apporter cette précision parce que c'est un point qui me semble important.

Ensuite, je ne vais pas vous demander de réponse, on ne va pas engager ce débat ici, mais quand vous dites qu'il y a une tension des services de la Ville, qui peut-être ne peuvent pas faire ce travail, vous nous suggérez quoi ? Vous nous suggérez qu'on fasse le contraire de l'Etat ? C'est-à-dire qu'on recrute plus de fonctionnaires. Je vous rappelle, puisque le mot RGPP a été utilisé, ce n'est pas ce qu'utilise la Ville de Paris puisqu'en ce qui concerne les fonctionnaires -il y en a un certain nombre ici dans cette assemblée- nous maintenons l'emploi public à Paris ; ce qui est, je crois d'ailleurs, un élément extrêmement important. Peu de collectivités le font, d'abord parce que peu d'entre elles le peuvent.

Mais nous, le choix que nous avons fait c'est de maintenir l'emploi public et de redéployer en fonction des départs en retraite l'emploi public vers les créations nécessaires et notamment dans les services de proximité. Je pense bien sûr aux crèches qui sont en forte tension parce qu'il y a un problème, qui n'est pas propre à Paris, mais qui est un problème d'offre d'agents, de salariés, de personnes qui aimeraient travailler dans les crèches, qui est inférieur à la demande. Donc il y a des problèmes de cette nature auxquels nous sommes confrontés mais nous, nous

maintenons l'emploi public. Cela veut dire qu'il n'y a pas de suppression d'emplois de fonctionnaires à la Mairie de Paris mais j'ai cru comprendre que, en rupture d'ailleurs avec ce qui est préconisé par vous au niveau national, vous semblez nous suggérer que sur Paris on fasse les choses différemment, c'est-à-dire qu'on accroisse le volume de fonctionnaires. Ce n'est pas non plus notre objectif parce que, conscients des tensions qu'il y a et notamment de la diminution drastique des dotations de l'Etat, pour la Ville de Paris, y compris sur ces prestations obligatoires dans le domaine social, c'est-à-dire des prestations que nous payons quoiqu'il arrive et qui ne nous sont pas remboursées par l'Etat, nous sommes effectivement dans une situation de tension budgétaire et financière mais malgré tout, le choix que nous avons fait, je le dis et redis, est un choix de maintien de l'emploi public de fonctionnaires à Paris.

Je crois que les fonctionnaires de la Ville le savent et qu'ils savent aussi que s'ils étaient dirigés notamment par l'Etat, il en serait tout autrement puisque du côté de l'Etat, le non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite, que ce soit dans les écoles, que ce soit dans la police, que ce soit dans la santé, qui sont pourtant des services publics essentiels, n'est pas assuré. Donc merci Monsieur Destrem de nous dire que finalement vous nous encourageriez à aller encore plus loin dans la façon dont nous gérons l'emploi public, en radicale opposition à celle qui est gérée par l'Etat pour les fonctionnaires de l'Etat. Merci.

Alain Destrem : Mon rôle n'est pas de répondre sur la politique de l'Etat mais j'ai eu la chance de présider une mission d'information et d'évaluation sur la politique des personnels de la Ville de Paris. D'abord, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire mais enfin, il est évident qu'en dix ans, si on ne peut pas dire que vous avez fait une politique d'emploi à la Ville de Paris, je mentirais parce que vous êtes passés de 39.990 employés, lorsque nous étions en responsabilité à la Ville, à 50.000 et quelques -j'ai oublié combien- c'est-à-dire plus de 10.000 emplois que vous avez créés à la Ville de Paris en dix ans en se demandant si cela a servi aux Parisiens et s'ils s'en rendent compte dans la rue.

Ça, je vais vous dire, en dehors des emplois qui sont liés aux nouvelles créations, vous savez très bien que ce que vous avez fait c'est une politique ambitieuse de recrutement pour faire plaisir aux employés de la Ville de Paris, ce à quoi je m'étais toujours opposé effectivement lorsque j'étais adjoint au personnel, c'est-à-dire de mettre en place les 35 heures à la Ville de Paris et je dois dire qu'aujourd'hui on en paye le prix dans les charges de la Ville et dans la politique de personnels dont les Parisiens de toute façon ne se rendent pas compte de la concrétisation de cet effort que vous avez tenté de faire en dix ans. Ça c'est la première remarque.

La deuxième elle est très simple. Je ne suis pas pour la suppression d'emplois à la Ville de Paris, vous en avez déjà beaucoup trop créé, donc si je revenais en responsabilité à la Ville, je stabiliserais à tout le moins mais je ferais surtout quelque chose qui mérite d'être fait et d'ailleurs je félicite le Maire de Paris d'avoir accepté une de mes propositions, c'est de mettre en place une commission de suivi de la politique de personnels de la Ville de Paris, et j'en suis très fier, et j'en suis très heureux, parce qu'en fait un des problèmes qui peut être posé à la Ville de Paris, ce n'est pas la création ou la suppression d'emplois, c'est la meilleure répartition des emplois, Madame Hidalgo. Alors là il y a beaucoup à faire et à réfléchir.

Donc, effectivement, je suis d'accord avec vous si vous acceptez le fait que pour moi, en ce qui concerne la Mairie de Paris, qui en central, au niveau des appels d'offres, de la commission des suivis, etc, dans toutes les directions, avait un peu plus d'effectifs pour aider les mairies d'arrondissement à être plus réactives, c'est-à-dire, je suis d'accord avec vous, une meilleure répartition mérite peut-être des emplois sélectifs nouveaux pour aider les mairies d'arrondissement à assumer leur budget.

Donc on est presque proche l'un de l'autre dans ce domaine. Simplement, je pense qu'il faut bien mettre à plat cette politique de personnel, parce qu'elle nous a coûté bien cher en dix ans et je ne suis pas sûr que les Parisiens s'en rendent compte en termes de concrétisation sur le terrain. Mais, il y a effectivement les ouvertures d'établissements, les créations de postes à côté des ouvertures d'établissements, il y a aussi les 35 heures qui était la plus grosse répartition de l'investissement et puis il y a peut-être à se poser la question de la description de poste d'un grand directeur au design à la Ville de Paris dont on ne sait toujours pas exactement ce qu'il fait parce qu'il y a de grandes agences de communication qui savent faire du design et on s'est offert un directeur au design à la Ville de Paris. Je ne suis pas sûr que derrière lui il n'y ait pas encore 10 personnes qui travaillent avec lui sur le design de la Ville de Paris mais à mon avis il y a des bonnes agences qui sont des créatrices à l'extérieur qui coûteraient beaucoup moins cher. Voilà des choses.

Mais bon, on est en dehors du débat de la Mairie du 15èmepour être franc. Ceci dit, au niveau 15ème, si on y revenait, je vous suggère de vous déterminer sur le Compte Administratif 2010 de la mairie du 15ème.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? NPPV pour la gauche. Il est adopté. Je vous remercie.

On va pouvoir rappeler Monsieur Goujon.

Monsieur le Maire : La séance est suspendue 3 minutes.

◊

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien reprendre place, nous allons reprendre le cours de nos travaux.

5. 2011 DLH 37 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de la propriété communale 16-18 rue Ginoux et 64-66 rue Saint-Charles.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Je ne sais pas, mes chers collègues, si vous vous souvenez de ce lieu qui constitue deux fois 2 ateliers d'artistes aux angles des 2 rues concernées dans cette délibération. Je voudrais simplement savoir pourquoi nous avons déjà voté, du temps de la SEMEA XV puis du temps de la SemPariSeine, la rénovation de ces ateliers et qu'ils sont toujours dans l'état où ils sont, je dois même dire plus que catastrophique parce qu'au fil des années ils se sont considérablement dégradés, squattés, taggués, envahis par les rats. C'est une vraie catastrophe. Il me semble que cette affaire dure depuis 2003.

Donc je voudrais, et en lisant la délibération je n'en ai pas du tout la certitude, avoir la certitude que cette opération, qui a scandaleusement traîné, puisque je rappelle que dans le 15ème nous n'avons eu aucun atelier d'artistes construit depuis 2001 et que nous n'en aurons aucun jusqu'en 2014, que ces 4 ateliers dont la réparation traîne depuis 2003, se baladant de Sem en Sem, n'a pas été fait.

Je voulais savoir si Madame Tachène avait des informations et d'autre part, je voulais savoir si Monsieur Gudmar Olofsson, qui est le sculpteur qui occupe les 2 ateliers sur la rue Saint-Charles, sera relogé quelque part pendant les travaux de rénovation.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Tachène.

Anne Tachène : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, je me suis également interrogée sur cette délibération. Je n'ai pas comme vous la chance de connaître l'artiste qui occupe cet atelier actuellement. Je ne peux malheureusement pas vous répondre concernant les retards pris par cette réhabilitation ni ce qu'il va advenir de l'atelier de sculpture pendant les travaux. Aussi, ce que je vous propose, c'est d'intervenir sur ce sujet en Conseil de Paris la semaine prochaine. Ce sera pour nous l'occasion d'avoir un point sur la politique

de la Ville en matière de création de logements pour les artistes. Chers collègues, je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui me sera faite. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous aurons donc peut-être la réponse lundi prochain au Conseil de Paris. Je mets ce projet aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

◊

6. 2011 DLH 63 - Convention publique d'aménagement conclue avec la SIEMP le 30 mai 2002 en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris. Modifications du champ d'application du droit de préemption urbain consécutives à l'expiration de la convention au 31 décembre 2010.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaite intervenir sur le bilan de l'action de la société SOREQA pour ce qui concerne l'immeuble 93 rue Brancion. Je rappelle que la Ville de Paris a revendu les immeubles qu'elle avait préemptés 93/95 rue Brancion à la société SOREQA. Je rappelle qu'à cet emplacement, après libération et démolition des deux immeubles, la société a pour projet de réaliser une opération d'environ huit logements sociaux et de locaux d'activité en rez-de-chaussée.

La mise en œuvre de ce programme pose aujourd'hui un problème pour l'immeuble du 93. C'est un petit immeuble en rez-de-chaussée et sous-sol qui accueille aujourd'hui le dépôt de l'entreprise Poilâne. Or, la société SOREQA refuse le maintien de cette activité. Poilâne, ce n'est pas seulement la petite boutique charmante que chacun connaît au 85 rue Brancion, c'est aussi en contigu, rue Fizeau, un laboratoire avec d'imposants fours anciens de 100 m² en sous-sol et 100 m² en rez-de-chaussée qui produit 6.000 gros pains ronds par jour.

Vu la faiblesse de superficie de ces locaux, ceux-ci doivent être, au fur et à mesure de la fabrication des pains, transportés de façon ininterrompue par les boulangers entre 15 heures et 5 heures du matin dans les locaux du 93 rue Brancion. Vous l'avez compris, il y a une unité nécessaire et impérative entre ces locaux. La société SOREQA ne peut pas conserver à la société Poilâne ces locaux, elle le refuse, et menace aujourd'hui d'exproprier la société. Cette position est inadmissible. Si la société Poilâne perd son local au 93 rue Brancion, elle devra quitter le 15ème qui perdra ainsi une de ses plus belles PME et 45 emplois.

Je vous propose donc, mes chers collègues, soit de supprimer le 93 rue Brancion de la délibération qui nous est soumise, soit de voter le principe du maintien de la société Poilâne au sous-sol et rez-de-chaussée du futur immeuble social qui sera réalisé 93/95 rue Brancion. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : C'est vrai que pour préserver cette société qui fait effectivement des productions de qualité, il serait opportun que la société SOREQA puisse tenir compte de l'existence de cette société. Donc, vous nous proposez une alternative entre, soit retirer cette adresse du projet de délibération, sous forme de vœu ou d'amendement, soit prévoir qu'en rez-de-chaussée soit maintenu ce local de dépôt de la société Poilâne. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je propose, parce qu'il faut être raisonnable aussi et avoir tous les éléments en main, je ne les ai pas là donc je vous propose d'apporter une réponse pour le prochain Conseil de Paris. Nous tenons tous à ce qu'effectivement Poilâne puisse poursuivre son activité. Est-ce que c'est là ? Est-ce que c'est juste à proximité, puisqu'il y a une continuité nécessaire ? Je vous propose de faire le point, de voter la délibération en l'état et de revenir au Conseil de Paris avec les éléments nous permettant de statuer sur cette délibération, compte-tenu de la double exigence : des logements, puisque c'est important, et également maintenir les emplois de la société Poilâne qui sont historiquement installés dans l'arrondissement. Je vous propose d'aller un peu au fond des choses et de revenir devant le Conseil de Paris sur ce dossier-là.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Oui mais je trouve qu'il est dommage que le Conseil d'arrondissement ne connaisse pas votre position, Madame ... Non, ce n'est pas ce que je dis, on ne va pas directement au Conseil de Paris, vous revenez au Conseil d'arrondissement avec ce dossier.

Monsieur le Maire : Quelle est votre position, Monsieur l'adjoint ?

Gérard Gayet : D'accord, si on revient devant nous avec le projet, je suis d'accord pour que l'on réexamine à ce moment-là le projet au Conseil d'arrondissement avec de nouvelles propositions.

Anne Hidalgo : Je propose qu'on fasse le point avec le Maire du 15ème qui vous représente, qui représente les habitants du 15ème et moi-même ou votre Cabinet et moi-même et mon Cabinet et on regarde où l'on en est. Mais si effectivement

il y a un problème sur la pérennité de l'activité de Poilâne, on va regarder ça très sérieusement.

Monsieur le Maire : Ce problème se pose, nous allons voir ça avec les services de la Ville, d'ici le projet en Conseil de Paris parce que forcément on doit voter ça au prochain Conseil de Paris. Donc, sous ces réserves, nous votons le projet de délibération.

Gérard Gayet : Je ne souhaite pas que ce soit voté au prochain Conseil de Paris si on n'a pas satisfaction parce que le problème, c'est que la société a déjà refusé à la société Poilâne, donc il faut ...

Anne Hidalgo : ... Monsieur Gayet, les élus sont là pour apporter leur voix. Moi je vous dis, on regarde, on va travailler avec le Maire du 15ème et s'il y a un problème, on ne le votera pas au Conseil de Paris, on verra comment ...

Monsieur le Maire : Je pense que le bon engagement est qu'on puisse travailler sur ce dossier et qu'il ne soit pas soumis au Conseil de Paris si on ne trouve pas une solution pour Poilâne.

Avec cet engagement de Madame Hidalgo, nous votons ce projet de délibération. Madame Tachène voulait parler ? Elle est adjointe effectivement.

Anne Tachène : Juste quelques mots. Tout d'abord, je remercie Monsieur Gayet de son attention sur le sujet ainsi que de ses propositions. C'est vrai que complexe dans son approche, la délibération l'est moins dès que l'on considère les délibérés portant peu ou prou sur le traitement de l'insalubrité. Dans cette délibération il s'agit donc de terminer le programme initial de 430 parcelles et de l'ajuster à des immeubles fragiles nouvellement détectés avec pour terme 2015. Ainsi, si le cadre légal change, en revanche les objectifs de la convention d'aménagement restent identiques.

Aussi, dans la continuité de nos positions sur le traitement de l'insalubrité, et sous réserve des apports que vous pourrez nous faire, Madame Hidalgo, au Conseil de Paris, je vous proposerais d'émettre un avis favorable avec la prise en compte des commentaires de certaines parcelles telles que celles des 93/95 rue Brancion. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Il est adopté dans ces conditions.

◊

7. 2011 DU 22 - Application et modification des existants du droit de préemption urbain renforcé -DPRU- sur certaines réserves inscrites au PLU.

Monsieur le Maire : Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues. Etant donné les problèmes d'effectifs que nous rencontrons dans le 15ème, je voudrais savoir si cette fois il est prévu des équipements publics dans ces réserves ?

Monsieur le Maire : On nous dit dans l'exposé des motifs qu'il s'agit aussi d'introduire de nouvelles réserves. Sur la liste de ces réserves dans le 15ème, il n'y en a pas. Il y a déjà un certain nombre de projets d'ailleurs sur lesquels des aménagements sont prévus : hôpital Saint-Michel, Sainte Félicité, et l'hôtel du 80 rue de Javel mais pas sur les équipements publics. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Je voudrais revenir sur le 34 boulevard de Vaugirard. C'est le Musée de La Poste qui s'appelle maintenant L'Adresse, que j'espère vous fréquentez tous assidûment parce que c'est un musée, non seulement historiquement très important, mais qui a une animation culturelle contemporaine extrêmement intéressante.

Ce musée va fermer parce qu'il ne sera pas rendu accessible en 2014 aux handicapés. La Poste a fait tous les efforts qu'il fallait pour essayer de trouver une solution à l'aménagement intérieur de cet immeuble, qui est tout à fait bizarrement configuré et les sommes à envisager pour mettre aux normes cet immeuble, demanderait que l'ensemble de ce bâtiment, dans sa partie intérieure, soit totalement démoli et reconstruit.

La Ville de Paris se précipite sur ce lieu pour en faire des logements sociaux. Très bien. Moi je regrette que la Ville n'ait pas envisagé avec La Poste de savoir comment elle pouvait venir en aide à cet organisme pour que ce lieu patrimonial, qui ne concerne pas simplement Paris mais toute la France et je dirais même tout le monde entier à cause de la partie philatélique internationale, ce lieu va quitter le 15ème définitivement pour se réinstaller probablement dans un local de La Poste en dehors du 15ème. Donc, je voulais savoir, Madame de Clermont-Tonnerre, si, dans vos investigations vous aviez eu des informations sur ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je pense que ce travail vient conclure une série de travaux que nous avions faits ensemble, sur lequel notre Conseil et le Conseil de Paris ont été amenés à se prononcer. Il y a un certain nombre de parcelles, en l'occurrence, ce

sont plutôt des petites parcelles qui sont visées là, qui sont en évolution ou qui risquent d'évoluer, sur lesquelles la Ville de Paris souhaite pouvoir exercer un droit de préemption, soit renforcé, soit dans le cadre du droit de préemption normal, sur ces parcelles pour pouvoir y mettre des logements et également bien sûr des services publics puisque la plupart de nos opérations de logement, dès lors qu'elles sont importantes en volume, sont accompagnées notamment d'équipements. Je pense à la petite enfance puisqu'il n'y a pas aujourd'hui de projets importants de logement sociaux et de logements privés, puisque souvent les opérations sont combinées, qui se font dans le 15ème et à Paris sans qu'il y ait en même temps un regard sur l'offre de petite enfance.

En ce qui concerne le boulevard de Vaugirard, je veux bien que le budget de la Ville de Paris assume tout, y compris le budget de La Poste, je pense que La Poste, et je connais bien Monsieur Bailly le Président de la Poste, peut aussi se tourner vers sa tutelle naturelle, puisque vous avez dit que ce musée a un rayonnement national et international, tutelle naturelle, même si c'est un organisme qui s'est grandement privatisé, qui est l'Etat. Donc voilà, je pense, Madame Fonlladosa, qu'on peut peut-être effectivement tout demander à la Ville de Paris mais pour l'intérêt de ses habitants et notamment dans un quartier qui est déficitaire en logement social, je pense que c'est plutôt une bonne chose que la Ville anticipe cette mutation de parcelles et propose d'y faire du logement social. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce que nous trouvons dommage, c'est qu'un musée de cette qualité, et aussi des expositions de qualité, soit amené à fermer. On l'a dit à La Poste et je pense qu'on le redira mais il est bon que La Poste puisse maintenir sur place ce musée ou qu'il y ait un lieu de culture qui soit aménagé là. Je sais les difficultés puisqu'il y a un problème d'accessibilité. D'autres interventions ? Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, nous souhaitons également, compte-tenu des débats qui ont eu lieu sur la zone de Castagnary que le 63 à 73 rue Castagnary puisse être retiré de la liste parce que nous avons connaissance d'un certain nombre d'idées et de projets. Nous avons aussi connaissance des réclamations des habitants, du projet qu'ils portent et nous considérons que ce projet a du sens et nous souhaitons pouvoir le voir prospérer dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle nous formulons cette demande sur le 63 à 73 Castagnary. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est une demande qui me paraît aussi opportune. Madame de Clermont-Tonnerre, pour répondre aux orateurs.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Nous avons évoqué deux secteurs sur lesquels le droit de préemption urbain renforcé allait s'appliquer dans le 15ème arrondissement. D'une part, ma collègue Jacqueline Malherbe a évoqué les réserves pour équipement public. Alors c'est vrai, c'est consternant, sur les 24 réserves annoncées dans la délibération, aucune ne concerne le 15ème arrondissement. Mais dans un sens, on retrouve là les dispositions que la Ville de Paris a prises lorsque nous avions émis beaucoup de propositions lors de la modification du PLU de 2009 pour fixer des réserves pour équipement public dans plusieurs secteurs de l'arrondissement, que ce soit pour des crèches, que ce soit pour une école. Tout ceci n'avait pas été retenu.

S'agissant maintenant des réserves pour logements sociaux, je voudrais faire quelques remarques. Jean-Baptiste Menguy a effectivement évoqué le cas de la poissonnerie qui n'est vraiment pas appropriée pour accueillir des logements. J'évoquerai également une autre adresse, le 218-220 rue de la Convention. C'est un immeuble qui appartient aux Sœurs Franciscaines qui ont découvert, à l'occasion d'un projet de construction, qu'elles étaient frappées d'une réserve pour logements sociaux de 100 %. C'est sans doute à l'occasion d'une promenade que mes collègues de gauche ont trouvé que le bâtiment n'était pas assez haut etqu'on pourrait y faire quelque chose ; ce qui a conduit cette congrégation à faire un recours contre la Ville de Paris. Ça a mis par terre un projet d'accueil des jeunes sœurs missionnaires qui ...

Monsieur le Maire : Madame, vous prendrez la parole ensuite, laissez l'adjointe s'exprimer. Il y a quand même un peu d'ordre dans ce Conseil.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je crois que vous avez une vision très partielle des choses. Moi aussi j'ai mon regard sur ce projet-là et c'est vraiment consternant. Jamais les propriétaires de terrains ne sont concernés en amont. Quand il y avait eu l'élaboration du PLU nous avions justement fait un amendement pour qu'à tout le moins les propriétaires soient consultés et qu'ils ne découvrent pas, à l'occasion d'un projet de construction, qu'ils étaient frappés d'une réserve pour logements sociaux.

Enfin, j'espère que ce droit de préemption urbain renforcé ne pénalisera pas les projets en cours. Je pense par exemple à Saint-Michel. Vous avez parlé tout à l'heure, Madame, de petites parcelles, pour moi c'est une grande parcelle, la parcelle de l'ancien hôpital Saint-Michel. C'est un projet qui est avancé puisque nous venons de recevoir la demande de permis de construire et de permis de démolir. J'espère également que ce DPUR ne fragilisera pas le projet de reconstruction de l'ensemble Sainte-Félicité, qui doit être réalisé sur la parcelle Duranton/Casablanca, qui est également mentionné sur cette liste.

Pour répondre à Madame Fonlladosa, c'est vrai, c'est consternant de savoir que nous allons perdre un équipement culturel. Notre équipe se bat justement pour augmenter l'offre culturelle, à commencer par Boucicaut. Je ne reviendrai pas sur le sujet mais la marche arrière que vous avez engagée en passant de 3.800 m² d'équipement culturel à 750 m² est consternante. Donc au moins battons-nous pour conserver le musée de La Poste et pourquoi pas l'installer dans l'énorme salle du rez-de-chaussée du labo des Ponts et Chaussées qui est quasiment impossible à démolir ? Vous connaissez certainement, Madame, le projet. Donc ce serait intéressant de pouvoir réinstaller ce musée dans une emprise comme celle-ci. Enfin, je trouve que la liste que j'ai pu voir dans la délibération résume à elle seule la politique de la Ville, c'est-à-dire beaucoup de réserves pour les logements sociaux mais aucune réserve pour des équipements publics.

Monsieur le Maire : Or il faut les deux. Pour une explication de vote, Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je voudrais répondre à Madame de Clermont-Tonnerre. Si ces adresses figurent dans cette proposition, ce sont toutes des adresses sur lesquelles nous travaillons. Nous travaillons très bien avec notamment les deux congrégations religieuses auxquelles vous avez fait référence. Nous travaillons sur la base de leur projet et je crois que l'une comme l'autre sont plutôt satisfaites que la Ville de Paris les ai aidées à trouver un certain nombre de solutions y compris à travers notre PLU.

Pour Saint-Michel, je veux bien que vous mettiez en doute la compétence des services, des adjoints, etc, mais le projet de Saint-Michel, je crois, avec d'autres ici, le porter avec beaucoup d'énergie. Donc je vous rassure, Madame Claire de Clermont-Tonnerre, ce que nous faisons là n'est pas de nature à fragiliser le projet de Saint-Michel, que je porte avec d'autres mais peut-être avec un regard depuis assez longtemps sur ce quartier du 15ème arrondissement.

Enfin, je le redis, je veux bien que vous souhaitiez que le Maire de Paris ait beaucoup de compétences et de fonctions supérieures et supplémentaires à celles du Maire de Paris mais il n'est pas président de La Poste.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote. Si je comprends bien, vous souhaitez que nous votions contre le projet.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Rejeté. Merci.

◇

8. 2011 DU 64 - 102. 104. 108 rue Castagnary : signature avec la société Pitch Promotion d'un protocole d'accord relatif au remembrement des parcelles et à la réalisation d'une opération de construction sur l'ensemble de l'emprise.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac souhaitait s'exprimer mais je crois que Madame de Clermont-Tonnerre voulait aussi faire une proposition.

Claire de Clermont-Tonnerre : Pardonnez-moi, ce sera très bref. Simplement pour éclairer les débats et pour l'information complète de notre assemblée, j'ai préparé un vœu. Je voulais proposer sa distribution maintenant, afin que l'assemblée ait tous les éléments pour pouvoir débattre.

Monsieur le Maire : Nous allons d'abord voter sur le principe de discuter de ce vœu, qui est un vœu rattaché, que vous présentez en séance.

Qui est pour discuter du principe de ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Que faites-vous ? NPPV. Adopté.

On doit d'abord voter avant de le distribuer et pendant qu'on le distribue Madame de Clermont-Tonnerre va en résumer l'esprit.

Claire de Clermont-Tonnerre : Très rapidement, nous avons là une opération de requalification urbaine de qualité qui permettra d'accueillir 104 personnes dans un nouvel EHPAD, ce dont nous avons grand besoin dans le 15ème arrondissement, qui comportera un bon nombre de logements familiaux. C'est une bonne chose d'avoir des logements familiaux mais néanmoins, nous souhaiterions qu'un certain nombre de précisions soient apportées qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris.

Nous proposons de joindre à la délibération un article 4 qui demande que les logements sociaux prévus dans le cadre de cette opération soient pour moitié des logements PLS, que la Mairie de Paris présente le projet d'aménagement du terrain de sport ; ce projet devant prendre en compte les questions de végétalisation, de sécurité puisque nous sommes là à côté d'un transformateur de 1.500 watts qui alimente les caténaires de la gare Montparnasse et puis d'isolation phonique par rapport aux nombreux riverains qui résident en face.

Enfin, nous souhaitons que la Mairie du 15èmesoit associée à la réalisation du jardin dont l'accès doit être revu afin d'offrir une meilleure ouverture sur le quartier.

Monsieur le Maire : Merci. Maintenant nous allons donc passer la parole aux différents intervenants. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je ne m'exprimerai pas sur le vœu, je n'y ai pas réfléchi encore. Je voudrais simplement dire que nous avons pour notre part plusieurs motifs de satisfaction à adopter cette délibération.

Le premier, c'est la mixité de cette opération puisqu'il y aura du logement et je nous ai tous entendu dire nous réjouir de la nécessité de faire du logement dans le 15ème arrondissement. Il y aura du logement et du logement social : 50 %.

Autre motif de satisfaction, c'est aussi 4.500 m^2 qui seront offerts à un EHPAD dont nous savons qu'avec le vieillissement de la population, c'est une donnée qu'il faut prendre en compte dans nos politiques publiques.

Je vois aussi et je vous rejoins, Madame de Clermont-Tonnerre, vous vous réjouissez semble-t-il d'une parcelle jardin au sein de cet enclos habité qui sera accessible au public puisqu'elle appartiendra à la Ville de Paris et sera gérée par les Parcs et Jardins. Nous nous en réjouissons nous aussi. Ce sera, j'imagine quelque chose, même si c'est d'une superficie moindre, qui sera à peu près comparable à ce que nous allons faire à Boucicaut avec un espace vert, un square au centre de ce complexe.

Le dernier motif de satisfaction, c'est que cette opération de démembrement-remembrement va permettre aussi de réaménager le square Castagnary qui n'est pas aujourd'hui dans un état vraiment satisfaisant. Naturellement, la Ville de Paris entend que les conditions de sécurité qui présideront à cet aménagement, pour les futurs terrains sportifs qui s'installeront là, soient parfaitement respectées. Toutes les précautions seront prises, je le dis pour rassurer les riverains.

Enfin, cette opération doit, et nous devrons tous nous montrer vigilants, se faire de sorte qu'il n'y ait pas de rupture dans l'offre d'activités sportives et il faudra faire en sorte que les directions de la Ville se mettent au travail pour assurer le calendrier prévu. J'entends par là que la fermeture des terrains de sport du Bessin devra se faire impérativement de façon concomitante avec l'ouverture des nouveaux terrains de sport d'éducation physique et de tennis au square Castagnary, de sorte qu'on ne pénalise pas les utilisateurs. Je pense en particulier aux élèves de l'école Cherbourg.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Loriau, Adjoint chargé des sports.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'un projet au plan de la santé et de la prise en charge de la personne âgée particulièrement important et capital pour notre arrondissement. On vient d'évoquer le volet sportif de cet équipement. Nous savons tous que le TEP du Bessin est un terrain très important, puisqu'il permet depuis de nombreuses années de réaliser des opérations de prévention et d'accueillir des classes scolaires. Il s'intègre dans la réfection d'ailleurs générale de l'utilisation des TEP sur tout Paris qui est actuellement menée avec les services. Son déplacement doit permettre, si possible, une amélioration de cet équipement. Il est actuellement enclavé, il va être peut-être désenclavé mais situé dans un espace totalement ouvert, à proximité, l'a dit Madame de Clermont-Tonnerre, d'un équipement dont la sécurité n'est pas avérée.

Je crois qu'il faut être particulièrement vigilant sur ce point et puis sa surface, telle qu'elle nous est transmise sur les plans, n'est peut-être pas exactement la même. Il faudra regarder ça attentivement par rapport à celui qui est actuellement offert à la pratique du tennis et à la pratique sportive plus généralement. Il y a des vestiaires qui sont là, qui sont un peu différents de ce qui est proposé actuellement. Bref, une réelle étude d'impact local avec les utilisateurs s'impose et c'est la raison pour laquelle nous demandons vraiment que la Mairie d'arrondissement soit, très en amont, associée à ce projet.

Nous avons l'expérience maintenant de l'installation des 2 terrains d'éducation sportive de Calmette et des Périchaux. Je crois qu'après quelques difficultés, la concertation s'est installée. Nous aimerions que cette fois elle s'installe en amont afin de pouvoir tirer au mieux parti de cet équipement. Monsieur Alayrac l'a souligné, le timing est particulièrement important. Il n'y a pas de timing précisé sur l'exposé des motifs. Il est bien sûr capital qu'il n'y ait pas de rupture et que les usagers du tennis en pratique libre, ou les scolaires, ou les équipes de prévention puissent toujours avoir à proximité cet équipement qui est encore une fois très important pour l'équilibre du quartier.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Quelques mots. D'abord, merci de vous réjouir pour la plupart d'entre vous de cette opération parce qu'elle apporte des services importants, qu'il s'agisse de l'EHPAD, du petit jardin, des logements sociaux et de la reconfiguration des équipements sportifs. J'entends parler, effectivement, d'un équipement dont la sécurité ne serait pas avérée mais il existe déjà. Le transformateur n'est pas installé pour cette opération, il est déjà là. Cette opération ne génère pas l'installation d'un transformateur. Donc, s'il y a un

problème de sécurité, moi vous savez, je reconnais les compétences de chacun là où elles sont définies. C'est à la Préfecture de nous dire s'il y a un problème, s'il n'y a pas de problème, de sécuriser, de ne pas sécuriser. Nous avons toujours l'habitude de travailler vraiment étroitement avec la Préfecture lorsqu'il y a des sites qui méritent d'être sécurisés.

Ne créons pas d'ambiguïté ou d'amalgame, le transformateur était là avant. Je n'avais pas entendu d'émotion particulière, sauf qu'il était là et ce projet n'ajoute rien par rapport à cela, parce qu'il y a déjà des gens qui habitent à proximité, il y a déjà des gens qui, si cet équipement est dangereux, sont dans une zone qui serait impactée par la dangerosité de l'équipement. C'est juste pour la clarté de nos débats mais il n'y a pas d'esprit polémique. On travaille sur ce sujet avec la Préfecture.

Deuxièmement, sur la Mairie d'arrondissement. Bien sûr, moi je crois que c'est extrêmement important, vous l'avez dit, il y des opérations très réussies d'installation de TEP. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous travaillons étroitement ensemble et tant mieux, parce que ce sont des sujets sur lesquels on se retrouve quant aux objectifs et à la finalité. Ce n'est pas un projet d'aménagement, donc on n'est pas dans une structure où il y aurait une ZAC avec des comités de concertation, etc, mais mettre en place le dispositif de pilotage nécessaire, qui permette aussi d'associer les conseils de quartier, me paraît une très bonne chose. En tout cas je serai vigilante pour que cela puisse se faire dans une concertation naturelle avec la Mairie d'arrondissement.

Donc, je nous suggère de ne pas perdre de temps, parce que tout temps perdu avec un rallongement de procédure lié au fait qu'il faudrait d'abord s'entendre, se voir, etc, alors que là, ce sont les principes, les préconisations de départ du projet et que le travail en commun avec la Mairie d'arrondissement vient après, ne paraît pas forcément de bon aloi. Je crois que les personnes âgées dépendantes ont besoin des structures et qu'il est important qu'on ne retarde pas la production de ces structures, idem pour les logements sociaux.

Enfin, sur la compatibilité des calendriers, oui, il faut absolument que l'offre d'activités sportives, et c'est du sport de proximité qui concerne notamment des équipements scolaires, soit vraiment conjuguée. Mais vous savez, dans un autre arrondissement, on a réussi à s'entendre avec le Maire d'arrondissement, je parle du 16ème, pour l'opération de Roland Garros. On a réussi à mettre tout le monde d'accord sur la compatibilité des équipements qu'on démolit, reconstruit, dans la perspective dont nous nous sommes tous réjouis ici, du maintien de Roland Garros à Paris. Donc ce que nous avons réussi à faire pour Roland Garros dans le

16ème, sur un projet d'une autre dimension, je pense que nous devrions arriver à le faire. En tout cas je m'engage à ce que nous y arrivions, bien évidement.

Monsieur le Maire : Il n'y aura pas beaucoup de rapport, avouez-le, entre ce terrain de sport et Roland Garros. Je crois me souvenir que le Maire du 16ème ne partage pas la même analyse que vous sur Jean Bouin, par exemple, qui est un autre équipement assez considérable. Voilà, parfois il y a des accords, comme d'ailleurs entre nous sur un certain nombre d'aménagements et parfois pas. Monsieur Menguy souhaite parler.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je crois que ce vœu est très clair et il n'y a pas lieu de retarder plus avant le vote de ces modifications. Nous sommes toutes et tous favorables à ce que les choses aillent dans un bon calendrier et c'est pour ça que je crois qu'il faut que nous adoptions ce vœu pour trois raisons.

D'abord, il prend acte une fois de plus, et cette fois-ci nos collègues élus de gauche ne pourront pas dire le contraire, que la majorité du 15ème n'est absolument pas opposée, hostile, aux logements sociaux mais que nous souhaitons, et c'est le deuxième élément, privilégier la qualité à la quantité. C'est l'expression même de ce vœu sur l'isolation phonique, sur la végétalisation, sur la sécurisation de cet espace parce que, contrairement à ce que dit Madame Hidalgo, évidemment que les habitants qui sont dans cette zone, il suffit d'aller discuter avec eux pour le savoir, sont impactés par la présence du transformateur. Il y a déjà eu des incidents et quand vous allez sur place et que vous regardez un peu la configuration, je crois que toute compétence respectée, nous nous devons de prendre des actes formels pour inciter à davantage de sécurisation et que ces projets d'aménagement doivent permettre d'enclencher la dynamique pour que ce transformateur ne soit pas accessible tel qu'il peut l'être actuellement.

Il faut faire très attention dans les déclarations des uns et des autres sur la dangerosité de tels équipements, car s'ils sont nécessaires au bon fonctionnement de la gare Montparnasse, il n'en demeure pas moins qu'ils sont au cœur d'habitations et que les riverains n'ont pas à vivre avec une dangerosité au quotidien, pour laquelle on aurait feint de ne pas être compétent ou en tout cas de ne pas présenter l'intérêt nécessaire.

Et puis, je crois que c'est là le reflet de, justement, cette volonté des habitants de voir le secteur Castagnary amélioré, rénové, repensé et j'entendais de nouveau Madame Hidalgo faire l'éloge des conseils de quartier et dire à quel point elle prendrait en considération la concertation et les travaux des conseils

de quartier. Je vous renvoie, Madame Hidalgo, à la dernière réunion du conseil de quartier Georges Brassens, présidé excellemment par notre collègue Louisa Ferhat et à l'engagement des habitants, des riverains, des associations de locataires, pour que ce secteur soit à leur image, c'est-à-dire digne, efficace et où il fait bon vivre.

Je crois que vous aurez déjà, avec le compte-rendu de ce conseil de quartier, ce que nous relayons, nous, par ce vœu et par cette excellente initiative de Claire de Clermont-Tonnerre, la base de bonnes modifications pour un secteur Castagnary qui en a vraiment besoin. Donc je vous invite à ne pas perdre de temps, Madame Hidalgo, mes chers collègues de gauche, et à adopter cette modification pour que nous puissions ensemble donner aux habitants de Castagnary le quartier qu'ils méritent.

Monsieur le Maire : Voilà une bonne proposition. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je ne sais pas si c'est une bonne proposition mais en tout cas nous ne la retiendrons pas, pour ce qui nous concerne, pour une raison très simple. Il s'agit d'une opération qui est une opération d'intérêt général avec la réalisation d'un EHPAD dont chacun s'accorde à reconnaître l'utilité.

Evidemment dans le vœu, il y a 2 alinéas prétexte et un véritable alinéa qui justifie le vœu, Monsieur Menguy, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt. Sur la question, effectivement, d'avoir un terrain de sport qui prenne en compte les questions de végétalisation, d'isolation phonique et de sécurisation de ce futur espace, qui peut être contre ? Il y a évidemment aucune difficulté là-dessus et vous le savez très bien. Sur la question de la réalisation du jardin et sur la façon dont l'accès sera organisé, évidemment, là aussi on peut discuter, il n'y a pas de souci. Non, la vraie raison de ce vœu, c'est comme d'habitude, votre opposition systématique aux logements sociaux et ça c'est dans le 1er alinéa où, effectivement, il est indiqué que cette opération comprendra 50 % de logements en PLS.

Moi, je vous renvoie à ce que j'ai déjà évoqué ici dans cette enceinte, et d'ailleurs on m'avait annoncé une réponse du Maire du 15ème qui n'est jamais venue, à savoir la composition des demandeurs de logements sociaux dans le 15ème. Je suis désolé, Monsieur Menguy, les demandeurs de logements sociaux dans le 15ème ne demandent pas des PLS, leur composition sociale, ce n'est pas ça. Alors vous pouvez essayer de ne pas voir la réalité mais la réalité elle vous rattrape toujours et en tous les cas nous vous l'indiquerons toujours. Donc, évidemment, à cause de cet alinéa, il n'est pas question que nous votions ce vœu parce qu'il y a

des familles, Monsieur Menguy, qui attendent des logements sociaux dans le 15ème et que l'alinéa que vous présentez ici les écarterait.

Enfin, s'agissant de la question de la sécurité, ça va de soi que c'est une question centrale dans toutes les opérations d'urbanisme, de la même façon que sur la question du CPCU. J'étais présent au conseil de quartier, auquel vous avez fait allusion tout à l'heure et nous avons dit et le redisons, s'agissant des cuves de la CPCU, que nous attendons la réponse du Préfet de Police et en fonction de sa réponse, nous agirons. De la même façon, la sécurité et les réseaux et ERDF, ça n'est pas de la compétence du Maire de Paris, pour la même raison, évidemment, cet équipement, d'abord il y a déjà eu un accident, donc ça veut dire qu'aujourd'hui la situation n'est pas forcément satisfaisante et donc en l'occurrence ce sera l'occasion de sécuriser ...

Monsieur le Maire : Laissez parler Monsieur Dargent. Laissez terminer Monsieur Dargent. Monsieur Menguy.

Claude Dargent : ... cet équipement qui ne l'est pas aujourd'hui et donc on va saisir l'occasion de cette opération pour alerter ERDF sur le fait que cet équipement, semble-t-il, aujourd'hui n'est pas sécurisé.

Donc vous cherchez une fois de plus à essayer de retarder des opérations. Moi je crois que, à la fois les personnes âgées dépendantes attendent ce type d'opération, que d'autre part les demandeurs de logements sociaux l'attendent aussi et que donc il ne faut pas perdre de temps. Cette opération sera évidemment présentée en conseil de quartier mais aujourd'hui, pas de manœuvre dilatoire et votons cette délibération comme elle nous est présentée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent tient toujours aussi compte de l'avis de ses collègues puisque maintenant il sonde les âmes et les cœurs, je ne le savais pas docteur en psychologie des profondeurs mais en tout cas il sait qu'il y avait quelque chose de caché dans cet amendement. Je crois que c'est faire quand même un procès à la 1ère adjointe, Madame de Clermont-Tonnerre, en prétextant que sur ces trois raisons il y en a deux qui en cacheraient une autre. Non, il y a trois vraies raisons de voter ce vœu et je partage son avis.

Je voudrais juste faire quelques observations à mon tour. C'est vrai que c'est un projet digne d'intérêt. C'est un projet de qualité d'après ce que nous avons pu en voir, avec un certain nombre de regrets néanmoins, c'est que la concertation est pour le moins réduite à sa plus stricte expression. Mes chers collègues, d'ailleurs, je dois vous informer que si j'avais suivi les demandes de la Ville, nous aurions dû

passer ce projet, lors de notre dernier conseil, où il m'a été envoyé environ trois jours avant la date dudit conseil. Je remercie d'ailleurs la Direction de l'Urbanisme d'avoir bien voulu tenir compte de la nécessité d'étudier ce projet, qui est un grand projet, un projet important pour le 15ème, ce qui nous permet de l'examiner aujourd'hui après avoir rencontré un certain nombre d'opérateurs de ce projet. Je regrette qu'il n'ait pas été présenté par la Direction de l'Urbanisme ni par la DJS, puisque j'avais écrit, ayant eu vent de rumeurs, à la Direction de l'Urbanisme et je n'ai reçu qu'une lettre en réponse plusieurs mois après mes demandes et plutôt laconique et quant à la DJS on attend toujours qu'elle vienne nous présenter le projet du terrain de sport.

C'est vrai, je conçois parfaitement que la Ville aménage ce secteur de cette façon, ce qui n'est pas d'ailleurs inopportun en reconstituant le terrain de sport, le jardin, etc. Il faut dire que le jardin actuel n'est absolument pas utilisé, vu son emplacement. Il y a de la végétation, ça c'est important mais il n'est pas utilisé. C'est pour cela aussi, Madame, qu'on ne peut pas comparer la présence d'un transformateur à côté d'un jardin qui est inoccupé, où il y a très peu de passage, avec un terrain de sport où il y aura beaucoup de jeunes et moins jeunes, -parce qu'on peut faire du sport à tout âge, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre ?- qui s'ébroueront dans ce terrain et seront sans doute nombreux à y aller. Vous l'avez rappelé, Monsieur Dargent, il y a eu un accident avec une personne qui s'est brulée le thorax, donc il y a un vrai problème déjà dans ce secteur. Je suis convaincu qu'on arrivera à trouver des solutions. C'est quand même une des conditions qu'il faut poser et que posera la Préfecture de Police, la réglementation, etc.

Une condition importante à mes yeux pour ce projet, que nous voterons avec ce vœu d'ailleurs, mais qui ne change pas grand-chose, qui prend un certain nombre de garanties simplement, c'est que nous souhaitons vraiment formaliser l'abandon du projet, tout à fait inopportun en revanche, qui est le vôtre du côté de la poissonnerie avec cette résidence pour jeunes travailleurs et cette résidence pour étudiants, en considérant que c'est vraiment très mal placé. On peut tout à fait faire des propositions pour bien montrer que nous ne sommes pas hostiles aux logements mais que nous pouvons faire des propositions pour qu'ils soient installés ailleurs mais là vraiment je pense que ce n'est pas un bon choix et nous en avons déjà discuté. Je pense que la Ville aussi progresse dans sa réflexion là-dessus et que rien n'est encore arrêté.

Il y aura un jardin au cœur d'îlot qui sera sans doute un beau jardin. Simplement c'est vrai l'insonorisation, l'aménagement du jardin sont importants dans un cœur d'îlot. Le terrain d'éducation physique devra avoir une surface suffisante. Moi je suis plutôt partisan qu'on maintienne les 2 terrains de tennis mais on peut

considérer aussi que le terrain doit être plus grand et supprimer un terrain de tennis. Moi, ce que je souhaiterais, vous l'avez proposé Madame, je suis évidemment preneur, qu'il y ait une concertation, un comité de pilotage, de façon à décider de choses assez techniques finalement mais qui peuvent aussi être la remontée des associations locales.

Vous savez qu'il y a notamment l'association Jeunes Parisiens de Paris qui s'investit beaucoup et les habitants aussi, de façon à voir avec eux dans le cadre du conseil de quartier et du comité de pilotage que déjà vous nous avez proposé de mettre en place pour Castagnary. J'espère qu'il pourra se mettre en place bientôt pour l'ensemble de la rue Castagnary qui est vraiment un aménagement important du 15ème et que nous pourrons en discuter dans ces conditions tout en maintenant aussi le plus possible les arbres autour du terrain de sport et la protection du transformateur.

Peut-être une meilleure sécurisation du carrefour aussi, parce qu'un terrain de sport va amener beaucoup de jeunes et on voit bien qu'au Bessin nous avons des jeunes. La Mairie du 15èmeelle-même fait des opérations de prévention avec les associations de prévention spécialisées dont la sécurisation peut-être du carrefour.

En tout cas, je me réjouis d'ailleurs, pour ce qui concerne ces logements sociaux, qu'il y ait de grands logements et que dans cette opération on ait privilégié les grands logements et les logements familiaux par rapport aux studios et aux 2 pièces, ce qui est une bonne chose. J'aurais souhaité qu'on puisse aussi aménager des commerces en pied d'immeuble mais ça me paraît compliqué par rapport au projet et d'ailleurs, je reconnais que la Ville a essayé et a, dans son projet, trouvé un local pour remplacer celui qui existait afin que les associations continuent à pratiquer des animations avec les jeunes des quartiers.

Donc, ce vœu ne remet pas en cause le projet. Ce vœu l'améliore, à nos yeux bien sûr mais je crois qu'il ne faut pas lui faire le procès d'intention que vous lui faites. Nous avons simplement le souhait que ce projet, qui sans doute valorisera ce quartier, soit réalisé dans les meilleures conditions possibles. Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous écoute, Monsieur le Maire, et j'entends qu'il n'y a pas de procès d'intention. Prenons acte qu'il n'y a pas de procès d'intention. Comme Monsieur Menguy insinue que l'intention de ce vœu était avant tout de s'assurer de la sécurisation du site, nous y sommes tout à fait favorables et que cette sécurisation est sur les alinéas 2 et 3 du vœu présenté. Comme il y a un consensus qui se dégage autour de ces

alinéas-là, je propose à Claire de Clermont-Tonnerre de retirer le 1er alinéa qui fait débat pour se concentrer sur les 2 autres alinéas, sur la sécurisation et on verra effectivement si on ne fait pas de procès d'intention.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat.

Louisa Ferhat: Effectivement, sur le programme de logements, ce qui m'intéressait c'était qu'on puisse avoir une mixité sociale. C'était dans ce sens-là que ça m'intéressait puisqu'on allait y mettre des grands appartements. Il faut savoir qu'en Mairie je reçois aussi des demandes de familles qui sont des cadres et qui n'ont pas la possibilité d'accéder à ces appartements. C'est plutôt dans ce sens et c'était important pour moi qu'il y ait cette mixité sociale. Alors, effectivement, ça peut ne pas être compris. Moi c'est comme ça que je l'ai entendu.

Monsieur le Maire : C'est vrai que c'est un quartier, il faut bien le reconnaître, où il y a beaucoup de logements sociaux et qu'on est largement au-dessus des 20 % CRU. Madame de Clermont-Tonnerre a une demande de Monsieur Baghdad, quelle est sa réponse ?

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voudrais quand même ajouter une chose. Tout à l'heure, nos collègues de gauche nous ont demandé de ne pas perdre de temps. Je voudrais simplement rappeler que ce projet est dans les tuyaux de la Ville, je l'ai appris tout à l'heure, depuis plus d'un an. Donc, je pense que les directions de la Ville concernées par le projet et qui le portaient auraient pu venir le présenter au Maire d'arrondissement, d'autant qu'il porte sur 2 équipements transférés. Je vous rappelle que le square Castagnary et le TEP Bessin sont des équipements transférés et que donc à tout le moins, franchement, les directeurs de la Jeunesse et des Sports et de l'Urbanisme, ou les adjoints compétents d'ailleurs, auraient pu venir présenter ce projet au Maire d'arrondissement.

Maintenant, pour en venir aux 50 % de PLS, je voudrais quand même rajouter quelque chose. Vous dites qu'il y a peu de demandes pour le PLS, moi je dirais surtout qu'il y a beaucoup de familles qui sont découragées et qui vont habiter à Issy-les-Moulineaux et ailleurs parce qu'elles se disent que l'éventail de logements que propose la Ville ne répond pas à leur demande et que, faute d'espoir, elles vont habiter ailleurs. Donc si ça devait recueillir une unanimité, j'accepterais éventuellement de demander 1/3 de PLS, c'est d'ailleurs ce que Bertrand Delanoë et Jean-Yves Mano avaient annoncé lors des débats sur le PLH. Donc, ce serait l'occasion de voir si les belles paroles annoncées au Conseil de Paris sont mises en pratique dès lors que nous avons des cas concrets.

Monsieur le Maire : Le procès d'intention tombe puisque là nous nous référons même à la parole suprême, celle du Maire de Paris, qui dans son intervention d'intronisation a pris l'engagement de réaliser 1/3 de logements intermédiaires dans les programmes sociaux. Et lorsque que j'ai invité Monsieur Mano ici-même, lors du CICA concernant le PLH, lui-même nous a rappelé la règle des 3/3 en considérant, en disant que cette règle devait s'appliquer par immeubles. Donc, là vraiment on retombe dans la norme municipale. Je comprendrais mal que vous n'acceptiez pas du coup cette avancée importante proposée par Madame de Clermont-Tonnerre. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Explication de vote. L'idée de consacrer 1/3 des logements en PLS dans cette opération, nous l'acceptons. Donc si c'est effectivement dans la mesure où le vœu est corrigé dans ce sens, nous le voterons. Maintenant, vous faisiez référence à ce que vous appeliez la parole suprême, Monsieur le Maire, je vous rappelle que si on veut vraiment s'occuper du logement des classes moyennes, il faut s'intéresser à la totalité de l'action du Maire de Paris. Je vais vous proposer en échange de vous associer à un courrier que le Maire de Paris a adressé au Premier Ministre parce qu'effectivement, étant préoccupé par les conditions de logements des classes moyennes dans Paris, la vraie réponse, ça ne peut pas être les aménagements qu'on peut faire et la part qu'on peut consacrer aux PLS dans les logements sociaux, non, la vraie réponse c'est un encadrement des loyers dans Paris parce qu'effectivement la situation de tension du marché immobilier dans la capitale le justifie pleinement.

Donc nous acceptons de voter ce vœu dans la mesure où on descend de 50 % à 30 % et je suis sûr que vous accepterez de vous associer à la démarche de Paris et que vous expliquerez au Premier Ministre qu'il a eu tort de ne pas donner suite à cette proposition du Maire de Paris. Vous l'expliquerez au premier Ministre, vous l'expliquerez aussi aux habitants du 15ème.

Monsieur le Maire : On sait ce qu'ont donné les blocages de loyers dans le passé, donc on ne reviendra pas sur ce sujet qui a déjà été débattu pendant de longues heures dans ce conseil. En tout cas, on est d'accord sur les termes, donc on modifie le dispositif du vœu dans son 1er alinéa, article 4 : **Le programme de logements sociaux prévus dans le cadre de cette opération comprendra un tiers de logements PLS.**
Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Suite aux déclarations de Monsieur Dargent, qui s'avance sur un terrain particulièrement glissant pour lui et pour le Maire de Paris. En effet, il reproche au Premier Ministre de ne pas répondre au Maire de Paris concernant les loyers encadrés à Paris. Appelons cela

effectivement les loyers qui se situent aux alentours des 15/16/17 euros du m² par mois, en sachant que le prix moyen de location à Paris est de l'ordre de 21/22 euros et que le maximum en matière de PLS est de l'ordre de 10 à 11 euros. Voyez, l'encadrement des loyers se situe effectivement au niveau de 15/16 ou 17 euros du m².

Mais ces logements existaient à l'arrivée du Maire de Paris, Bertrand Delanoë, en 2001, à la tête de la Ville. Ils existaient, c'était les PLI et vous les avez fait tous disparaître. Vous les avez requalifiés en PLS, en PLUS, en PLAI, faisant disparaître finalement ce sas qui permettait aux Parisiennes et aux Parisiens d'avoir un parcours résidentiel locatif et qui leur permettait surtout de rester à Paris. Or, vous avez créé réellement une fracture entre les logements PLS et les logements dans le secteur privé, obligeant les classes moyennes, oui c'est le cas, à quitter Paris et aller s'installer en proche et moyenne banlieue.

Voilà donc aujourd'hui la réalité et surtout l'erreur majeure du Maire de Paris en matière de logement social, sans oublier les milliers de logements et les milliers de m² que vous avez produits en matière de logement social en préemptant dans le secteur privé car non seulement, et le Maire du 15ème le rappelait tout à l'heure, vous touchez 1 milliard d'euros de droits de mutation par an mais en plus vous achetez sans compter dans le secteur privé à près de 60 %. En fin de compte, vous favorisez cette spéculation en maintenant le niveau, alors peut-être pas obligatoirement, c'est vous qui faites le prix, mais en tout cas vous le maintenez, en préemptant à tour de bras dans le secteur privé pour transformer des logements privés en logements sociaux. Voilà la réalité aujourd'hui de la production du logement social à Paris et c'est malheureusement ça qui crée encore une fois une fracture et qui oblige finalement des familles avec des revenus extrêmement raisonnés et raisonnables, de l'ordre de 2.500 euros par exemple pour une famille ayant les 2 parents et 2 enfants, qui les obligent à quitter Paris et à aller s'installer en petite et moyenne banlieue.

Voilà la réalité de la politique du logement social du Maire de Paris depuis 10 ans. D'ailleurs, vous savez, il y a eu un sondage à l'occasion de ces 10 ans tout à la gloire du Maire, au sens large du terme, mais quand on grattait un petit peu et qu'on regardait dans le détail quels étaient effectivement les sujets qui causaient problème et qui causaient polémique, le premier d'entre eux était le logement social où à peine 37 % des Parisiens étaient contents de la politique en matière de logement, menée par le Maire de Paris. En voilà un exemple parmi d'autres et vous avez bien fait, Monsieur Dargent, de le rappeler ce soir.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer au vote, je crois que notre assemblée est assez éclairée. Alors, une explication de vote, Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je dois apporter quelques éléments parce que ceci ne peut pas rester sans réponse.

Monsieur le Maire : En 2 minutes.

Anne Hidalgo : D'abord, une première précision, le Premier Ministre a répondu mais négativement, puisqu'il a été dit qu'il n'avait pas répondu mais il a répondu négativement au Maire de Paris sur sa proposition, non pas de blocage des loyers mais d'encadrement des loyers, lors de la première location, ou en cas de relocation.

Après, je voudrais juste rappeler à Monsieur Lamour que, d'abord les PLI n'ont pas disparu à cause du Maire de Paris, c'est une façon de raconter une histoire qui n'est absolument pas la réalité. D'autre part, l'achat d'un certain nombre d'immeubles par le Maire de Paris -y compris dans le 15ème, je pense notamment à des logements qui sont rue du Hameau- a permis de lutter contre les ventes à la découpe et de maintenir dans le logement, et notamment dans le logement social, typiquement ce que l'on appelle les classes moyennes qui, si nous n'étions pas intervenus de cette façon-là, auraient effectivement dû partir. Beaucoup d'entre elles, à d'autres époques, ont dû quitter Paris puisque ce mouvement de vente notamment du parc institutionnel privé a démarré dans les années 90 et nous avons, dans le 15ème comme ailleurs dans Paris, fait échec à des opérations, pas à toutes malheureusement, mais à un certain nombre d'opérations de vente à la découpe, ce qui a permis de maintenir justement ces classes moyennes à Paris.

Je voudrais vous dire également mais vous le savez, que nous réfléchissons au-delà de l'encadrement des loyers -parce qu'il n'y aura pas de réponse uniquement par l'intervention publique financière sur la construction et la production de logement social, il faut vraiment que le parc locatif privé évolue-. nous réfléchissons aussi actuellement avec les promoteurs à d'autres formules, par exemple des formules qui fixeraient, pour l'accession à la propriété, des prix maximum de sortie mais également des formules dans lesquelles un certain nombre de promoteurs envisagent, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, de reconstituer le parc institutionnel privé avec des loyers qui se situent entre le logement dit intermédiaire et le logement privé, c'est-à-dire à un prix inférieur au prix du marché.

Enfin, vous avez de bonnes lectures. En effet, je crois que ce sondage de l'IFOP paru pour le JDD il y a déjà quelques semaines était plutôt intéressant. Il nous poussait à continuer à travailler, puisque vous le savez on n'est jamais dans

l'autosatisfaction mais je pense que si vous le lisez bien, il risque de vous pousser aussi à évoluer, enfin si vous l'avez bien lu.

Monsieur le Maire : Restons dans le sujet. Merci Madame.

Anne Hidalgo : Parce que j'ai cru comprendre que les intentions des Parisiens pour la suite et notamment 2014, ne considéraient pas que vous étiez tout à fait la réponse à leurs problèmes.

Monsieur le Maire : Ne vendez pas la peau de l'ours ... Simplement, une ou deux observations parce que quand on voit les opérations d'urbanisme qui sont projetées sur Boucicaut ou sur d'autres secteurs du 15ème, on verra à quels loyers sortiront les opérations en question et je crois que c'est un loyer qui ne permettra pas forcément aux classes moyennes de pouvoir s'y loger et nous regrettons beaucoup que des mesures concrètes ne soient pas prises. On peut toujours en parler. Vous en parlez, peut-être qu'elles ne seront pas mises en œuvre, pour le moment ce n'est pas le cas, depuis 10 ans, pour favoriser aussi la construction privée dans la capitale. Et puis, si vous pouvez effectivement lutter contre la vente à la découpe, n'oubliez pas que c'est parce que aussi nous avons voté une loi qui le permet.

Je vais passer maintenant au vote concernant tout d'abord le vœu amendé.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Quant au projet de délibération ainsi amendé, je le soumets au vote.
Qui est pour ? Contre ? Adopté. Merci.

◊

9. 2011 DU 143 - Déclassement d'une emprise de 40 m² environ située impasse Grisel.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

10. 2011 DU 152 - Cession de gré à gré à la Société Foncière des Murs des droits détenus par la Ville de Paris sur l'ensemble immobilier situé 2-20 rue Cambronne et 7-13 rue de la Croix-Nivert.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

11. 2011 DPA 41 - Dépôt de la demande du permis de construire précaire en vue de la mise en place d'une construction provisoire pour le relogement de l'espace 1er livre et d'une classe de l'école maternelle en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99 rue Olivier de Serres, 20 rue de la Saïda.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Il faut dire un mot parce que là, on est vraiment, à travers cette délibération, entré dans le vif du sujet concernant cette opération de réaménagement du groupe scolaire du 99 rue Olivier de Serres.

D'abord, à lire la prose des élus de droite, on pourrait penser que le 15ème arrondissement est sacrifié par la Mairie de Paris, par Bertrand Delanoë, et là nous apportons je pense, un démenti cinglant à ces assertions puisque la plus importante opération de restructuration d'école sous la mandature de Bertrand Delanoë, elle aura lieu, dans le 15ème arrondissement, au 99 rue Olivier de Serres.

Quand je disais qu'on était entré dans le vif du sujet, on sait que depuis l'adoption par le Conseil de Paris, l'année dernière, de ce projet de démolition et reconstruction de ce groupe scolaire, les choses ont évolué et maintenant on entre finalement dans les opérations concrètes, ce qui n'est pas simple parce qu'il va falloir travailler en site occupé. On va donc proposer de mettre en place une construction provisoire pour le relogement durant la période des travaux, d'abord de l'espace « 1er livre » et ensuite d'une salle de classe de l'école maternelle. Nous sommes très heureux de voir que les choses progressent.

Monsieur le Maire : Merci. Bien sûr, c'est un beau projet que nous avons adopté d'ailleurs. Nous avons pu en voir les esquisses dans la presse. Donc là aussi la concertation est moyenne mais l'important c'est ce qui va se passer pour les habitants du 15ème.

Simplement, Monsieur Alayrac, il y a normalement -c'était la tradition par le passé- un gros projet scolaire par mandature dans le 15ème. Or, ce projet-là va aboutir en fin de mandature. Et encore ce sera plutôt 2013/2015, l'élémentaire en 2013 et la maternelle en 2015, de mémoire. Donc, c'est un projet qui a été envisagé sous la précédente mandature. C'est-à-dire que nous avons dans cet arrondissement, qui est quand même le plus grand de Paris aussi, ce n'est pas le 2ème ou le 3ème, nous avons été lésés parce qu'au lieu d'avoir un gros projet de

restructuration scolaire par mandature, là ça s'échelonne sur les deux mandatures avec les retards considérables qui ont été pris, pour des raisons diverses d'ailleurs, dans la réalisation de ce projet.

Nous aurions espéré que dans le courant de cette mandature la restructuration de Cardinal Amette-Dupleix intervienne également, ne serait-ce que pour une raison assez essentielle, c'est que les cuisines ne sont plus aux normes et qu'on risque d'avoir un problème dans pas longtemps et que l'Institut médico-éducatif, une autre école, a quitté les lieux pour aller rue Falguière et que ça permettait là peut-être de trouver partiellement une solution au manque de classes dans notre arrondissement. Cela étant, bien sûr, nous nous satisfaisons tout à fait de ce projet que nous soutenons à fond bien sûr. Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, effectivement, je me réjouis de cette restructuration. Il faut dire que ce n'est pas une surprise qu'on travaille en site habité et dès que le projet a été présenté à la communauté scolaire, la directrice de la maternelle a fait part de ses inquiétudes quant à la place de l'EPL et du centre de loisirs. La classe de maternelle, elle, elle est en élémentaire et on a décidé que c'est elle qui bougerait. On lui avait promis -les personnes qui présentaient le projet, dont Madame Hidalgo et Madame Brossel- que bien sûr on prendrait en considération sa demande et que ça ne posait aucun problème. Il a quand même fallu que la directrice, pendant six mois, se plaigne de ne pas avoir de réponse à son projet. Si bien que maintenant, elle est prise en considération. En effet, ça va se faire. Le seul problème, c'est qu'étant donné les différents paliers pour y arriver, ce n'est pas sûr que ce soit fait pour la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire : Ce serait évidemment ennuyeux. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je veux bien que Madame Malherbe réécrive l'histoire. Ecoutez, on est en contact permanent avec les deux directrices, qui ont accompagné ce projet. Il y a un travail vraiment très étroit qui est fait. Je veux bien que vous soyez là à chercher des problèmes, à soulever les inquiétudes. Bien sûr qu'il y a toujours des inquiétudes, chaque fois qu'on bouge, qu'on fait un projet de cette nature nous sommes tous inquiets. Mais il y a deux attitudes par rapport à l'inquiétude, la première c'est de se relever les manches et trouver les solutions, je crois que c'est à peu près la nôtre, la deuxième c'est de venir systématiquement dans cette assemblée expliquer que tout le monde est inquiet et avec ça on n'en fait rien, Madame Malherbe, on n'en fait rien.

Il n'y a pas d'efficacité dans la façon dont vous portez ce projet ici et pour une raison très simple, c'est que vous n'êtes pas vraiment totalement dedans. Parce que si vous étiez totalement dedans, vous ne diriez pas ce que vous venez de dire

vis-à-vis de la directrice de l'école maternelle. Mais je serai ravie de lui rapporter vos propos et de lui dire que nous avons passé un moment sur ses inquiétudes, inquiétudes dont elle s'ouvre, comme d'autres, totalement, normalement et de façon rationnelle aux élus que nous sommes et nous sommes là pour trouver des solutions, pas pour gémir en Conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo pourrait respecter ses collègues et leur dire qu'ils interviennent et pas qu'ils gémissent. Elle qui est si soucieuse du respect des autres, pourrait avoir le respect de ses collègues, même ceux qui ne pensent pas comme elle. Justement, Madame Hidalgo qui fait tout pour nous évincer, nous exclure de tous les projets, lorsqu'elle en a la possibilité, notamment de celui-là, où je ne ferai pas l'historique à mon tour mais on sait très bien ce qui s'est passé lorsque nous avons voulu présenter le projet, après que la DASCO soit venue le présenter en conseil de quartier, Madame Hidalgo a donné des instructions aux services de la Ville pour que ceux-ci ne viennent pas présenter aux habitants, au conseil de quartier et Madame Ferhat s'en souvient encore. Donc on a perdu six mois. Voilà comment on perd du temps, de façon très concrète.

Je vais vous dire, Madame Hidalgo, je préfère qu'on exprime des observations, même si ce sont des inquiétudes en Conseil d'arrondissement pour que ça fasse avancer les choses. Si Madame Malherbe vous dit qu'il y a un risque que malheureusement l'opération ne puisse pas se faire avant la rentrée de septembre, ce que nous regretterions tous bien sûr, c'est que ce risque existe.

Nous espérons et nous vous demandons de faire en sorte, les uns et les autres, que ce local puisse ouvrir mais il y a un risque et il était tout à fait naturel, de la part de ce conseil, de l'exprimer comme d'ailleurs il a fallu que nous-mêmes, sur les crédits de la mairie du 15ème, nous intervenions sur ces écoles pour faire des travaux provisoires puisque la réponse des services de la Ville était que ce n'était pas la peine de faire des travaux provisoires, genre peinture, ravalement de murs ou de portes, etc, puisque l'ensemble serait détruit. Simplement, il y a des élèves qui vont y travailler dans des conditions extrêmement difficiles quand même pendant plusieurs années. C'est là encore la Mairie du 15èmequi s'est substituée à l'impéritie de la Ville.

Nous allons de toute façon maintenant voter ce projet de délibération, parce que je pense que tout le monde est d'accord pour le voter, en souhaitant qu'il puisse être réalisé pour la rentrée prochaine.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

12. 2011 DVD 31 - Approbation de la création d'un accès supplémentaire à la station Balard et adoption de l'avant-projet correspondant. Signature de l'avenant n° 2 commun aux conventions de financement dans le cadre du prolongement du tramway T2 Porte de Versailles

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Ce projet de délibération met en avant un besoin, compte-tenu de ce secteur, pour la desserte en transports en commun, qui est d'autant plus prégnant que de grands projets vont bientôt arriver dans ce quartier, notamment le Ministère de la Défense, et qu'il y a un réel besoin en termes de transports en commun. Cette liaison structurante que vous, Monsieur le Maire, et le Député de la circonscription Jean-François Lamour, ont évidemment portée pour que les habitants et les usagers puissent utiliser les transports dans de bonnes conditions est très importante, en particulier aussi pour les habitants du quartier des Frères Voisin qui sont des habitants à part entière du 15ème arrondissement, qui sont particulièrement attachés, pour les rencontrer souvent, au 15ème et au fait que ces structures et ces offres de transport public ne les oublient pas. Je crois que c'est un geste évidemment très conséquent que nous devons faire pour tous les usagers, quels qu'ils soient, quelle que soit l'utilisation qu'ils en feront dans ce secteur.

J'attire également votre attention sur une demande et un problème, qui n'est pas en lien direct mais qui est en lien connexe à cette délibération, sur ce carrefour puisque les usagers des transports en commun sont confrontés à des problèmes d'aménagement. Ce n'est pas toujours facile de circuler sur l'avenue de la Porte de Sèvres mais aussi les automobilistes puisque la configuration du carrefour devant l'Aquaboulevard facilite les bouchons, que ce soit à l'entrée ou à la sortie du périphérique ou même là, tourner pour aller vers Issy-les-Moulineaux. Je crois que c'est un secteur très sensible qu'il ne faut pas négliger et toute modification allant dans le bon sens sera la bienvenue. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Pas grand-chose à ajouter si ce n'est qu'effectivement, par rapport aux préoccupations qui viennent d'être évoquées, il y a eu un certain nombre de réunions sur place en présence des représentants de la Base Aérienne, de la RATP, du Parc des Expositions, de la Direction de la Voirie, de la Police parce qu'on a un certain retour d'expérience lié au fait que ce secteur a déjà vu l'installation de deux tramways à proximité. Par conséquent, on met en place une cellule qui va permettre, forte du retour d'expérience qu'on a des deux tramways, d'anticiper un certain nombre de problèmes. Voilà ce que je peux

répondre à cela. Cette cellule a vocation à exister pendant toute la durée des travaux de façon à répondre aux préoccupations et à régler un certain nombre de problèmes qui pourront se poser lors de ces travaux.

Monsieur le Maire : Je me réjouis pour ma part qu'il résulte des échanges que j'ai eus avec la RATP que ce soit la 1ère phase d'amélioration de la desserte par transports collectifs de ce nouvel ensemble qui amènera plusieurs milliers de personnes sur le site, en plus bien sûr de la réalisation du T2. Ensuite il restera le cheminement à réaliser jusqu'à l'Aquaboulevard.

Nous allons voter. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

13. 2011 DVD 105 - Approbation du programme 2011 d'aménagements cyclables et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du 4ème contrat « réseau vert » et de prendre toute décision en résultant.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Quelques mots pour me féliciter de cet aménagement qui répond aux vrais besoins des cyclistes, à savoir des pistes cyclables, des double-sens et non pas un mélange avec la circulation générale, comme le prévoit le projet « Harmonie » que vous évoquiez à l'instant. Ce qui est proposé ici ... non parce que vous allez encore en parler ...

Monsieur le Maire : Ca vous gêne, je sais !

Claude Dargent : ... et qu'il faut pour le coup tordre le cou à cette très mauvaise idée. Donc, on va vous laisser vous amuser avec ce projet qui restera éternellement une utopie et donc on va, nous, nous occuper des cyclistes conformément à leurs associations d'ailleurs et à leurs vœux. Donc là il s'agit de l'aménagement d'un double-sens cyclable rue de Lourmel, entre la rue Vasco de Gama et le boulevard de Grenelle.

Vous vous souvenez, Monsieur le Maire, quand, en compagnie de Madame Poirault-Gauvin, vous vous opposiez physiquement à la réalisation de la piste cyclable sur le boulevard de Grenelle. Aujourd'hui elle existe et elle est, aujourd'hui, une des artères qui va permettre la constitution d'un vrai réseau de pistes cyclables dans le 15ème arrondissement. Donc, on voit, il y a ceux qui essaient d'empêcher l'histoire d'avancer et puis il y a ceux qui essaient d'adapter la Ville de Paris à de

nouveaux modes de déplacement. De ce point de vue là, la majorité du Conseil de Paris, elle œuvre dans le bons sens. Merci.

Monsieur le Maire : Beaucoup de bruit pour rien ! Madame Margueritte.

Catherine Marguerite : Je vois que Monsieur Dargent précipite la référence au réseau « Harmonie » parce que, justement Monsieur Dargent, vous n'allez pas être déçu, je vais parler de ce projet « Harmonie » dans mon intervention.

Monsieur le Maire, chers collègues. Vous vous êtes sans doute habitués à voir une conseillère d'arrondissement arriver en vélo en notre mairie. Ce qui était une bizarrerie en 2008 devient aujourd'hui une habitude et la chose est désormais entendue. L'usage des cycles comme mode de déplacement urbain est admis et encouragé en 2011. Le projet « Harmonie », justement nous y voilà, lancé par la Mairie du 15èmeen 2010, les différents échanges que nous avons eus ici même dans cette salle, confortent le souhait de notre Maire et de son équipe de faire de notre arrondissement un espace où il fait bon rouler.

Aujourd'hui, il s'agit de voter en faveur d'une mise en place de la bande cyclable en contre-sens rue de Lourmel. Rien ne vaut l'expérience, Monsieur Dargent. J'ai donc effectué ce trajet, en prudence et aussi en cycliste expérimentée, ce samedi 7 mai. Certains élus qui me suivent sur twitter pourront vérifier à l'aide de mes publications où j'ai forwardé le temps de déplacement dans cette rue prise à contre-sens de l'angle de la rue Vasco de Gama, comme vous le disiez, jusqu'au boulevard de Grenelle et j'ai compté 6 minutes à quelques secondes près de la mise en ligne de ces infos.

Je suis donc, après usage, tout à fait favorable et nous le sommes, je pense, dans cette assemblée, à cette mise en place de circulation de cycles en contre-sens rue de Lourmel. D'ailleurs, nous l'avions cité dans notre réseau « Harmonie » que vous semblez décrier utopiste, finalement, encore une de nos propositions qui est tout à fait retenue.

Cette voie centrale permet de réaliser en sécurité la jonction cycliste du boulevard des Maréchaux et de celui de Grenelle et dans un cercle plus large, la jonction de la proche banlieue d'Issy-les-Moulineaux jusqu'aux berges de la Seine du 7ème arrondissement. Nous avons rappelé à plusieurs reprises l'intérêt des bandes cyclables et souligné la dangerosité et l'inesthétique des bandes séparatrices dont vous parliez justement, boulevard de Grenelle. Nous nous réjouissons donc aujourd'hui de cette formule proposée par la Ville.

En allant sur le site de la Fédération des usagers de la bicyclette www.fubicy.org j'y ai lu cette définition, je cite : « La bande cyclable constitue le plus souvent en milieu urbain la meilleure aide à la pratique de la bicyclette, tant pour des raisons de place que d'usage et de financement. Elle permet par la présence forte du cycliste sur la chaussée même d'introduire non seulement une certaine forme de modération de la vitesse du trafic motorisé, car il s'agit de choses sérieuses, mais aussi de montrer aux utilisateurs de l'espace public que le vélo existe et qu'il constitue une alternative valable à l'automobile dans le choix du mode de déplacement ».

Aussi, sur le site officiel du CERTU -Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques- chargé de construire des études dans le domaine des réseaux urbains, cette vision se trouve confortée en précisant que les zones concernées, les bandes cyclables, constituent une solution intermédiaire entre les aménagements en site propre et ceux instaurant la mixité, zone vitesse de l'ordre de 50. Elle présente plusieurs avantages économiques, elle n'a besoin que d'un simple marquage, c'est le simple marquage que nous avions évoqué dans le projet « Harmonie » que vous décriez et elle est rapidement mise en œuvre et facilement utilisable. Elle s'avère d'une grande souplesse pour les usagers.

Je profite de cette intervention pour annoncer, ce dernier week-end de mai, la Fête du vélo où les villes, départements, régions, associations de cyclistes urbains sont invités à se mobiliser. En vous remerciant de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. On vous suivra sur twitter, bien sûr.

Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Madame Catherine Margueritte, involontairement sans doute, a porté ce soir le coup de grâce au projet « Harmonie » puisqu'elle vient de nous démontrer l'utilité de réelles pistes cyclables pour le vélo. Elle parle de façon pragmatique puisque nous pouvons en témoigner, elle fait du vélo tous les jours et elle vient ici en bicyclette. Donc je crois que Catherine Margueritte a raison de dire que le projet « Harmonie » n'est pas satisfaisant ...

Monsieur le Maire : Je ne crois pas que c'est ça qu'elle a dit.

Gilles Alayrac : ... c'est de la poudre aux yeux, ça n'est jamais qu'un marquage, un marquage sur des trottoirs qui sont normalement dévolus à d'autres moyens de circulation que le vélo. A travers ce projet, nous tournons une page à cette utopie, en entrant dans le dur, dans du solide, c'est-à-dire que nous passons à la

vitesse supérieure, nous changeons de braquet et nous allons faire des pistes cyclables dans le 15ème arrondissement qui en manque cruellement. Là on est sur une distance qui n'est pas anecdotique puisqu'il s'agit tout de même d' 1,6 km, c'est-à-dire qu'on est sur un axe structurant du sud au nord du 15ème arrondissement.

Vraiment, nous nous réjouissons, avec les élus de notre groupe de ce projet qu'apporte cette délibération à laquelle, je sais que la Ville s'y emploie, il faudra apporter aussi, et c'est une demande de Vélo 15 et 7 que nous soutenons, deux aménagements complémentaires : la jonction de l'avenue Emile Zola jusqu'au boulevard de Grenelle, jusqu'au Pont Mirabeau, puisque les vélos ne peuvent pas aller jusqu'au bout mais je sais que ceci est à l'étude, ça va être fait, je pense d'ailleurs de façon concomitante et puis, bien sûr, la possibilité pour les cyclistes de traverser le Pont Mirabeau qui, lui, est réellement dangereux. Donc merci Madame Catherine Margueritte de votre appui.

Monsieur le Maire : Je dirais l'inverse. Merci Monsieur Alayrac de reconnaître le bienfondé du réseau « Harmonie » puisque nous avons dans ce projet un certain nombre de bandes cyclables, de pistes aussi. Or, dans le vôtre de la rue de Lourmel, que nous avons voté, il ne s'agit pas du tout d'une piste cyclable il s'agit d'une bande cyclable.

Donc, tous les cris d'orfraie qui ont été poussés lors de l'examen du réseau « Harmonie » contre les bandes cyclables n'ont plus lieu d'être puisque là vous proposez sur 1,6 km, vous le dites vous-même, sur une grande distance, une bande cyclable et non pas une piste cyclable. On peut toujours faire des querelles à n'en plus finir sur ce point, en tout cas il suscite du débat et c'est ce que nous voulions faire : une proposition qui suscite du débat.

Je regrette simplement une chose. Je vous décevrai, Monsieur Dargent, je ne parlerai pas du réseau « Harmonie », il y a des élus qui sont mieux qualifiés que moi pour en parler, je dirais que nous attendons simplement une réponse de la Ville qui pourrait nous dire autrement que par des incantations en quoi, précisément et concrètement, ce projet n'est pas viable. Nous sommes tout à fait prêts à l'amender. Il ne s'agit pas de dire que tout est bon ou tout est mauvais. Non. On peut avoir peut-être un tout petit peu plus de sens de la concertation et voir ce qui peut en être retenu et ce qui peut ne pas aller. C'était d'ailleurs le début de cette discussion que nous avons eue avec un « Monsieur Vélo » qui est venu nous voir il y a un an ou deux, qui nous avait incités à faire cette proposition. Nous attendons malheureusement depuis longtemps maintenant les réponses de la Ville à ce sujet. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je mesure les efforts nombreux de la gauche, ici, pour essayer d'être en opposition à tout prix au réseau « Harmonie » mais malheureusement, je suis vraiment désolée de vous le dire, vous êtes parfaitement d'accord avec nous et je m'en réjouis.

Je suis parfaitement favorable à cet aménagement en contresens, rue de Lourmel. C'est une rue qui avait été identifiée dans le réseau « Harmonie » où le sens, parce que nous sommes plus favorables à la concertation que vous, n'était pas mentionné dans le plan. Et puis, nous avons toujours été favorables aux contre-sens cyclables puisqu'ils résultent d'un décret du Premier Ministre du 30 juillet 2008 qui modifie le Code de la route. Quand les conditions de sécurité sont réunies, il n'y a pas de raison de s'opposer à des contre-sens cyclables et nous espérons que, pour cet aménagement précisément, les conditions de sécurité sont réunies.

Il s'agit bien d'une bande cyclable, Monsieur le Maire, vous avez parfaitement raison, c'est ce qui est indiqué dans le projet de délibération, à la page 2. Donc je ne vois pas où est le problème. L'objectif est de garantir la sécurité des cyclistes et la sécurité d'ailleurs de tous et notamment dans les croisements entre les bus et les cyclistes. Il faudra absolument veiller à une signalétique adaptée pour que ces échanges et ces croisements se passent dans de bonnes conditions.

Si on fait le bilan « stationnement » de ce projet, il y a quelques suppressions de places mais elles ne sont pas trop importantes. Simplement, je ne comprends pas pourquoi vous transformez un stationnement en épis par un stationnement en Lincoln au 92 rue de Lourmel ? Je n'ai pas compris l'intérêt technique de la chose. Il faudra peut-être qu'on ait une réponse du côté de la Ville.

Enfin je voudrais, vu l'heure tardive, revenir sur les problèmes de concertation. Je constate que les conseils de quartier concernés n'ont pas du tout été consultés, le projet ne leur a pas été soumis, c'est ce qui fait aussi une différence avec notre façon de faire. Le réseau « Harmonie » a été adressé à l'ensemble des conseillers de quartiers du 15ème, il y a eu des retours qui ont été faits. D'ailleurs votre retour aussi, Monsieur Dargent, qui qualifiait les bandes cyclables de « couloirs de la mort » quand même.

Donc je pense que la différence avec vous, c'est que nous, nous concertons, nous consultons les habitants. Je n'ai pas le sentiment que les habitants de la rue de Lourmel aient été consultés et concertés et je souhaite que ce soit fait prochainement. D'ailleurs, peut-être que les présidents des conseils de quartier pourraient inviter les conseils de quartier à inscrire ce point à l'ordre du jour.

Enfin, Monsieur le Maire, vous l'avez dit, il n'y a pas eu de réponse de Madame Lepetit sur le plan « Harmonie », le mépris le plus total. Pour reprendre Madame Hidalgo, qui disait tout à l'heure qu'il ne fallait pas gémir, qu'il fallait être complètement dedans et respecter le travail des autres, serait-il possible de respecter le travail de la mairie du 15ème, du Maire du 15ème et de son équipe ? Je remercie tous les élus qui se sont associés à l'élaboration de ce plan « Harmonie ». Je ne vais pas revenir sur tous les élus qui m'ont aidée mais je tenais à leur rendre hommage et demander à la gauche de respecter ce travail.

Monsieur le Maire : Je reviens là-aussi sur la « non concertation totale ». Nous avons appris l'existence de ce projet en recevant cette délibération une semaine avant le Conseil, dans les délais règlementaires certes, mais je pense que ça ne correspond pas tout à fait à l'esprit de la charte des arrondissements, dont se gargarise le Maire de Paris pour une meilleure déconcentration, dont on ne voit absolument pas les effets ici.

Je pense que nous sommes frappés d'extra-territorialité par rapport à la déconcentration municipale alors que nous avons reçu « Monsieur Vélo » de la Mairie de Paris, alors que nous avons voté le « plan Vélo » de la municipalité, alors que nous avons travaillé dans un esprit de coopération totale avec les services concernés de la mairie centrale.

Non seulement on ne nous répond rien concernant le réseau « Harmonie » mais en plus on nous transmet, une semaine avant notre conseil, un couloir à contresens d' 1,6 km sur la rue Lourmel.

On va le voter puisqu'on est pour, mais franchement, vous pouvez considérer comme nous qu'on méprise une fois de plus le conseil d'arrondissement et la majorité du conseil municipal du 15ème.

Je soumets maintenant ce projet de délibération au vote. Qui est pour ? Contre ? Adopté.

Je souhaite aussi qu'il soit assorti d'une campagne de communication, par rapport aux couloirs à contre-sens parce qu'il faut que les automobilistes, sur un couloir aussi long, soient vraiment informés de la situation de la rue.

◊

14. 2011 DFPE 67 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Arc en Ciel d'un montant de 41.036 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

15. 2011 DFPE 68 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Violet d'un montant de 153.052 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

16. 2011 DFPE 310 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre de la crèche 141 rue de la Convention, ainsi que du logement et du parking de fonction.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

17. 2011 DFPE 311 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 2 rue Maurice Maignen.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

18. 2011 DFPE 336 - Indemnisation amiable de la SAGECO SA D'HLM dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux en provenance de la crèche Emile Zola.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

19. 2011 DJS 15 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15ème arrondissement pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 22.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

20. 2011 DJS 55 - Subventions à 14 associations du 15ème arrondissement pour un montant total de 19.150 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

21. 2011 DJS 109 - Signature d'une convention avec Rugby Club Paris 15 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 25.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

22. 2011 DAC 187 - Subvention à l'association Chœurs d'enfants de Saint-Christophe de Javel pour un montant de 4.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

23. 2011 DAC 208 - Subvention à l'association Cry d'Err Danse pour un montant de 3.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

24. 2011 DAC 378 - Fixation des nouveaux tarifs dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Madame Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. La fixation des nouveaux tarifs dans les conservatoires municipaux d'arrondissement vient quelques mois après la nouvelle grille tarifaire dans les restaurants scolaires. C'est dire que j'y ai apporté une grande attention.

L'accès aux services publics ne doit connaître aucune discrimination. Il doit y avoir égalité d'accueil dans les établissements municipaux dès lors que l'inégalité de revenus se règle par l'impôt sur le revenu.

Parlons de la mixité. Je ne suis pas sûre que la baisse de 1 euro par mois, pour le tarif le plus bas, permette un élargissement du public vers des jeunes de milieux plus modestes. En revanche, en augmentant de 38,70 % le tarif 7 et de 56 % le tarif 8 on va créer des discriminations et faire partir des conservatoires les enfants des familles qui ont des revenus élevés. Pour moi ce n'est pas cela une vraie mixité sociale. Un argument complémentaire est de dire que le conservatoire accueille des enfants qui veulent apprendre la pratique d'un instrument qui leur plait mais c'est aussi un établissement qui délivre des diplômes valorisant le cursus d'un élève et pouvant amener certains élèves à poursuivre leurs études au conservatoire national ou à l'école normale de musique.

Je voudrais aussi avoir des explications sur la sur taxation. Les élèves hors Paris passent d'une sur taxation de 100 % à 25 %. Cela veut dire naturellement que nous devrons être plus réceptifs à des élèves venant des communes limitrophes. Cela veut-il dire que l'éducation artistique est moins bonne en dehors de Paris qu'à Paris ? Est-ce que les communes limitrophes sont elles aussi prêtes à accueillir des jeunes parisiens dans leurs conservatoires ? Est-il normal que l'impôt des parisiens subventionne l'éducation artistique des non parisiens, voire même favorise les non parisiens, puisqu'un élève de coefficient 1 non parisien paie moins qu'un élève de coefficient 2 parisien ?

Quand on aura un second conservatoire, on pourra reparler de l'accueil des enfants à l'extérieur de Paris. Pour l'instant, malheureusement ce n'est pas le cas et gardons le conservatoire du 15ème en priorité pour les enfants du 15ème.

Merci Madame Fonlladosa de répondre à quelques unes de mes questions.

Monsieur le Maire : Bonne conclusion, d'autant plus qu'on a beaucoup de familles en liste d'attente. Donc je trouve un peu paradoxal que dans cet arrondissement où on refuse un 2ème conservatoire, où on refuse une extension du conservatoire existant, on n'est même pas en mesure, comme je l'ai entendu proposer, d'ouvrir des classes dans les écoles, que de surcroît on appelle à la candidature, en

diminuant les prix, de personnes extérieures au 15ème et même à Paris alors qu'on va augmenter les tarifs pour 80 % des familles du conservatoire. Madame Roy.

Isabelle Roy: Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, cette délibération présente un réalignement des tranches de quotients familiaux fixant le tarif dans les conservatoires municipaux et les alignant sur celles qui sont appliquées par ailleurs pour d'autres activités périscolaires et de loisir et elle nous propose une réforme tarifaire pour les conservatoires.

Cette réforme, dans quel objectif est-elle réalisée ? C'est clairement une traduction de la volonté politique de la Ville de Paris d'élargir le public des conservatoires à des jeunes des milieux plus modestes. Oui, ces familles sont en effet trop peu présentes aujourd'hui dans ces établissements, notamment dans le 15ème arrondissement puisque pour la rentrée 2010-2011 ces familles représentent seulement 11 % des familles inscrites au conservatoire. Je parle là des tranches coefficients 1 et 2.

Avec cette réforme, il est clair que nous marquons notre volonté de diminuer la participation des familles des revenus les plus modestes avec une baisse de 10 euros par an qui a été citée pour le forfait « danse ou musique ». Donc on passe de 82 à 72 euros. Je rappelle que cette mesure concerne des ménages qui ont 2 enfants avec des revenus nets mensuels inférieurs à 1.152 euros.

D'autre part, nous maintenons ou nous augmentons très légèrement les participations des familles qui ont des revenus médians, c'est-à-dire des familles qui ont des revenus -toujours des ménages avec 2 enfants, je reste sur le même critère- autour de 4.110 euros. Ces familles verront en fait une augmentation entre 4 et 11 euros seulement par an.

Troisième point important. Effectivement, nous augmentons les participations des familles qui ont les coefficients familiaux les plus hauts avec une progression qui est quand même limitée à 50 euros par an pour le coefficient 6 et qui, effectivement est plus élevée pour les 2 derniers puisque c'est entre 120 et 180 euros par an. Mais je rappelle quand même pour l'information de ce conseil que ces 2 catégories qui sont les catégories les plus concernées par les hausses des tarifs, sont des ménages avec 2 enfants qui ont des revenus nets mensuels compris entre 5.700 euros et plus de 7.500 euros par mois.

Autre point extrêmement important qui est à souligner. Si on ne faisait rien, si on appliquait mécaniquement cette réforme, cet alignement des quotients familiaux, certaines familles aisées se retrouveraient mécaniquement mises dans

un quotient inférieur à celui qui leur est appliqué actuellement. Autrement dit, pour certaines, elles connaîtraient une baisse du prix ...

Monsieur le Maire : Ce serait effroyable.

Isabelle Roy: ... d'inscription dans les conservatoires, ce que l'on trouve absolument injuste et qui serait une perte de recettes clairement pour la Ville.

Je vous donne un exemple. Un couple avec 2 enfants, qui gagne 7.000 euros nets par mois, paie aujourd'hui 320 euros par an, pour le forfait « danse ou musique ». Demain, si on faisait juste un alignement mécanique, il paierait 310 euros, donc il paierait moins. Voilà. Donc aujourd'hui nous, on trouve qu'il faut compenser ce phénomène mécanique, qu'une augmentation est indispensable et qu'elle est plus juste socialement.

D'autre part, ces tarifs restent bien entendu très inférieurs à ce qui se pratique dans le secteur privé ou associatif, voire même dans les centres d'animation. Ainsi, les cours de musique pour les moins de 26 ans, pour seulement 30 minutes par semaine, en centre d'animation, coûtent 757 euros par an pour les familles de la tranche 7, soit 127 euros de plus qu'en conservatoire et 607 euros pour les familles en tranche 8, soit 107 euros de plus qu'en conservatoire. La différence est d'autant plus notable que la durée du temps d'enseignement n'est pas du tout la même. Elle est évidemment plus longue dans les conservatoires municipaux.

D'autre part, depuis 6 ans, je vous informe que les tarifs ont seulement augmenté de 3,2 %. Ils sont stables d'ailleurs depuis 3 ans puisqu'on n'a pas revalorisé ces tarifs depuis 2008. Or, dans la même période, rappelons que la Ville de Paris a beaucoup investi en développement notamment des places d'accueil dans les conservatoires, plus de 1.800 places et en développant également des animations. Cette réforme qui sera appuyée par un investissement financier de la Ville permettra de continuer notamment ses efforts de création de places dans les conservatoires.

Je crois que nous sommes clairement, avec cette délibération, dans une politique volontariste de justice sociale et de rétablissement de l'égalité réelle. Dans le même état d'esprit, que les tarifications des cantines. C'est une politique qui, en associant les familles les plus aisées à cet effort financier porté par la collectivité, facilitera l'accès de ces jeunes issus des milieux les plus modestes et je crois qu'en plus ça s'inscrit complètement dans la construction d'une société plus solidaire.

Monsieur le Maire : Voilà un beau morceau d'anthologie socialiste : payer plus, toujours plus. C'est vrai que Monsieur Hollande avait dit qu'on était riche à partir de 4.000 euros. Donc, 85 % des enfants des familles du conservatoire 15ème vont payer davantage parfois jusqu'à plus 20 %, 40 %, etc. C'est une très bonne chose selon les socialistes.

D'autres intervenants ? Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est très intéressant ce qu'on vient d'entendre de la part de Madame Roy parce que le message en résumé, c'est finalement, il faut aller faire de la musique ailleurs que dans le conservatoire. Les enfants n'ont qu'à aller faire de la musique dans les MJC et c'est là qu'ils apprendront, ça coûtera moins cher.

Je ne sais pas si elle connaît très bien les MJC, pour deux raisons qui sont que les MJC du 15ème arrondissement ont été touchées de plein fouet par cette hausse de tarifs et l'application des quotients familiaux telle qu'elle a été faite, alors que les familles du 15ème étaient favorisées par des Maisons des Jeunes et de la Culture, bien gérées, avec des tarifs bien en-dessous des autres tarifs pratiqués à Paris, ont eu effectivement cette augmentation dont vous parlez. En fait, ce que vous souhaitez, c'est que tous les habitants et tous les jeunes qui pratiquent la musique et qui l'apprennent dans le 15ème, paient encore plus cher leurs cours de musique, c'est ce que vous proposez aux jeunes.

Et puis, c'est bien méconnaître, de tenir ce discours-là, la démographie des MJC. Aujourd'hui, nos MJC sont saturées d'inscriptions, il faut voir les demandes d'inscription au début d'année. Allez au centre d'animation Cévennes en début d'année et vous verrez la file ininterrompue des parents qui attendent, dès la nuit tombée, pour pouvoir inscrire leurs enfants dès le lendemain. Il manque des MJC dans le 15ème arrondissement. On sait très bien qu'il manque au moins une MJC. Alors comment voulez-vous qu'elles puissent absorber les inscrits supplémentaires que le conservatoire ne pourrait pas absorber ? C'est vraiment méconnaître les MJC du 15ème que de proposer ce type de solution.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : Effectivement, là on a une vision d'un projet, on peut l'appeler projet socialiste. On peut effectivement être fier de dire que nous proposons aux familles de contribuer en fonction de leurs revenus, l'objectif final de cette démarche étant de permettre à un plus grand nombre de jeunes enfants issus de différentes catégories de pouvoir accéder au conservatoire. Ça ne peut pas être uniquement une possibilité offerte. C'est votre conception à vous, c'est-à-dire

donner toujours plus aux plus riches. Ça n'est pas notre vision, c'est une vision que nous ne partageons pas, nous considérons en plus que la sociologie parisienne, et celle de cet arrondissement, milite tout à fait dans notre sens.

Quand on regarde le manque à gagner pour les familles les plus aisées, il est presque indécent d'en faire des oppositions et des systèmes d'opposition portés par un certain nombre d'arrondissements et de maires d'arrondissements de droite, pour justifier des stratégies de blocage parce qu'une famille qui a un revenu de 7.500 euros ou supérieur à 7.500 euros, si elle souhaite que ses enfants aillent au conservatoire, consent un effort qui est de l'ordre de 15 euros par mois, moi ça ne me choque pas si ça permet à 1.000, voire 2.000 enfants nouveaux de pouvoir accéder au conservatoire.

Monsieur le Maire : Là il y a un scoop. Nous allons donc construire un nouveau conservatoire dans le 15ème pour accueillir ces 1.000 ou 2.000 enfants supplémentaires. Merci.

Fatima Lalem : Nous parlons de l'espace parisien, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Dommage. C'est très dommage qu'en tant qu'élue du 15ème vous n'ayez pas plus d'intérêts pour le conservatoire du 15ème qui, malheureusement, n'a fait l'objet d'aucun investissement, ni agrandissement, ni deuxième conservatoire et qu'en plus on nous fait payer, depuis quelques années, les instruments de musique, etc. Donc on nous transfère des charges et il n'y a rien en échange de la part de la Ville.

D'autres interventions ? Madame Fonlladosa pour répondre.

Ghislène Fonlladosa : Cela suffit, Monsieur le Maire. J'espère qu'on aura bien l'enregistrement de tout ça parce que ça vaut son pesant de gratons, comme on dit à Lyon, Madame Hidalgo.

Justice sociale, vision socialiste, je crois quand même rêver face au problème que pose cette délibération. J'avais prévu de dire plein de choses mais quand même, là, je tombe un peu à la renverse par autant de démagogie, « d'ayatollhisme » et de vieux relents de lutte des classes. Ce n'est pas comme ça qu'on traite le problème de la formation musicale de nos enfants. Monsieur Loriau a parfaitement défini ... ce n'est pas la peine de ricaner, Monsieur Dargent.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa, continuez, ne vous laissez pas perturber. Vous savez comment se comporte Monsieur Dargent, ne cédez pas à la provocation.

Ghislène Fonlladosa : Pourquoi cette délibération pose problème ? D'abord parce que comme toutes les délibérations de même nature, j'imagine, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas été concerté au préalable ?

Monsieur le Maire : Non, pas du tout. Comme d'habitude.

Ghislène Fonlladosa : Donc, c'est déjà un mauvais point pour la Ville de Paris. Deuxièmement, elle s'aligne, Madame Bruno a raison de le dire, sur la démarche qui a été suivie pour les cantines, et troisièmement elle ne traite pas la problématique des conservatoires. Qu'est-ce que c'est qu'un conservatoire ? Je me demande si la Ville de Paris le sait ? Un conservatoire, ce n'est pas n'importe quelle organisation qui forme à la musique des jeunes. Pourquoi ? Parce que dans un conservatoire vous avez des professeurs qui sont du niveau de l'agrégation et ça la Ville de Paris y tient, elle surveille beaucoup les recrutements qui sont faits par les dirigeants des conservatoires et elle a raison. Les cursus sont organisés, les formations sont sanctionnées par des examens et des diplômes, le débouché naturel d'un conservatoire, pour les élèves qui ont envie d'en faire une profession, est organisé.

Bref, un conservatoire ce n'est pas une association locale de quartier qui fait de la musique. Je ne décrie pas ces associations mais dans la mesure où le conservatoire a des missions spécifiques qui forment des jeunes à la pratique musicale autonome d'une part, mais aussi de futurs grands musiciens, je pense que la Ville de Paris devrait les traiter avec un autre égard que ce qui est dans cette délibération parce que, comme l'a dit Madame Roy, la seule motivation c'est la justice sociale, faire payer les riches pour les pauvres.

Alors, si on analyse ce qui va se passer dans le 15ème, parce qu'après tout on peut se balader dans le 15ème mais on peut aussi aller voir ce qui se passe dans les établissements. Dans le 15ème, il y a 899 familles pour 1.200 élèves. Tout de même, sur la tranche 1 que vous voulez soi-disant favoriser, je relève qu'elle est 2 % supérieure au pourcentage des élèves de tranche 1 présents dans tout Paris puisque nous avons 7,68 % d'élèves en tranche 1 dans le 15ème contre 5,6 % pour tout Paris. Dans la dernière, la tranche 8, nous avons 2 % de moins que dans la moyenne parisienne. La moyenne parisienne, la tranche 8, est de 34,8 % et nous avons dans le 15ème : 32,70 %.

Alors, Madame Roy a quand même le culot de s'enorgueillir qu'on baissait de 1 euro par mois le tarif pour les familles les plus modestes et qu'on baisse de 40 centimes d'euros par mois pour le quotient 2. Vous savez ce que c'est que 40 centimes d'euros par mois, Madame Roy ? Vous savez ce que c'est ? Quand

vous pensez que les familles vont être motivées pour envoyer leurs enfants au conservatoire parce qu'on va leur faire 40 centimes de réduction par mois, de qui la Mairie de Paris se moque-t-elle ? D'accord ? Ce sont des chiffres imparables. Donc ce n'est pas la bonne solution pour faire venir les enfants des familles défavorisées au conservatoire.

J'ai regardé tous les conservatoires de France et de Navarre, les plus grands, les plus petits, les socialistes, les pas socialistes, etc. La plupart, je ne sais pas si c'est une bonne solution, il faudrait en discuter, pour favoriser les familles défavorisées à envoyer leurs enfants au conservatoire, les familles qui ne paient pas d'impôts, ne paient pas de tarif au conservatoire. Peut-être que c'est une mesure qui est bonne, peut-être qu'elle est mauvaise, je n'en sais rien. Mais en tout cas, avoir le culot de dire qu'on va faire venir les enfants des familles défavorisées avec 40 centimes de réduction par mois, il faut être gonflé.

Ensuite, la structuration des tarifs. Comment avez-vous calculé ces tarifs ? Je pense aux 500 euros, 430 euros, 340 euros qui représentent des augmentations phénoménales puisque ça va de 17 à 56 %. ... Madame Lalem, laissez-moi parler.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa, continuez.

Ghislène Fonlladosa : Comment avez-vous calculé ces tarifs ? Pourquoi 500 euros pour le coefficient 8 ? Pourquoi pas 1.000 ? Pourquoi pas 4.000 ? Pourquoi pas 300 ? Quand on gère quelque chose comme un conservatoire, ce qui est important c'est de savoir les recettes qu'on va avoir par conservatoire. Plus de 90 %, peut-être même plus, des frais d'un conservatoire sont des charges de personnel. C'est un rapport d'audit qu'a fait faire la Ville l'année dernière. Comment avez-vous calculé ces 500 euros ? Pourquoi 500 ? Pourquoi 430 euros ? Pourquoi 340 euros ? Quand on gère un établissement, on adapte le tarif des recettes en fonction des charges qu'on a.

Je suis désolée de vous dire que les habitants du 15ème, sur une année, vont payer 71.965 euros de plus pour favoriser je ne sais quoi d'ailleurs, certainement pas la venue des enfants des classes sociales défavorisées mais probablement pour payer quelques dépenses somptuaires en matière culturelle dans Paris : Paris Plages, la Gaité lyrique, le 104, le Louxor, etc.

Monsieur le Maire, vous le savez, cette année vous avez dû abonder avec l'ESA la dotation du conservatoire pour qu'il puisse faire ses animations, sinon le conservatoire n'aurait pas pu faire ses animations, son budget de fonctionnement reste stable. Où vont aller ces 71.965 euros ? Donc, tout ça c'est une politique

complètement mal fagotée, mal vue, qui n'a pas de vision sur ce que doit être la formation musicale de nos jeunes.

C'est curieux quand même que sur 80 propositions qu'il y avait dans le rapport d'audit de la Ville de Paris, Monsieur le Maire, je sais que vous y étiez sensible, il y avait une proposition dont on a parlé tout à l'heure, qui était de modifier les conditions d'inscription des élèves au conservatoire. Il y avait 80 propositions intéressantes dans ce rapport rendu l'année dernière et la Ville de Paris s'est précipitée sur une proposition qui préconisait que les tarifs soient modifiés. Quid des 79 autres propositions ? Je rappelle, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, que dans le rapport d'audit il était mis en lumière le manque cruel d'un deuxième conservatoire pour le 15ème. On pourrait continuer longtemps ... mes chers collègues, si la culture ne vous intéresse pas, moi si.

Monsieur le Maire : Ma chère collègue, ne vous laissez pas ... , il est tard. Enfin, on a bien compris.

Ghislène Fonlladosa : Le conservatoire du 15ème n'en tirera rien. Les autres conservatoires de Paris non plus. Les familles défavorisées non plus. Les classes les plus aisées continueront peut-être à envoyer leurs enfants au conservatoire. Quant aux familles des conservatoires avoisinants, qui enverraient leurs enfants finalement dans un conservatoire du 15ème, c'est une pratique qui se fait dans tous les conservatoires de France et de Navarre.

On peut se demander pourquoi brutalement la Ville de Paris a descendu de 100 % à 25 % le supplément de tarif, là aussi ? Je considère que c'est justifié que des enfants qui n'ont pas des formations de conservatoire dans un conservatoire voisin puissent le faire dans un conservatoire d'un arrondissement de Paris. Cela concerne moins de 3 % dans le 15ème, donc ce n'est pas dramatique. Ce qui est dramatique c'est de savoir comment la Ville calcule tout ça.

Voilà, pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, si on avait le temps d'examiner cette lamentable délibération, je vous invite, mes chers collègues, à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour avoir apporté tous ces éclaircissements qui nous permettront de voter maintenant sur ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

25. 2011 DDEEES 138 - Signature d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public du 1er juin 2004 relative à l'exploitation de deux kiosques théâtre pour une durée d'un an dans le 8ème et le 15ème.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

26. 2011 SG 124 - Signature de 33 conventions avec 33 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant de 1.072.000 euros.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire. Je voulais qu'on s'attarde quelques instants sur cette délibération qui représente un effort massif en faveur des cinémas indépendants, des salles d'art et d'essai à Paris puisqu'on nous propose d'accorder plus d'un million d'euros à 37 salles de cinéma indépendantes Art et Essai, soit 186 écrans et je crois que le soutien au cinéma et en particulier à ces salles est un des objectifs prioritaires de la mission cinéma de Paris qui a été créée en 2002. Là aussi, c'est la traduction faite de la volonté de préserver l'exception culturelle de Paris puisque, rappelons-le, nous disposons à Paris, en termes d'écrans et de salles, d'un réseau tout à fait exceptionnel voire même assez unique avec près de 400 écrans dont 155 en salles indépendantes et 89 cinémas d'art et d'essai.

Il est important de rappeler que ces salles jouent un rôle tout à fait primordial en termes d'animation et de proximité dans leur quartier. Ce sont de véritables acteurs de terrain qui contribuent au développement culturel en direction de tous les publics. Toutes les actions qu'elles ont pu mener ont permis de fidéliser un public et contribuer, notamment, à une augmentation dont il faut se féliciter de la fréquentation des cinémas à Paris avec 27 millions de spectateurs par an.

Le 15ème n'est pas oublié, c'est important de le souligner puisque le cinéma Le Chaplin va bénéficier d'une subvention de 25.000 euros et je crois que, depuis décembre 2009, la toute nouvelle équipe de ce cinéma a su notamment diversifier, mettre en place de nombreuses actions : un ciné-club, des avant-premières. Elle a développé énormément de soirées-débats, d'accueil de festivals. C'est aussi un lieu multi culturel qui touche à d'autres formes d'expression, puisque c'est un lieu d'exposition qui s'est ouvert aux spectacles vivants avec des manifestations théâtrales.

Il n'en reste pas moins que toutes ces salles extrêmement dynamiques demeurent fragiles. C'est pour cette raison qu'il est très important de les accompagner dans leurs actions et qu'il faut souligner le dispositif qu'a mis en place la Ville de Paris et la volonté d'accorder un soutien financier que, bien sûr, je vous appelle tous à voter.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Là encore, on ne sait pas très bien, dans toutes ces subventions -les 37 qui nous sont signalées- pourquoi il y a des disparités entre toutes ces salles.

Traditionnellement la Ville de Paris apporte des subventions à ces petites salles. On aimerait qu'elle apporte les mêmes aux théâtres privés, aux petits théâtres privés qui font aussi de très gros efforts. Je pense que le Théo-théâtre, l'Aire Falguière ou Agitakt et l'atelier Frédéric Jacquot font autant d'efforts que le Chaplin pour faire vivre la culture dans leur quartier, donc c'est assez problématique que la Ville de Paris ne les aide pas à la hauteur où elle aide les cinémas.

Je pense que la première personne à remercier, pour le succès du Chaplin et sa renaissance, sa modernisation technique et sa vitalité, c'est Madame Dulac qui a investi dans ce cinéma et pas la Mairie de Paris.

C'est également Monsieur Sauerborn qui, par son dynamisme, sa jeunesse et ses idées lui apporte une multiplicité de représentations liées le plus souvent au cinéma.

La Mairie de Paris ne fait que son devoir d'aider les petites salles. Cela n'a rien d'exceptionnel. Les premières personnes à remercier sont celles qui font vivre les cinémas et ceux qui ont investi dans ce cinéma. Merci Madame Dulac et merci Monsieur Sauerborn.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'on peut les remercier pour avoir repris ce cinéma qui a été tenu pendant longtemps aussi d'ailleurs par des personnes très méritantes et qui ont maintenu à bout de bras ce cinéma sans beaucoup d'aide, sauf les dernières années.

Pour ma part, je serais un peu moins optimiste que Madame Roy quant à l'évolution du cinéma dans le 15ème. Il fut un temps où il y avait des dizaines et des dizaines de cinémas dans cet arrondissement.

Or, je ne dis pas qu'il y a une corrélation étroite, mais depuis que Monsieur Delanoë est Maire de Paris, il n'y a plus de cinémas dans le 15ème, il n'y a plus qu'un monopole Gaumont, effectivement, et nous avons perdu le Kinopanorama, le Convention UGC, le Grand Pavois, le MK2 Beaugrenelle. Alors, si c'est cela qu'on appelle une politique du cinéma dans le 15ème, je suis un peu inquiet de ses effets.

Oui, le Maire de Paris porte une part de responsabilité, lorsque nous avons porté des vœux au Conseil de Paris de façon à pouvoir aider un certain nombre d'établissements qui allaient fermer leur porte et que, malheureusement, on a laissé fermer. Je le regrette pour le cinéma dans le 15ème. En tout cas, nous aussi, nous aidons le Chaplin puisque nous organisons assez régulièrement des séances de cinéma, soit pour les enfants des quartiers, soit pour les séniors, etc. Je vous invite d'ailleurs à aller le plus souvent au cinéma et notamment au Chaplin.

Nous allons passer au vote maintenant. Qui est pour cette subvention ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

◊

27. 2011 DASES 13 - Fixation de la redevance annuelle due par l'association « Coup de main » pour l'occupation temporaire de 2 appartements du 47 rue de Dantzig.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat.

Louisa Ferhat: Monsieur le Maire et chers collègues. Je voulais poser une question. Peut-être que Madame Ceyrac pourra me répondre. Je sais qu'il existe une association qui s'appelle la SNL -Solidarité Nouvelle pour le Logement- qui s'occupe d'appartements pour les personnes démunies. Il y en a rue Castagnary, d'autres dans le 15ème. Je voulais savoir pourquoi ce n'était pas la même association qui gérait ? Si on pouvait me répondre, ce serait bien. Je vous remercie.

Sylvie Ceyrac: Monsieur le Maire, mes chers collègues, moi aussi je m'étonne beaucoup de cette délibération. En effet, l'association « Coup de main » est tout à fait inconnue dans le 15ème puisqu'elle est située elle-même à Pantin et qu'elle intervient auprès des gens de l'est en général, des Roumains en particulier.

Si je trouve nécessaire, effectivement, qu'un suivi social soit fait, au-delà d'une simple mise à l'abri pendant l'hiver, je regrette vraiment que ces appartements

disponibles n'aient pas pu être proposés à des associations qui ont l'habitude de travailler dans notre arrondissement telles que SNL, comme le dit ma collègue Louisa Ferhat, Aurore, Emmaüs entre autres, qui sont tout le temps à la recherche de ce type d'appartements et qui, outre leur savoir faire reconnu, ont sur place des lieux de rencontre, des bénévoles dans le quartier qui favorisent ainsi une meilleure intégration de ces personnes installées dans ces logements de façon provisoire, personnes en grande difficulté, en grande précarité qui ont besoin d'un accompagnement très important au quotidien.

La Ville fait du saupoudrage qui me paraît tout à fait inefficace et inutile et pour cela j'appelle à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Et vous proposez que ce soit la SNL qui puisse être bénéficiaire. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Ecoutez, il faut être un peu sérieux. Le budget alloué par la Ville de Paris, notamment pour la SNL et toutes les associations qui font de l'accompagnement social, c'est parce que nous l'avons décidé au niveau de la Ville de Paris.

Vous faites, à juste titre, l'éloge de notamment l'association Aurore, comme d'autres associations d'ailleurs, elle est très impliquée à nos côtés dans le soutien aux jeunes tunisiens qui sont aujourd'hui maltraités, et je ne vais pas polémiquer à cette heure de la soirée.

Monsieur le Maire : Ça risquerait de se retourner contre vous.

Anne Hidalgo : Donc, je veux bien que vous soyez là, tout d'un coup, Madame Ceyrac, pour nous raconter la vie. La SNL, c'est nous qui l'avons installée, l'association Aurore, c'est nous à la Mairie de Paris qui la subventionnons.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo a le monopole du cœur, c'est bien connu.

Anne Hidalgo : On n'a pas le monopole du cœur mais en tous les cas, je ne comprends pas, Madame Ceyrac, que vous refusiez à une association qui est reconnue sur ce sujet-là, qui certes travaille aussi sur d'autres territoires que Paris, le droit de venir apporter également ses compétences dans l'accompagnement de personnes en difficulté. Mais je prends note de votre vote contre et on en fera une publicité suffisante.

Monsieur le Maire : N'hésitez pas surtout.

Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Je vous remercie beaucoup pour la publicité, je n'en ai pas besoin, ce n'est vraiment pas la peine de vous déranger.

Simplement, puisqu'il y a des gens qui sont sur le terrain, qui font du bon boulot, pourquoi aller chercher des gens qui sont ailleurs, qui sont loin de leur base et qui ne peuvent pas rendre ce même suivi. Moi aussi je circule beaucoup dans le 15ème où j'habite depuis très longtemps, comme vous aimez le rappeler pour vous-même ; d'ailleurs, j'y suis même née aussi, il y a encore plus longtemps, bien sûr.

Me promenant et rencontrant surtout énormément de gens et beaucoup d'associations de terrain, des associations que vous aimez bien d'habitude, qui sont elles-mêmes étonnées de cette attribution à « Coup de Main ». L'association « Coup de Main » fait sûrement du bon boulot, laissons-lui faire le bon boulot là où elle est.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, ce sont ces associations qui ont fait remonter cette inquiétude.

Encore une fois, je constate qu'évidemment la Mairie du 15ème n'a en rien été ni consultée, ni informée sur aucun des sujets que nous avons évoqués depuis le début de cette séance.

Nous allons voter. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Rejetée.

◊

28. 2011 DASES 14 - Fixation de la redevance annuelle due par le Groupement d'Intérêt Public Samusocial de Paris pour l'occupation temporaire des locaux situés 3-5 rue Oscar Roty.

Monsieur le Maire : Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avions demandé une école à cet endroit, qui se situait dans un périmètre scolaire particulièrement engorgé. On peut se demander pourquoi, après travaux, on ne peut pas à nouveau envisager ce projet ?

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Sylvie Ceyrac : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Madame Malherbe, vous avez tout à fait raison mais je ne peux pas vous répondre sur l'avenir d'une école puisque ce n'est pas à moi d'en décider.

Je profite de cette question pour vous faire part quand même de mon inquiétude à propos de l'installation du Samusocial au 3-5 rue Oscar Roty pour une durée de 18 à 24 mois. Il prend la suite de l'association Aurore qui a occupé pendant 6 mois, au lieu des 18 mois promis par la Ville, les anciens bâtiments de type Pailleron qui étaient occupés par la Protection Sociale de Vaugirard.

Est-ce franchement une bonne idée ? Est-ce que ce lieu très enclavé entre des immeubles, collé à une résidence de la Ville Oscar Roty qui accueille de nombreuses personnes âgées -la Ville n'en fait pas grand cas- et près d'une école qui accueille aussi environ 1.500 jeunes, à proximité aussi d'une résidence sociale. Est-ce que c'est un endroit bien choisi pour y installer, même de façon temporaire, un foyer d'hébergement de 65 hommes, dont on connaît la très grande précarité et les éventuelles addictions ?

Est-ce franchement une bonne idée d'avoir dépensé plus de 270.000 euros de travaux et de mise aux normes en 2010, pour seulement 6 mois, qui seront à nouveau démolis, que des travaux, dont le montant est certainement beaucoup plus élevé puisqu'ils seront plus importants, soient à nouveau faits pour une future démolition de ces bâtiments en 2013.

Est-ce franchement une bonne idée d'installer ce centre du Samusocial en plein 15ème, sans en avertir auparavant les riverains, ni aucune concertation avec le Maire de l'arrondissement. C'est grâce au travail de terrain que nous menons quotidiennement que nous avons appris ce projet et que Monsieur le Maire s'en est inquiété auprès du Préfet et de Madame Trostiansky, déjà au mois de mars dernier.

Le voisinage aussi est très inquiet et nous a alertés. J'ai déjà rencontré plusieurs fois le Samusocial, je lui ai demandé d'éviter des hébergements d'urgence à la nuit, c'est-à-dire accueillir le soir les personnes qui repartent le lendemain matin et plutôt de faire un peu de stabilisation avec tout le suivi social nécessaire.

J'ai aussi demandé au Samusocial d'éviter la fermeture du centre l'après-midi pour que les résidents ne zonent pas dans le quartier au moment des sorties de classe en particulier de l'école Sainte-Elisabeth qui est à proximité.

J'organise aussi une rencontre des différents voisins, aussi bien résidence Oscar Roty, conseils syndicaux, école Sainte Elisabeth, pour essayer que les choses se passent aussi bien que possible.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense franchement que c'est une bonne idée de voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je suis très surprise de tels propos venant d'une adjointe qui porte le titre de « adjointe aux solidarités ». Je suis très surprise en plus que vous déformiez ce projet parce qu'il s'agit d'accueillir provisoirement un centre d'hébergement d'urgence qui s'appelle Yves Garel, qui aujourd'hui est situé boulevard Richard Lenoir dans le 11ème, à la demande du Samusocial dont nous sommes partenaires.

J'avais cru comprendre que vous étiez beaucoup plus prévenante que cela à leur égard et ce centre a vocation à être implanté de manière pérenne dans des locaux qui sont en restructuration rue Popincourt dans le 11ème. Donc c'est une opération d'hébergement provisoire d'un centre qui va accueillir une trentaine de logements sociaux et aussi des locaux d'activité. Donc, très surprise de vos propos, qui sont tout sauf ce que l'on pourrait appeler des propos en faveur de la solidarité et deuxièmement des propos qui déforment la nature du projet qui est le nôtre.

Ensuite, je voudrais, puisque la question d'une école a été évoquée, dire à Madame Malherbe que ce n'est pas forcément là où elle pense que ça doit se situer, que l'école est pertinente, et puis il faudrait peut-être nous aider, notamment à faire en sorte que l'opération de transfert du centre de bus de la Croix-Nivert vers les terrains de Balard se réalise. D'ailleurs, telles que les choses sont parties, l'opération du Ministère de la Défense est bloquée parce que le Ministère de la Défense n'a pas respecté le PLU de Paris, qui prévoit notamment le déménagement du centre de bus ...

Monsieur le Maire : Vous dites ça avec beaucoup de délectation.

Anne Hidalgo : Non, j'en ai même parlé avec le Ministre de la Défense, vous voyez et encore hier avec le Préfet. Oui, c'est ça la fonction de première adjointe au Maire de Paris, on parle effectivement y compris au Ministre de la Défense qui s'est rendu compte qu'il y avait quand même deux problèmes d'ailleurs, un premier problème, c'est que le projet choisi par le Président de la

République -un très beau projet d'ailleurs- sur Balard, n'est pas conforme au PLU du point de vue de la hauteur, ça j'avais prévenu et ...

Monsieur le Maire : On va revenir au sujet peut-être.

Anne Hidalgo : Le sujet est là, parce que si on cherche des lieux pérennes et pas provisoires, des lieux pérennes pour pouvoir, par exemple, construire un grand équipement public que pourrait être l'école dont le 15ème aura besoin dans les années qui viennent, je pense que vous pourriez mettre toute votre énergie à nous aider à débloquer l'opération Balard et le transfert du centre Croix-Nivert, plutôt que venir détourner un projet qui est un projet, je le redis, d'hébergement provisoire pour un centre qui va retourner dans le 11ème arrondissement, en menant un combat qui n'a rien à voir avec la solidarité, titre que vous avez apposé à votre mandat d'adjointe.

Monsieur le Maire : On a pas mal divagué dans cette intervention. C'est curieux que Madame Hidalgo nous propose maintenant la construction d'une école sur le site du Ministère de la Défense, où elle voulait, il y a quelque temps, mettre une aire d'accueil pour gens du voyage d'ailleurs et où ce secteur a pour le moment été aménagé par la Ville -mais je parle de ce secteur aussi puisqu'il y a un rapport avec Balard- avec un centre de tri pour déchets, avec un garage de 2 hectares ½ pour le tramway et évidemment en refusant absolument toute délocalisation de l'héliport. Je rappelle à nos collègues comment ce secteur a été aménagé, c'est à dire comme une zone industrielle alors qu'il aurait pu être urbanisé. Je sais très bien le rapport qu'il y a entre Croix-Nivert et ça.

D'ailleurs, puisque vous parlez de Croix-Nivert, nous aurions très bien pu, comme je l'avais proposé d'ailleurs, réaliser cette école sur le site des boxes de Paris. Vous l'avez refusé. Comme vous l'avez refusé, en face sur l'impasse de Casablanca. Comme vous l'avez refusé sur ... depuis il y a eu Sainte Félicité mais c'était avant, vous l'aviez refusé pour y faire un programme de logements sociaux ; d'ailleurs, il y a une réserve. Et ensuite sur l'école du bâtiment Saint-Lambert. Donc, les adresses nous les avons proposées.

Le sujet n'est pas seulement celui-là. Le sujet d'abord, comme l'a très bien dit Madame Ceyrac, dont je loue le travail considérable au service de nos concitoyens les plus démunis, jour et nuit. Je regrette que vous ayez caricaturé ses propos qui consistaient simplement à dire que d'une part, effectivement une fois de plus -mais on y est habitué depuis le début de la séance- il y a une absence totale de concertation et d'information sur ce sujet avec les élus, encore moins avec les riverains, bien sûr.

On évoque les conseils de quartier, les CICA, toutes les instances de démocratie participative mais on ne les pratique pas, nulle part, pas dans le 15ème. A tel point que, mes chers collègues, il faut que vous le sachiez, alors que nous débattons aujourd'hui, cela fait 5 mois qu'un jury de concours a déjà choisi le projet de construction.

Donc notre conseil d'arrondissement est consulté, je me demande bien pourquoi. D'ailleurs, à l'époque j'ai boycotté le jury, vu les conditions dans lesquelles cette convocation était envoyée sans que ce projet soit passé en conseil d'arrondissement. Donc pour protéger le droit d'expression des élus du 15ème je n'ai pas souhaité participer à un jury de concours qui délibérait sur un projet dont nous n'avions pas débattu et qui nous est soumis 5 mois plus tard. Voilà la pratique municipale.

Deuxièmement, c'est une gabegie incroyable. Heureusement qu'il y a 1 milliard qui tombe dans les caisses de la Ville, ce qui ne l'empêche pas d'augmenter les tarifs des prestations municipales, comme on l'a vu pour les conservatoires municipaux.

D'abord, ce bâtiment est affecté à Aurore et c'est une affectation très opportune. Vous vous réjouissiez de l'action d'Aurore tout à l'heure mais je vois que là, vous lui supprimez son bâtiment, à son grand dam d'ailleurs. Ce bâtiment est affecté à Aurore et la Ville y réalise de gros travaux pour une somme qu'a rappelée Madame Ceyrac. Puis 2 ans plus tard à peine, on casse tout et on refait de nouveaux travaux pour le Samusocial. Vraiment, si ça ce n'est pas de la gabegie avec les impôts municipaux, je me demande ce que c'est. Et on va redémolir tout -3ème opération- après ces 2 reconstructions éphémères. On va tout détruire, on va raser pour construire des logements sociaux. C'est vraiment jeter l'argent par les fenêtres et c'est ça qui motive notre étonnement et notre refus de cautionner un tel gaspillage de l'argent public.

S'il n'y a pas de possibilité de construire d'école à cet endroit, pourquoi ne pas laisser Aurore qui faisait un travail remarquable, qui est bien intégrée dans le 15ème, avec qui nous avons l'habitude de travailler ? Je dois dire qu'on ne peut pas contester la dimension sociale de la politique municipale du 15ème puisque nous avons, depuis que je suis Maire, -même si c'est la Ville et des associations diverses et variées qui en sont à l'origine- accepté et au contraire aidé et soutenu l'implantation de 4 centres d'hébergement dans le 15ème, qui n'existaient pas par définition auparavant.

Je crois que là il ne s'agit pas du tout de dire qu'on ne veut pas du Samusocial, il y avait Aurore qui travaillait parfaitement bien et qui souhaitait continuer à y travailler. Ils étaient venus me voir pour me faire cette demande. Je pense qu'on

aurait pu les y laisser. C'est tout ce que voulait dire Madame Ceyrac, à juste titre, dans son intervention.

Nous allons maintenant passer au vote. Qui est pour ce projet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. Merci.

◊

29. 2011 DUCT 63 - Subvention Fonds du Maire à l'association Equipe Saint-Vincent des Périchaux pour un montant de 3.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

30. 2011 DUCT 66 - Subvention Fonds du Maire à l'association Août Secours Alimentaire pour un montant de 5.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

Monsieur le Maire : Je fais voter maintenant les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ils sont adoptés.

◊

Nous allons passer à la deuxième partie de notre Conseil.

VOEUX

31. Amendement relatif au remplacement automatique des membres titulaires des conseils de quartier, présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy : Dans ce vœu que nous vous proposons, en fait il s'agit de prévoir le remplacement d'office des membres titulaires, dans le collège des personnalités qualifiées, de prévoir de les remplacer si elles sont souvent absentes puisque ce remplacement n'est pas toujours assuré.

Dans l'article de la charte il est déjà prévu que les membres titulaires, dont les collèges sont tirés au sort, après trois absences non excusées, sont remplacés par la 1ère personne qui figure sur la liste des suppléants. Nous proposons d'appliquer cela au collège des personnalités qualifiées. Aussi nous vous proposons de remplacer l'article 14 et de l'amender. Je vous en donne lecture.

Monsieur le Maire : On l'a lu. On ne va pas relire les vœux, vous avez une minute pour présenter votre vœu. Je le dis à chacun de ceux qui présentent les vœux, vous avez une minute pour les présenter. Donc il ne s'agit pas de les lire.

Isabelle Roy : Je pense que j'ai tenu mon temps.

Monsieur le Maire : Tenu votre temps, oui, mais vous n'avez pas malheureusement respecté les règles de ce conseil puisque, je le dis pour tous les amendements présentés par la gauche sur ce sujet, on ne présente pas des amendements puisqu'il n'y a pas de projet de délibération. Donc il s'agit bien de vœux. Vous l'avez dit de façon orale mais je suis obligé de vous dire que sur la forme cette procédure des amendements s'applique aux projets de délibération, aux vœux en discussion, ce qui n'est pas le cas ici.

Vous ne respectez pas le règlement intérieur sur un point substantiel, c'est la deuxième fois, j'avais déjà fait cette remarque il y a quelques mois mais on n'en a pas tenu compte. Donc je demande que dans la présentation des vœux il soit bien indiqué qu'il s'agit de vœux et pas d'amendements.

Une fois que j'ai fait cette observation sur la forme, qui me paraît très importante puisqu'il faut être soucieux du respect de nos règles, j'en viens au fond. J'accepte quand même qu'on le discute à condition que vous requalifiiez le texte en vœu, et non pas en amendement dans le titre, visant au remplacement automatique des membres des conseils de quartier.

Sur le fond, nous ne voyons pas d'obstacle à ce vœu. Pour votre information, nous en avons profité pour faire une petite étude. Au cours de ces 3 dernières années, parmi les 120 membres titulaires initiaux, 46 ont été remplacés, 36 par choix délibéré, parce qu'ils sont partis et 10 par départ automatique consécutif justement à des absences injustifiées successives. Chiffres qui démontrent que la faculté, pas l'obligation, offerte aux présidents des conseils de quartier est quand même mise en œuvre, ce que votre proposition semble contester indirectement et donc inutilement parce que les présidents des conseils de quartier sont vigilants et nous avons donc 46 membres remplacés sur 120.

Instituer l'obligation et non plus seulement la faculté du remplacement, semble cependant pertinent, même si globalement l'esprit de l'article 14 a toujours été respecté par les présidents des conseils de quartier, comme je le disais, mais avec suffisamment de souplesse pour conserver la convivialité qui sied à des instances de démocratie locale telles que les conseils de quartier. Mais c'est vrai que le Parlement a décidé récemment de sanctionner, même financièrement, les absences en commission, suivi aussi par le Conseil de Paris, dispositions adoptées à l'unanimité d'ailleurs. Le fonctionnement de notre démocratie ne peut que gagner à une présence renforcée des élus, même si évidemment là nous sommes dans un cas très différent puisqu'il s'agit simplement de citoyens tirés au sort.

J'attire cependant votre attention sur le dernier corps de phrase de votre proposition lorsque vous dites : « le remplaçant sera la 1ère personne figurant sur la liste des membres suppléants, ordre officiel du tirage au sort ». Je voudrais anticiper légèrement sur le vœu que nous allons examiner juste après, sur l'obligation que vous proposez de parité, le remplaçant d'un membre défaillant, dans les conditions que vous proposez ne sera pas automatiquement le 1er de liste mais peut-être le suivant. Et si on veut rester cohérent avec l'amendement suivant, ce que je propose simplement, vous voyez déjà que je suis dans la perspective d'adopter aussi le deuxième, c'est d'amender votre vœu en suggérant : « le remplaçant sera la 1ère ou la 2ème personne figurant sur la liste des membres suppléants, ordre officiel du tirage au sort, en fonction du sexe du titulaire à remplacer ».

Et je vous propose, bien sûr, que nous adoptions dans ces conditions ce vœu dont je vous rappelle d'ailleurs qu'il justifiera que nous amendions notre charte lors de notre prochaine séance, en ce sens.

Est-ce que Madame Roy est d'accord sur cette proposition ? OK. Donc je ne relis pas mais on a bien compris. Je mets aux voix ce vœu avec la modification proposée. Qui est pour ? Contre ? Unanimité. Merci.

◊

32. Amendement relatif au respect des règles de parité dans le collège des habitants des conseils de quartier, présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : Je crois que vous avez déjà un peu anticipé en termes de réponse. Donc je vais faire très court. On souhaite effectivement qu'il y ait l'inscription, dans la charte, du principe de la parité. C'est déjà le cas dans une

majorité d'arrondissements, notamment tous les arrondissements de gauche. C'est important d'envoyer, à la fois un signal fort aux habitants du 15ème et aussi de montrer que nous agissons pour favoriser l'expression des femmes, de leur représentation dans la vie publique.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour avoir respecté votre temps de parole. Même si vous n'avez pas proposé d'amender sur ce point la charte des conseils de quartier dans son examen en 2008, nous souscrivons tous ici, bien sûr, au principe de parité que notre arrondissement -je parle pour les plus anciens- se flatte d'avoir adopté de fait sous l'impulsion d'Edouard Balladur, le premier à Paris, dès les municipales de 1989 et avant que la loi n'y oblige, et que nous essayons de respecter dans tous les secteurs de la vie municipale.

Il se trouve d'ailleurs que le hasard souscrit lui aussi à ce principe de parité puisqu'à l'issue du tirage au sort de 2008 -je vous rappelle que plus de 1200 personnes s'étaient portées candidates- les collèges des habitants des 10 conseils de quartier étaient composés de 59 hommes et 61 femmes. Le hasard a bien fait les choses. Trois ans plus tard ce quasi équilibre a été rompu puisqu'il n'y a plus que 55 hommes contre 62 femmes - on peut le regretter ou l'approuver, je ne me prononcerai pas là-dessus - à l'issue du renouvellement des membres qui ont démissionné ou qui, absents trois fois sans excuse, ont été remplacés. Je vous renvoie au débat précédent.

Grâce à ce vœu, le principe sera respecté intégralement et nous ne serons pas soumis simplement au bon vouloir du tirage au sort. Sur le plan pratique, je vous l'indique, pour que ça ne vous surprenne pas, mais nous avons déjà réfléchi à la chose, il nous faudra disposer de 2 urnes lors de notre tirage au sort, qui aura lieu le 30 juin prochain, je rappelle la date, pour le collège habitants. Il nous faudra également être vigilants pour les renouvellements auxquels il sera nécessaire de procéder ultérieurement, car même si les listes de suppléants sont composées dans le respect de la parité, rien ne dit que le 1er entrant sera du même sexe que le démissionnaire mais nous venons d'en débattre donc je pense que cette affaire a été également réglée. Nous procèderons, là aussi, lors de la séance de juin, à la modification de la charte afin que le nouveau texte s'applique dès le renouvellement qui aura lieu le 30 juin prochain.

Je soumets aux voix. Explication de vote de Franck Lefevre.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite m'abstenir parce que, franchement, après une séance aussi longue, on vient d'examiner 30 projets de délibération pour lesquels la majorité de cet arrondissement les a découverts quasiment en séance et on vient nous parler de démocratie de proximité. Alors

même qu'on vient d'examiner 30 projets, vous n'avez même pas tenu compte de la majorité municipale de cet arrondissement, qui a quand même une légitimité, je suis désolé de vous le dire. Pour toutes ces raisons, franchement, commencez par tenir compte de la légitimité des élus de cet arrondissement, qui sont majoritaires et ensuite je passerai du temps à examiner vos propositions sur la démocratie de proximité.

Monsieur le Maire : Je pense que votre intervention aurait pu avoir lieu pour le 3ème vœu. Mais enfin bon, je le soumets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

◊

33. Amendement relatif au droit de vote des élus siégeant dans les conseils de quartier, présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues. J'allais me réjouir, avant ce dernier épisode, que la gauche ait réussi à faire progresser la démocratie dans les conseils de quartier, dans le 15ème arrondissement. Je constate que ça se complique et je crains que ça se complique encore plus s'agissant de ce vœu puisqu'il vise à faire en sorte que les élus assistent aux conseils de quartier mais ils n'ont pas besoin d'y avoir un droit de vote. Ils peuvent s'y exprimer mais ils n'ont pas besoin d'avoir un droit de vote. Pourquoi, effectivement, je suis un peu inquiet, quant à la destinée de ce vœu ? C'est qu'effectivement ça met en exergue le caractère tout à fait exorbitant du 15ème arrondissement, qui est le seul arrondissement de Paris où ce sont des adjoints qui président les conseils de quartier. J'ai fini.

Monsieur le Maire : Après l'absence totale de concertation sur la quasi-totalité des projets de délibération que nous avons examinés, maintenant, Monsieur Dargent veut priver les élus de leur droit de vote. C'est quand même formidable ... bien sûr, que ce soit en conseil de quartier ou ailleurs.

En tout cas, sur le fond, cette proposition extrêmement intéressante qui consiste à déposséder de toutes leurs prérogatives les élus locaux quand ils ne sont pas de la même couleur, cette proposition discriminatoire ne nous semble pas devoir être retenue, bien sûr. Qu'est-ce qui peut justifier qu'un collège de membres soit écarté de la prise de décisions lors de votes ? Le prétexte étant que ce sont des élus, il faut quand même le faire.

Sont-ils, Monsieur Dargent, des citoyens de seconde catégorie - vous avez dit oui, surtout s'ils sont de l'UMP ou du Nouveau Centre - dont le statut justifierait qu'on leur retire le droit de vote dans les instances de démocratie locale dont ils sont des acteurs au moins aussi éminents que d'autres ?

Nous avons justement choisi de faire présider nos conseils de quartier par des adjoints au Maire territoriaux qui complètent d'ailleurs l'action des adjoints sectoriels et qui permettent de relayer efficacement les préoccupations locales des citoyens auprès de notre assemblée comme de traduire, en tout cas d'essayer de traduire, dans les faits, leurs demandes. Pour ma part, je suis convaincu que ce mode de gouvernance renforce l'action des conseils de quartier ainsi que leur utilité pour les habitants et je ne vois pas au nom de quoi nous pourrions retirer ce droit de vote à ceux qui portent aussi la voix du peuple.

D'ailleurs, la désignation de conseillers de Paris chargés de la vie locale participe de la même logique puisqu'il s'agit là de renforcer le lien avec le Conseil de Paris et de créer un échange presque naturel avec l'échelon parisien, qu'il s'agisse du Maire de Paris, de ses adjoints ou encore des administrations centrales dont on connaît l'impact sur les décisions et leur mise en œuvre au niveau local. Comme on connait d'ailleurs les immenses difficultés techniques, administratives, et financières pour faire exécuter à ces administrations centrales les vœux des conseils de quartier, c'est d'ailleurs plutôt là, je crois, à moins que ce soit un rideau de fumée, Monsieur Dargent, que vous essayez de créer, c'est là que réside le problème des conseils de quartier, comme celui de l'absentéisme de certains qui, se rendant compte que les projets ne sont pas suivis d'effet, évidemment renoncent à siéger. Donc, finalement, vous voulez encore réduire l'impact de ces conseils de quartier parce que l'efficacité des élus du 15ème vous gêne.

J'ajoute que le choix que nous avons fait en début de mandature est, contrairement à ce que vous dites, partagé par d'autres mairies d'arrondissement, nombreuses, y compris à gauche. Vérifiez ! Je citerai les 4ème, 9ème, 11ème et 12ème arrondissements pour ne citer qu'eux, sans compter l'arrondissement du Maire de Paris, le 18ème, qui ont tous opté pour des présidences assurées de cette façon. Ce n'est sans doute pas un hasard. En tout cas, compte tenu de ces éléments, je propose le rejet de ces vœux.

Une explication de vote de Monsieur Lucas. 2 minutes.

Grégoire Lucas : Très rapidement, je ne résiste pas à la tentation. Monsieur Dargent nous a encore fait la leçon sur la présidence des conseils de quartier. Donc je vais lui lire le site internet de la mairie du 18ème arrondissement :

Madame Maya Akkari, conseillère déléguée d'arrondissement, présidente du conseil de quartier Porte de Montmartre, Porte de Clignancourt, Moscova. Je peux en trouver d'autres, si vous voulez, Monsieur Dargent.

Monsieur le Maire : CQFD. Non, il y a une explication de vote par élu.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Rejeté. Merci.

◊

34. Vœu au Maire de Paris relatif à l'aménagement d'une terrasse découverte au droit du restaurant administratif situé 141 rue Lecourbe, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Depuis mai 2008 la Mairie du 15èmedispose d'un restaurant administratif qui accueille chaque jour à travers 3 services environ 300 agents. Ce restaurant donne toute satisfaction. Il est ouvert de 11 h 30 à 14 h 30. Pour améliorer le confort des personnels le Maire du 15ème a proposé l'ouverture d'une petite terrasse qui comprendrait 20 places. Tout le projet était prêt, l'ASPP qui gère ce restaurant était d'accord, les Parcs et jardins ont proposé l'entretien des jardinières qui délimiteraient cette terrasse qui ne serait bien évidemment ouverte que de 11 h 30 à 14 h 30.

Et puis, au dernier moment, nous venons d'apprendre par la Direction de l'urbanisme que ce projet n'était pas réalisable. Donc les agents qui déjeunent à la Mairie du 15èmeseront privés de cette petite terrasse qui n'est pas, bien évidemment, une activité commerciale mais simplement la possibilité de permettre à ceux qui déjeunent dans cette salle de restaurant de pouvoir prendre un café dehors. C'est consternant.

Nous demandons donc au Maire de Paris de permettre l'installation de cette terrasse pour améliorer le confort et l'accueil des personnels municipaux.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo, pour une explication de vote.

Anne Hidalgo : Je pense que parfois on n'est pas obligé de faire des vœux, on peut essayer de trouver des solutions autrement.

Il s'agit en fait d'une réponse qui vous a été faite, si je comprends bien, parce que ce serait contraire au règlement des étalages et terrasses, mais on va

regarder, parce qu'on n'est pas dans la catégorie des terrasses commerciales. Je pense que ce n'est pas très compliqué et je souhaite, effectivement, que les agents de la Ville puissent profiter de l'extérieur. Donc on va regarder cela.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de cette réponse parce que ...

Anne Hidalgo : Mais on peut éviter peut-être de prendre un quart d'heure ...

Monsieur le Maire : Non. D'abord on ne prendra pas un quart d'heure puisqu'on a des délais très courts pour les vœux mais simplement pour éviter de nous obliger à passer un vœu en conseil alors que ça fait plus d'un an et demi, sinon deux, que nous demandons cette terrasse.

La ville est une et indivisible. Je me suis adressé à la Direction de l'urbanisme, j'ai sans doute eu tort. Il me semblait que la Direction de l'urbanisme était sous l'autorité de l'adjointe. Bref, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est que nous sommes intervenus auprès de la Ville, d'abord de façon orale auprès des services chargés de la restauration, bien sûr, ensuite ils nous ont orientés vers un certain nombre de possibilités. D'ailleurs, nous avons traité les sujets techniques déjà d'installation de la terrasse, de l'entretien des jardinières, etc, et ensuite nous avons reçu cette lettre négative.

Nous avons écrit, cet échange de courriers n'aboutissant pas, pas plus que nos entretiens téléphoniques avec les services de la Ville, nous n'allons pas, à chaque fois qu'un problème technique se pose, l'évoquer auprès de la 1ère adjointe. Maintenant si elle le souhaite, je peux le faire, ça ne me dérange pas. C'était simplement pour cette raison que, ne voyant pas aboutir ce projet, nous le proposons en vœu au conseil d'arrondissement.

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Merci. Adopté à l'unanimité.

◊

35. Vœu au Maire de Paris relatif à l'implantation d'une antenne de la Mission Locale Pari d'Avenir dans le secteur Beaugrenelle, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas : Très rapidement mes chers collègues, ce vœu rappelle qu'à l'occasion d'une séance du Conseil Général du mois de novembre 2010 a été voté un projet d'installation d'une antenne de la Mission Locale Pari d'Avenir dans le

15ème dont on peut forcément se féliciter. Un emplacement avait d'ailleurs même été trouvé à cette occasion au 54 rue Linois dans un local susceptible d'accueillir cet espace dédié à l'insertion professionnelle des jeunes.

Or, depuis nous sommes restés sans nouvelles. Ce vœu a simplement pour objectif de rappeler le Maire de Paris à son engagement et demande donc simplement la confirmation de la prochaine installation sur le quartier Beaugrenelle de cette antenne de la mission locale dans les délais prévus, à savoir au 1er semestre 2011 qui, je le rappelle, s'achève bientôt.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je siège au conseil de cette mission. Encore un vœu pour rien, Monsieur Lucas ...

Monsieur le Maire : Tant mieux si c'est un vœu pour rien, je préfère.

Claude Dargent : ... sauf que ça permet de faire parler de cette Mission Locale Pari d'Avenir dont on parle bien trop peu dans cette mairie d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Vous avez 2 minutes, pas plus.

Claude Dargent : C'est parce qu'il est apparu tout à fait nécessaire de créer cette antenne qu'au Conseil de Paris de novembre 2010 le principe de son ouverture rue Linois a été acté. Le bail est signé avec la SCI Beaugrenelle, les locaux rue Linois, dans l'îlot Charles Michels, seront mis à la disposition de la mission locale dans la quinzaine. Une information concernant cette future mission a d'ailleurs été donnée et redonnée à toutes les réunions publiques et à tous les conseils de quartier sur Beaugrenelle. Donc, vraiment, c'est un vœu qui ne sert pas à grand-chose.

Grégoire Lucas : Elle n'est pas arrivée jusqu'à nous Monsieur Dargent.

Monsieur le Maire : Tant mieux si cette mission locale n'est pas remise en cause. Madame Poirault-Gauvin pour une explication de vote.

Géraldine Poirault-Gauvin : Oui, non seulement elle n'est pas remise en cause, elle est fortement soutenue par la mairie d'arrondissement. Mais je ne partage pas l'enthousiasme de Monsieur Dargent puisqu'aux réunions de conseils de quartiers on a pu constater qu'il y avait très peu d'emplois qui avaient pu être créés dans le cadre de la convention signée entre la Ville de Paris et la SCI Beaugrenelle pour la création d'emplois pour les jeunes du quartier sur le

chantier Beaugrenelle. Donc encore une déception pour ces jeunes, c'est un effet d'annonce, une fois de plus.

Donc, nous vous attendons sur des résultats, vous aviez promis la création de 500 emplois pendant le chantier Beaugrenelle ...

Claude Dargent : Nous aussi on vous attend sur des résultats.

Monsieur le Maire : On ne vous a pas interrompu, Monsieur Dargent, pourtant il y avait des raisons. ... Cessez d'insulter vos collègues,

Claude Dargent : Mais je n'insulte personne, Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire : Vous l'empêchez de parler. Vous vous taisez parce que vos collègues s'expriment.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je redis que vous aviez promis 500 emplois pendant la phase du chantier ...

Claude Dargent : Vous êtes contre l'opération donc il faudrait savoir.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent je vous demande de ne pas vous exprimer lorsque vos collègues parlent. C'est quand même une pratique que vous n'acceptez pas quand ça vient de vos collègues. Alors, vous les laissez parler.

Monsieur Dargent, gardez votre calme. Je sais que vous perdez très souvent votre sang froid, en fin de conseil notamment quand on passe les 23 heures. Evitez de perdre votre sang froid. Essayez d'être aussi calme que l'ensemble de vos collègues, de gauche comme de droite. Il n'y a que vous qui vous énervez. Vous êtes vraiment impossible. Madame Poirault-Gauvin va terminer.

Géraldine Poirault-Gauvin : C'est une drôle façon de s'opposer. 500 emplois créés pendant la phase de chantier, on ne les a toujours pas vus, 2.000 emplois à terme. Donc, voilà, j'espère que ce ne sera pas une annonce pour rien parce qu'il ne s'agit pas de décevoir ce quartier qui souffre déjà beaucoup en ce moment.

Monsieur le Maire : Merci. Le vœu est soumis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche s'abstient ? NPPV ? Abstention pour la gauche. Le vœu est adopté.

◊

36. Vœu au Maire de Paris relatif au parking situé avenue de la Porte Brancion, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Surement un vœu qui ne sert à rien, forcément, puisqu'il vient de la droite. Madame Ferhat. Vous avez 1 minute pour présenter votre vœu.

Louisa Ferhat : J'espère qu'il servira à quelque chose. Monsieur le Maire, chers collègues. A la suite de la sollicitation de nombreux habitants du quartier avenue Porte Brancion et avenue Bartholomé, nous souhaiterions que le parking situé avenue de la Porte Brancion, au-dessus du boulevard périphérique, soit de nouveau fonctionnel.

Considérant les difficultés de fonctionnement dans le sud du 15ème arrondissement, je tiens à préciser que dans ce lieu on y trouve de nombreux équipements sportifs très utilisés qui se trouvent au 18 avenue de la Porte Brancion : gymnase Rigoulot, stade OP15, terrains de tennis, plus le centre d'animation ; sans compter, lors des salons organisés par le Parc des Expositions Porte de Versailles, l'afflux de voitures.

Considérant l'intérêt de places pour les usagers résidents comme non résidents, nous demandons au Maire de Paris de procéder dans les meilleurs délais à la requalification de cette zone en places de stationnement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Nous prenons note de cette proposition qui, elle, a le mérite d'être constructive à la différence d'autres. Simplement, moi je découvre cette question ici. Donc on va regarder. Pour l'instant nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Je vous signale que le vœu a été envoyé à tout le monde. On va le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Donc la gauche NPPV. Le vœu est adopté.

◊

37. Vœu au Maire de Paris relatif au devenir de l'immeuble situé 54 boulevard Lefebvre, dit « immeuble des Ponts et Chaussées », présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le moins qu'on puisse dire c'est que les élus de gauche ce soir n'ont pas donné une image très valorisante de la politique ...

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire : Chacun peut s'exprimer. Vous n'avez pas non plus été tendres avec les élus UMP. La police de la séance c'est déjà de vous demander de vous taire ... Quand c'est vous qui attaquez vos collègues, évidemment ils doivent se taire mais quand c'est eux ça vous gène. Je demande à Monsieur Menguy de présenter son vœu en 1 minute. Merci.

Jean-Baptiste Menguy : Au moins ça a le mérite d'être clair. Vous venez de confirmer mes propos, Monsieur Dargent, c'est toujours un plaisir de débattre avec vous, si on peut appeler ça débattre !

Le vœu que nous présentons et nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, c'est toujours cette idée de quartiers qui sont requalifiés avec de la qualité et pas forcément de la quantité. Nous relayons encore une fois malgré tout le mépris de la gauche pour les habitants du 15ème et les structures de démocratie de proximité que sont les conseils de quartier. Nous relayons les demandes et les propositions des associations et des habitants. Fort logiquement, ce vœu en porte une qui est de transférer le projet de logements étudiants du secteur Castagnary à l'immeuble des Ponts et Chaussées où des programmes sont prévus. Je vous remercie. J'espère avoir tenu mon temps, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui et surtout pour une excellente proposition.

Brouhaha dans la salle

Jean-Baptiste Menguy : C'est tellement facile avec vous !

Monsieur le Maire : Je pense qu'ils avaient envie de se coucher mais nous, nous resterons jusqu'au bout. Merci Madame Sandoval de tenir le flambeau pour l'opposition, pas longtemps, quelques minutes de plus mais c'est bien d'avoir fait la différence entre le parti socialiste et le parti communiste. La prochaine fois, je vous propose qu'on donne la parole à notre collègue en début de séance et les choses iront plus vite.

Vous avez bien compris qu'à chaque fois que nos collègues de l'UMP s'expriment, ça ne plait pas à la gauche. C'est ça leur sens de la démocratie participative. Donc il n'y aura pas de débat, faute de débatteurs.

En tout cas, pour ma part, je suis extrêmement favorable à ce vœu parce qu'on va concentrer, là encore, 200 logements supplémentaires dans un quartier où il y en a plus de 80 %, ce qui est quand même assez grave.

Je soumets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté avec l'abstention de Madame Margueritte qui a un autre projet.

◊

38. Vœu au Maire de Paris relatif au devenir des locataires de la tour H15 dite Beaugrenelle, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : C'est un vœu très important. Cela signifie que la gauche se désintéresse totalement de la qualité de vie et du devenir des locataires de cette tour qui comprend plusieurs centaines d'habitants. La parole est à Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Je regrette vraiment, parce que ce n'est pas la première fois que la gauche quitte ainsi le conseil d'arrondissement. Je crois que la dernière fois déjà ils avaient quitté l'hémicycle avant même la fin du conseil.

Monsieur le Maire : Quand on passe une certaine heure.

Jean-François Lamour : Vous avez raison, Monsieur le Maire. Vous avez évoqué l'heure, à près de 23 heures. Après, Monsieur Dargent a l'air d'avoir du mal à rester en place. Il a été suivi cette fois-ci aussi par Madame Hidalgo. C'était déjà le cas la dernière fois, oui, vous avez raison.

Cette tour H15 pose problème et c'est un des nombreux problèmes que posent ce quartier Beaugrenelle et la reconstruction du centre commercial. En effet, les habitants de cette tour ont été informés qu'elle allait être vendue par le bailleur GECINA. Nous avons, Monsieur le Maire, signé un courrier commun à l'attention du propriétaire actuel pour lui demander un certain nombre d'informations. A qui cette tour allait être vendue ? Est-ce que cela allait modifier les baux ? Et surtout, au travers des coûts de réhabilitation de cette tour, est-ce que les loyers allaient augmenter ? Nous avons d'ailleurs, lors d'un conseil de quartier, eu un certain nombre d'interrogations de l'amicale des locataires concernant cette vente. A aucun moment GECINA n'a répondu favorablement à ces attentes et à ces questions.

Or, la Ville est propriétaire de l'assiette, du terrain qui accueille la tour et à ce titre je pense que nous avons la nécessité de demander au Maire de Paris qu'il intervienne auprès de l'actuel propriétaire pour lui demander ces informations et surtout de vérifier que les locataires de cette tour resteront dans cette tour aux conditions qui sont actuellement les leurs. Or, dans ce domaine, il n'y a absolument aucune information qui a pu transpirer des transactions aujourd'hui entre GECINA et le futur propriétaire.

Monsieur le Maire : Merci. Pour une explication de vote, Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Jean-François Lamour a parfaitement décrit l'inquiétude des locataires qui non seulement subissent les nuisances du chantier Beaugenelle aux premières loges et en plus qui sont abandonnés par leur bailleur.

J'ai le souvenir, depuis le début des débats sur le projet de centre commercial Beaugrenelle, que c'était l'inquiétude des riverains de cette tour. C'était leur inquiétude dès le départ : « Le bailleur, GECINA, que va-t-il faire de nous ? » Nous voyons aujourd'hui qu'il se désintéresse de la vie des locataires. Ils ont besoin d'un bailleur qui les écoute et qui ne les méprise pas comme c'est le cas aujourd'hui.

Lors du dernier conseil CSPDA de sécurité d'arrondissement, lundi dernier, la présidente de l'amicale est venue s'exprimer pour signaler des graves problèmes de sécurité dans cette tour et pour demander de la vidéo protection, demander l'intervention du GPIS dans sa tour et qu'il y ait des mesures et surtout un interlocuteur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc j'espère de tout cœur que nous aurons une réponse rapide à cette question et malheureusement, depuis le début, dans ce dossier Beaugrenelle, nous avions raison, malheureusement.

Monsieur le Maire : Absolument. Donc je vais mettre aux voix ce vœu pour la protection des locataires de la tour Beaugrenelle, dans l'indifférence totale de la gauche qui, je le rappelle, vient de quitter la séance pour ne pas, sans doute, s'exprimer sur ces questions délicates pour elle. Surtout que la rénovation de Beaugrenelle c'est quand même l'œuvre de la SEMEA 15 et de la SemPariSeine, présidée autrefois par Madame Hidalgo.

Qui vote pour ? Contre ? Unanimité. Merci.

◊

39. Vœu au Maire de Paris relatif à l'état des canalisations de l'ensemble immobilier des Frères Voisin géré par Paris-Habitat, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Voilà encore un sujet qui n'intéresse pas la gauche et qui pourtant a amené 200 familles à être privées d'eau pendant plusieurs jours en plein 15ème. C'est Monsieur Menguy qui présente ce vœu et qui cette fois-ci ne risque pas de susciter le départ de ses collègues.

Jean-Baptiste Menguy : Je voudrais profiter de ce vœu, sur un évènement particulièrement malheureux et assez inacceptable et scandaleux qui s'est passé aux Frères Voisin, de nouveau, parce que nous l'avons déjà dit sur ces problèmes et sur d'autres problèmes liés aux équipements des logements sociaux, sur les Frères Voisin.

Il convient également, je le crois, de saluer la réactivité et la rapidité avec laquelle, Monsieur le Maire, vous avez sollicité, vous vous êtes rendu sur le terrain avec Jean-François Lamour le Député, parce que les élus de cette majorité, derrière vous, Monsieur le Maire, Monsieur le Député, vous avez décidé de ne pas abandonner les Frères Voisin et surtout de rester présents à chaque fois qu'ils en ont besoin, que ce soit sur le terrain ou en conseil d'arrondissement, contrairement à la gauche qui, finalement, montre une attitude minable et se révèle comme elle l'est véritablement dans le 15ème.

Alors voilà, ce vœu a un seul et unique but c'est que le bailleur prenne ses responsabilités, que la Ville également prenne ses responsabilités et que toutes les suites normales soient apportées à ces problèmes de canalisation pour que cela ne se reproduise plus et ne laisse plus des familles sans eau pendant de nombreux jours, ce qui est, vous en conviendrez, pour des responsables publics, complètement inacceptable.

Monsieur le Maire : Merci. D'ailleurs, le patrimoine de Paris-Habitat est tellement bien entretenu que, au même moment où les canalisations explosaient aux Frères Voisin, il en était exactement de même dans le 19ème arrondissement sur le groupe de la rue d'Alsace-Lorraine. Donc, non seulement Paris-Habitat augmente de façon inconsidérée les loyers des locataires, comme jamais ce fut le cas dans le passé malgré une cagnotte assez importante et des hausses de loyers considérables, mais en plus il n'entretient pas son patrimoine d'où les accidents de ce type.

Je vais donc soumettre aux voix le vœu de Monsieur Menguy. Qui est pour ? Contre ? Adopté à l'unanimité.

◊

Quelques informations diverses. Il n'est que minuit moins vingt, quand même, ce serait dommage de se quitter si tôt.

Je vous recommande vraiment, en mémoire de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille de la 2ème guerre mondiale et des anciens combattants de la 2ème guerre mondiale qui seront tous présents demain au monument aux morts, d'être là parce que justement va être remis un diplôme, comme dans toute la France, à tous ces anciens combattants qui sont encore vivants et qui seront présents demain soir. Donc je vous incite à venir.

Deuxièmement, je vous informe aussi qu'après notre conseil d'arrondissement du 6 juin, nous aurons un CICA le 22 juin.

Les conseils suivants auront lieu le 4 juillet, le 19 septembre, le 10 octobre, le 7 novembre et le 5 décembre.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

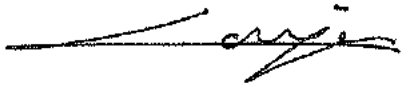

Philippe GOUJON
Député de Paris